

La Commission de police écarte le révolver à simple action

Mais la Sûreté du Québec en a déjà commandé 2,000 pour ses policiers

Martin Pelchat

LE COMITÉ sur les armes de service formé par la Commission de police du Québec après l'enquête Gosset recommande aux corps policiers québécois de se débarrasser de leurs revolvers actuels d'ici un an afin de les remplacer par des modèles plus sécuritaires.

Les membres du comité en sont venus à cette recommandation après avoir constaté entre autres que les revolvers qui fonctionnent à la fois

en simple et double action, utilisés par la grande majorité des corps policiers québécois, étaient bannis depuis une vingtaine d'années à Los Angeles à cause des risques qu'ils posaient.

Ils ont également tenu compte du fait que les policiers québécois avaient tiré, en 1987, 392 coups de feu, tuant six citoyens, et en blessant 12. Sept policiers furent blessés. En Ontario, la même année, 71 coups de feu furent tirés, trois citoyens tués et six blessés. Aucun agent ne fut blessé ou tué.

Au cours d'une réunion qui aura

lieu le 25 novembre prochain à Montréal, la Commission de police espère obtenir de toutes les parties intéressées au dossier qu'elles souscrivent à cette proposition, a appris LE DEVOIR.

EXCLUSIF

Elle fait toutefois face à l'opposition unanime des trois grandes organisations syndicales: la Fraternité des policiers de la CUM, l'Association des policiers provinciaux et la Fédération des policiers municipaux.

Ces trois syndicats procèdent actuellement à un sondage à ce sujet auprès des quelque 12,000 policiers québécois.

Le Comité vient d'autre part d'essayer une rebuffade de la part de la Sûreté du Québec. Le ministère des Approvisionnements et Services est en train de négocier pour le compte de la SQ l'achat de 1,500 revolvers de type Rugger .357 Magnum livrables d'ici le 31 mars prochain.

Ces armes sont à simple et double action, donc déconseillées par le Comité d'étude sur les armes de service. La SQ attend de plus en déce-

bre une première livraison de 500 armes du même type.

Un document de travail de la Commission de police note d'ailleurs que « des 26 États américains qui en 1976 utilisaient le révolver .357 Magnum, cinq manifestèrent de sérieuses réserves quant à son efficacité ou à son utilisation rationnelle ». Le document cite même un armurier de la SQ, qui en 1980 écrivait dans la revue interne que « tous les calibres Magnum doivent être exclus. La moyenne des officiers de police ne peuvent tenir l'arme adéquatement ».

Voir page 12 : Révolver

21
NOVEMBRE

La peur des vieux

Michel Vastel

« J'AI PEUR pour nos hôpitaux... Êtes-vous déjà tombé malade aux États-Unis vous ? » La brave dame qui vient de parler n'a pas de condominium en Floride: plus de 55 ans, francophone, une petite vie de « ménagère », un mari rentier, le bingo et la télé, les chèques du gouvernement et cette petite carte de plastique qui représente un crédit illimité chez « Monsieur le docteur ».

Soudain, ces personnes, qui représentent de 11 à 13 % de l'électorat, ont eu peur, une peur irrationnelle, que personne et surtout pas Brian Mulroney ne peut calmer. Un dixième des électeurs du Québec qui feront peut-être la différence entre un gouvernement minoritaire et un gouvernement majoritaire.

LE DEVOIR a eu accès aux discussions d'un focus group, une douzaine de personnes choisies dans la région de Montréal justement parce que la peur les paralyse, les empêche encore, à une semaine des élections, de se décider pour un parti ou un autre. Mais déjà décidés à voter contre l'objet de leur peur, le traité de libre-échange, et le parti qui le propose, le Parti conservateur... « Déjà, à l'heure actuelle, on a 80 % du libre-échange avec les États-Unis. On est tellement bien au Canada: pourquoi veut-on aller chercher l'autre 20 % ? Pour appartenir encore plus aux États-Unis ? »

« Leur président qui vient d'être élu, dit un brave retraité, il est féroce contre ces choses-là, les assurances ». Ah oui ? Vous avez entendu ça vous ? « Non, mais je l'ai lu quelque part ! » « Ce qui me fait plus peur, dit un autre, ce sont les lois des États-Unis qui vont gouverner l'interprétation de ce que ça veut dire, ça, le libre-échange ».

Dans le fond, ce qui fait peur à ces braves vieux, ce n'est pas ce qu'ils connaissent du traité de libre-échange. « On n'a pas assez de renseignements. Cela manque de clarté cette affaire-là. Les partis, ils nous passent des com- »

Voir page 12 : La peur

Poussée dramatique du sida à Montréal

Entre 25 et 40 cas sont diagnostiqués chaque mois et un patient décède aux 10 jours

Renée Rowan

LE NOMBRE de personnes porteuses du virus du sida a augmenté à un point tel, à Montréal, au cours des trois derniers mois que l'on peut parler d'une deuxième vague de sida, affirme le Dr Clément Olivier, président de la clinique médicale L'Actuel spécialisée dans le dépistage et le traitement des MTS et du sida.

« Du début de l'année et jusqu'au milieu de l'été, nous avions chaque

mois entre un à trois nouveaux cas de personnes séropositives au VIH (virus de l'immunodéficience humaine). Depuis le mois d'août, ce chiffre est de 25 à 40, ce qui laisse entrevoir des conséquences désastreuses d'ici deux ans », constate le Dr Olivier.

L'Actuel, située dans le centre-ville de Montréal, compte dans sa clientèle plus de 800 personnes séropositives au virus du sida, dont 10 % sont déjà atteintes du sida et 200 sont des malades « actifs ».

« Un de nos patients meurt tous les

10 jours », a précisé le Dr Olivier qui s'adressera aujourd'hui aux 400 médecins omnipraticiens du Québec inscrits au congrès scientifique « L'omnipraticien d'aujourd'hui à demain » organisé par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) dans le cadre de la formation continue.

Le président de la clinique privée L'Actuel, reconnue par les autorités épidémiologiques comme la plus importante dans le domaine au Canada, ne dispose pas de chiffres récents pour l'ensemble de Montréal ou du Québec, mais dit-il, on observe cette même recrudescence de personnes séropositives au VIH ailleurs, notamment à New York et à San Francisco.

Il note également une augmentation de cas chez les hétérosexuels. Environ 70 % de la clientèle de la clinique L'Actuel sont des personnes qui ont des relations homosexuelles à risque. Ce sont en général des célé-

Voir page 12 : Sida



Photo PC

À quatre jours des élections, le premier ministre Robert Bourassa a lancé son dernier cri du coeur en faveur du libre-échange, hier, à l'Assemblée nationale.

LE DEVOIR appuie le PC

AU TERME de cette interminable campagne, LE DEVOIR demeure fidèle à sa tradition et prend position. Dans son éditorial, le directeur Benoît Lauzière présente et justifie le choix du DEVOIR à quelques jours du scrutin fédéral. Page 10

Benazir Bhutto balaie le Pakistan

ISLAMABAD (AFP) — Le Parti populaire pakistanais arrive largement en tête des élections législatives selon des résultats partiels et sa présidente Mme Benazir Bhutto, la fille du premier ministre renversé par le coup d'État du général Zia Ul-Haq en 1977, a déjà annoncé la victoire de son parti.

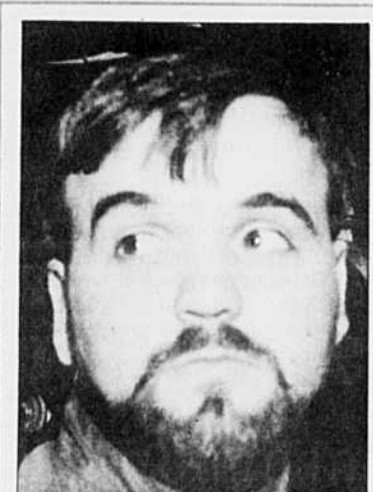
Benazir Bhutto a déclaré à des journalistes à Larkana, une ville du sud du Pakistan où elle vient d'être élue que son parti avait remporté les élections selon les résultats qui étaient en sa possession. Elle a ajouté que sur 120 sièges dont elle

connaissait les résultats le PPP avait 80 sièges.

« Nous avons remporté une grande victoire (...) les gens ont donné leur confiance au PPP », a-t-elle indiqué, en ajoutant ironiquement que M. Mustafa Jatoi, l'une des figures de l'Alliance démocratique islamique (ADI) et « le futur premier ministre de l'ADI, avait perdu son siège ».

C'était la première fois que les électeurs pakistanais allaient aux urnes depuis onze ans de pouvoir militaire pour élire des députés appartenant à des partis politiques.

Voir page 12 : Pakistan



Denis Lortie: à cause de lui, Radio-Québec est dans la soupe.

Le fantôme du caporal

Affaire folasse à Radio-Québec

Nathalie Petrowski

UN RÉALISATEUR-PIGISTE de Radio-Québec a donné des sueurs froides à la sécurité de l'Assemblée nationale, risqué la vie d'un acteur, mis Radio-Québec dans l'eau chaude et gagné une suspension de trois jours, en voulant reconstituer la funeste fusillade du caporal Lortie pour l'émission *Première Ligne*.

Incapable de mettre la main sur les archives visuelles de l'affaire Lortie, interdit de séjour à l'Assemblée nationale par le pré-

Voir page 12 : Fantôme

LIBRE-ÉCHANGE

Bourassa tire un dernier coup

Le réalisme doit remplacer la peur

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

« IL EST temps que, dans ce débat du libre-échange qui est très émotif, le réalisme remplace la peur pour l'ensemble et le bénéfice de nos concitoyens ».

C'est ce que le premier ministre a fait valoir hier, à l'Assemblée nationale, dans une autre tentative (probablement la dernière avant le scrutin fédéral de lundi) pour clamer son appui à l'accord Reagan-Mulroney, sans pour autant avoir l'air de prendre parti en faveur du premier ministre conservateur et de ses candidats.

M. Robert Bourassa a aussi soutenu que, à l'ère des blocs et des grands ensembles, le Canada risque de se retrouver isolé le 21, s'il rejette l'entente de libéralisation commerciale conclue avec les États-Unis, et qui est censée entrer en vigueur le 1er janvier.

En l'absence de questions de la part de l'opposition, le chef du gouvernement s'est fait interroger par l'un des siens, le député de La Peltre, tant sur les programmes pour protéger les travailleurs touchés que sur la conférence privée à laquelle M. Bourassa vient de participer avec plusieurs autres sommités, en Floride.

Répondant à M. Lawrence Cannon, le premier ministre en a profité pour répliquer également à M. Jacques Parizeau qui, dans *La Presse* d'hier, l'accusait, ainsi que M. Mulroney, d'avoir mal vendu le libre-échange aux Canadiens. « Les gou-

vernements n'ont pas de programmes de transition, soutient le président du PQ, ils n'ont pas préparé de barrage pour stopper la peur propagée par Turner et Broadbent ». M. Parizeau ajoute que les \$ 600 dont M. Bourassa a fait état la semaine dernière sont pour des programmes déjà en place, dont les crédits sont d'ailleurs en baisse.

Il y a eu des dizaines de rencontres avec une centaine de représentants des employeurs, et autant des syndicats, répond M. Bourassa. Des mémoires « d'ajustement » sont en préparation dans onze ministères et organismes pour la fin de ce mois. Des rapports détaillés seront rendus publics au début de décembre. « À la mi-décembre, nous aurons toute l'information nécessaire pour prendre les décisions si, évidemment, le traité de libre-échange est adopté par le Parlement canadien... Nous serons prêts, nous avons déjà des programmes, nous avons fait des demandes au gouvernement fédéral et il s'est engagé formellement à répondre positivement à ces demandes ».

Puis, le premier ministre s'adresse directement aux chefs syndicaux (CSN, FTQ, UPA, CSD, et autres), dont il loue au passage la lucidité, la détermination et la mesure dans les négociations collectives. « Je fais, plaide M. Bourassa, un appel au réalisme pour se rendre compte que si le traité de libre-échange est refusé, il n'est pas exclu que nous puissions revivre ce que nous avons vécu au Canada en août 1971, alors que l'administration américaine de M. Nixon avait imposé une

Voir page 12 : Bourassa

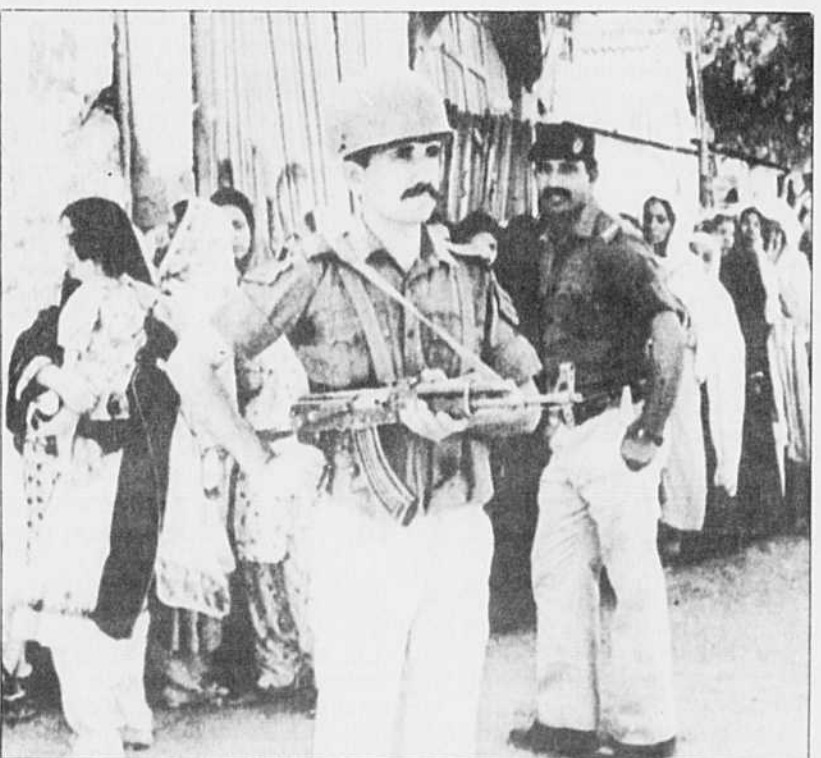


PHOTO AP

Un policier surveille les électeurs qui se pressaient pour aller voter, hier, à Karachi.

Jacques Cuerrier et Serge Provost

ont l'audace d'affirmer qu'il est déraisonnable d'aimer raisonnablement et pas passionnant de n'aimer qu'avec passion.

De l'amour, passion au plein amour

ENFIN, UNE PREMIÈRE RÉPONSE D'HOMMES À CES FEMMES QUI AIMENT TROP

Stanké

208 pages
14,95\$

COLLECTION PARCOURS

Les éditions internationales Alain Stanké, 2127, rue Guy, Montréal H3H 2L9 (514) 935-7452

Montréal est en train de devenir «le port de transit de tous les BPC du Canada»

La lenteur fédérale à décréter un moratoire l'empêche d'agir, dit Lincoln

Louis-Gilles Francoeur
et Bernard Descôteaux

LE MINISTRE québécois de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, estime que Montréal est en train de de-

venir le « port de transit de tous les BPC du Canada » parce que Transport Canada n'a pas donné suite à la demande unanime des ministres de l'Environnement du Canada de décréter un moratoire sur l'exportation de ces matières dangereuses vers l'Angleterre.

Dans une entrevue téléphonique, le ministre a déclaré hier qu'il venait tout juste de réclamer du titulaire de Transport Canada, M. Benoit Bouchard, une décision aussi ferme que rapide dans ce dossier. Sans un moratoire fédéral, le Québec ne peut appliquer le sien, ce qui explique que la province a dû céder et permettre, lundi, à International Environmental Materials (IEM), une compagnie montréalaise, d'exporter 350,000 litres de BPC en Angleterre. En échange des permis, la compagnie a retiré sa demande d'injonction qui devait être plaidée lundi.

Outre les 350,000 litres qui seront exportés par IEM, M. Lincoln affirme avoir en mains des demandes de cette compagnie et de Provirotech, un concurrent, totalisant 500,000 autres litres. Et le total qui s'apprête à transiter à travers la métropole serait encore plus élevé si Hydro-Québec n'avait pas accepté, à la demande expresse du ministre, de surseoir à un projet d'exportation immédiat de 500,000 autres litres.

On a une idée de l'importance de ces quantités quand on songe que l'entrepôt de Saint-Basile contenait

environ 100,000 litres de BPC purs.

L'an dernier, un total de 262,000 litres a transité au port de Montréal. Le total de projets annoncés depuis trois mois atteint presque 1.5 million de litres.

M. Lincoln est particulièrement inquiet du fait que ses inspecteurs n'ont aucun pouvoir sur les chargements de BPC qui traversent la province par train puisque le rail comme la voie maritime relèvent du gouvernement fédéral et en particulier de Transport Canada.

Le ministre se dit néanmoins décidé à défendre le droit des provinces à contrôler le va-et-vient des produits dangereux sur leur territoire. Et surtout à empêcher des provinces dotées de port, comme le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, de faire passer leurs BPC par Montréal.

Par ailleurs, Saint-Basile-le-Grand sera débarrassé de tous ses BPC au plus tard le 31 décembre, a promis hier à l'Assemblée nationale le ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln, qui entend les expédier en Alberta pour destruction.

« On a donné notre engagement formel à la population de l'endroit que d'ici la fin de l'année elle serait débarrassée des BPC. Je répète cet engagement », a en effet dit hier à l'Assemblée nationale le ministre Lincoln.

Interrogé par le député Jean-Pierre Charbonneau, M. Lincoln a indiqué que le travail de nettoyage entrepris à l'entrepôt incendié de Saint-Basile devait être terminé entre le 15 et le 31 décembre. Actuellement on travaille 16 heures par jour pour respecter les délais, dit-il.

La firme qui a été engagé pour faire le travail de nettoyage, Sane-xen-Maclarentech, est actuellement à faire l'inventaire de tous les produits qui sont sur le site de l'entrepôt incendié. Cet inventaire terminé, les produits seront emballés de façon sécuritaire dans des conteneurs pour un éventuel transit, a précisé le ministre.

Il y a sur le site environ 20 millions de gallons de liquides et plusieurs milliers de gallons de solides.

Les BPC qui seront envoyés en Alberta sont uniquement ceux du site de Saint-Basile, a indiqué M. Lincoln qui, à cet égard, parle d'entente de principe avec l'Alberta. Il s'agit d'une entente négociée par M. Lincoln directement avec son homologue de l'Alberta. Si cette province revenait sur son engagement, on ne sait alors ce qu'on ferait des produits de l'entrepôt de Saint-Basile.

Pour ce qui est des autres BPC qu'on trouve au Québec, M. Lincoln ne voit pas d'autre solution que l'entreposage sécuritaire en attendant que le Québec soit doté d'un centre d'élimination des déchets dangereux. Une solution consistera à utiliser l'entrepôt construit à Senneterre par la compagnie Saniyan aussitôt que les obstacles judiciaires qui empêchent sa mise en service seront levés. En attendant, les BPC seront entreposés dans des conteneurs spéciaux regroupés dans des cours d'entreposage.

Une solution doit être trouvée rapidement car un règlement nouveau exige que d'ici le 15 février tous les BPC entreposés dans des bâtiments publics ou commerciaux soient retirés de ces endroits.

Alliance Québec attend le verdict de Revenu Canada

Jean-Pierre Proulx

LE PRÉSIDENT de l'Institut de recherche et d'éducation d'Alliance Québec, M. Chales Matcheson, a confirmé hier au DEVOIR que son organisme a fait l'objet au cours de l'été d'une vérification comptable (« audit ») de Revenu Canada. Les conclusions ne lui sont pas encore connues. D'ailleurs, a-t-il précisé, Revenu Canada a récemment demandé des informations complémentaires.

L'Institut fait l'objet depuis juin dernier d'une controverse. Reconnu comme organisme de charité, il émet des reçus pour des dons destinés ensuite à financer des activités d'Alliance Québec. L'organisme a, en trois ans, émis pour \$1 million de reçus.

Le 16 juin dernier, les Citoyens et citoyennes pour un Québec français et l'Association des francophones de l'Ouest-de-l'Île ont demandé officiellement au ministre fédéral du Revenu d'enquêter sur cette affaire.

De son côté, Revenu Canada n'a pas voulu confirmer directement s'il menait ou non une enquête. Le directeur des communications, M. Adnèr Labadie, a précisé au DEVOIR que le ministre est lié par la confidentialité. Toutefois, dans sa réponse du 8 août dernier à la plainte des deux groupes de pression et que ceux-ci ont rendue publique hier, le ministre, M. Elmer McKay, assure ses correspondants que son ministère « considère généralement

toute plainte qui lui est faite relativement à un organisme de charité et qu'il prend les mesures qui s'imposent.

Si la plainte s'avère bien fondée, le ministère peut procéder à une vérification approfondie du dossier de l'organisme en question et, s'il y a lieu, une révocation éventuelle de son accréditation ». Avis en est alors donné dans la Gazette officielle du Canada. D'après M. Labadie, un tel avis n'a pas paru dans la Gazette.

Pour sa part, M. Matcheson a reconnu que la controverse entourant les activités de l'Institut a effectivement « influencé Revenu Canada ». Dès le 20 juin, M. Matcheson a répliqué aux attaques dont l'Institut est l'objet en écrivant qu'il avait été constitué « pour financer des projets de recherche et d'éducation visant à favoriser une meilleure compréhension des communautés linguistiques minoritaires.

Les fonds que l'Institut a four-nis à l'Alliance Québec, protestait-il, ne concernaient que des projets que les administrateurs avaient considérés comme de nature reliée à la recherche et à l'éducation ».

Le président de l'Association des francophones de l'ouest de l'Île-de-Montréal, M. Jean-Guy Plante, a expliqué hier à la presse que son association, qui n'est subventionnée par aucun gouvernement, désire elle aussi créer un Institut de recherche pour lever des fonds mais qu'elle voulait connaître clairement les règles du jeu.

Sécurité routière

Les détecteurs de radar seront interdits et les camionneurs encadrés

QUÉBEC (PC) — La vente ou la location des détecteurs de radar sera interdite après l'adoption du projet de loi présentement devant la Chambre et qui modifie le Code de la sécurité routière.

Nul ne pourra introduire de quelque façon un détecteur de radar de vitesse dans un véhicule routier, prévoit aussi le projet de loi 77, présentement devant la Chambre et qui doit être adopté avant la fin de l'année.

Le projet de loi de seulement 18 articles apporte quelques modifications aux conditions d'émission des permis de conduire. Il abolit la limite d'âge pour obtenir ou conserver la classe de permis autorisant la conduite d'un véhicule de commerce.

Le projet de loi prolonge aussi pour une période d'un an les permis d'écoles de conduite.

Le projet de loi prévoit d'autre part qu'un conducteur ou un transporteur lourd ne pourra dépasser le nombre d'heures autorisées ni les normes, conditions et modalités reliées à cette autorisation.

Il prévoit qu'un agent de la paix pourra retirer le permis de

conduire à un conducteur qui a dépassé le nombre d'heures et prendre possession de son véhicule pour une période correspondant au nombre d'heures de repos prescrit par le règlement.

En mars dernier, les ministres des Transports du Canada ont signé un protocole adoptant le Code canadien de sécurité routière.

L'une des nombreuses normes prévues dans ce protocole prévoit que le nombre d'heures travaillées ne devra pas dépasser 60 heures par période de sept jours consécutifs ni dépasser 70 heures par période de huit jours consécutifs. Il faut aussi prévoir une période de repos d'au moins huit heures par période de 48 heures.

Le ministre des Transports Marc-Yvan Côté avait expliqué, le printemps dernier, que les 79,210 camions lourds — de plus de 3,000 kilogrammes — du Québec avaient été impliqués en 1987 dans 47,626 accidents, ce qui représentait une augmentation de 3.6 % par rapport à 1986.

Une augmentation de cette ampleur « frise la catastrophe », avait-il alors proclamé.

Paul Cauchon

LES ENQUÊTES auprès des bénéficiaires d'aide sociale proviennent d'un échantillonnage informatisé et les enquêteurs sont invités à consulter les voisins pour mieux connaître la vie privée du bénéficiaire.

Ces données sont inscrites dans des documents officiels du gouvernement québécois rendus publics hier par Louise Harel, porte-parole de l'opposition en matière de sécurité du revenu.

Selon Louise Harel, ces documents prouvent que des enquêtes sont également effectuées sans qu'il y ait aucun soupçon de fraude au dossier ou d'indice de cas douteux.

Le député péquiste a transmis les documents hier matin au président de la Commission des droits de la personne, Jacques Lachapelle, lui demandant d'enquêter, en vertu des pouvoirs conférés à la Commission par l'article 73, sur la conformité de ces contrôles avec les droits fondamentaux reconnus à tout citoyen.

Les documents comprennent une directive d'avril dernier, adoptée par le Conseil du Trésor, concernant la classification des enquêtes en matière

frauduleuses.

On retrouve également un document du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, daté de mai 88, intitulé *Rapport final, Comité de concertation, « Évaluation de la conformité réelle »*.

Le document évoque un « effort conjoint » visant l'évaluation de 40 dossiers par région, sous la suggestion interne de Québec. Parmi les lignes directrices menant à l'évaluation des informations sur les bénéficiaires de l'aide sociale, on peut lire la rencontre avec le locataire afin de faire valider le bail, la vérification « des biens immobiliers et de l'avoir liquide ».

Pour calculer les revenus, à défaut du rapport d'impôt il faut chercher à « établir des contacts externes ». En ce qui concerne la composition du ménage, « des contacts avec des tiers du voisinage sont aussi à ini-

tier ». Pour vérifier une situation de concubinage, on donne comme exemple valable le cas de « voisin venu confirmer le fait », ajoutant qu'il « faut identifier les meilleures sources d'information et, possiblement, améliorer nos façons de faire ». On conseille également de retenir les « informations recueillies auprès de personnes vivant dans l'entourage du bénéficiaire ou de commerces faisant affaire dans le milieu ».

Louise Harel s'indigne de ce que ces mesures d'enquête soient prises à l'encontre des personnes sélectionnées, « avec la lourde présomption qu'elles peuvent être coupables d'irrégularités parce que bénéficiaires d'aide sociale ». Selon le député de Maisonneuve « les méthodes d'enquête auprès de l'entourage et du voisinage décrites dans le document violent carrément la confidentialité et le respect de la vie privée auxquels ont droit aussi les personnes bénéficiaires d'aide sociale ».

Rejointe hier soir Mme Fernande Brosseau, du Front commun des assistés sociaux du Québec, était estomaquée et n'avait jamais entendu parler de ces documents. « C'est totalement aberrant, dit-elle, le gouvernement nous disait qu'il enquêterait seulement lorsqu'il y a des plaintes ».

Par ailleurs, le ministre André Bourbeau fera connaître mardi prochain ses amendements au projet de réforme de l'aide sociale.

À sa sortie du conseil des ministres, hier, M. Bourbeau a indiqué que ses amendements avaient été acceptés mais qu'il restait encore quelques vérifications comptables à effectuer.

Mardi étant le lendemain des élections, les amendements risquent de passer inaperçus. Est-ce l'intention du ministre de passer sa réforme en douce ? Pas du tout. Je serai prêt mardi. Si les journalistes sont trop occupés, j'attendrai à mercredi », a-t-il déclaré.

Les jeunes sont confinés de plus en plus aux emplois les moins payés

OTTAWA (PC) — De tous les types d'emplois créés au pays, ce sont les emplois situés au bas de l'échelle salariale qui progressent le plus rapidement, et les jeunes en occupent un proportion grandissante, indique une nouvelle étude de Statistique Canada.

Les tiers (33.5 %) de tous les emplois créés entre 1981 et 1986 payait \$5.24 de l'heure ou moins, révélait hier l'agence fédérale.

Plusieurs de ces emplois appartiennent à la catégorie des services, un secteur en plein essor caractérisé par des salaires inférieurs, mais la tendance atteint tous les types d'in-

dustries et d'occupations, constate le rapport, qui porte sur les changements dans la répartition des emplois par catégorie de salaire horaire.

Au cours de la même période quinquennale, seule une autre catégorie d'emplois, ceux qui payent entre \$11.88 et \$13.52 l'heure, a enregistré une croissance significative, soit 20.9 %.

Des données colligées par l'agence, il ressort que le fossé s'élargit entre les jeunes et les travailleurs plus âgés : près du tiers des emplois occupés par les jeunes travailleurs, âgés de 16 à 24 ans, tombaient dans la

catégorie salariale la plus basse, contre seulement 16 % en 1981. Ces chiffres, écrivent les auteurs du rapport, illustrent l'accélération d'un phénomène qui a commencé à se faire sentir dans les années 70.

Par comparaison, les emplois détenus par des personnes âgées de 35 ans et plus se sont retrouvés plus souvent dans les catégories à hauts salaires en 1986 qu'en 1981, relèvent-ils.

L'étude a été menée par deux experts de Statistique Canada, Garnett Picott et Ted Wahneil, avec la collaboration de John Myles, de l'université Carleton, à Ottawa.

Premières réactions positives au projet de loi sur la police

Lia Lévesque
de la Presse Canadienne

GRÂCE AU projet de loi sur l'organisation policière, les policiers « auront plus de justice qu'avant » et les citoyens obtiendront ce qu'ils demandaient.

C'est l'analyse qu'a faite M. Normand Bergeron, président de l'Association des chefs de police du Québec, au cours d'un entretien téléphonique avec la Presse Canadienne. L'association représente les 170 directeurs de police du Québec.

Le projet de loi remplace la Commission de police, qui n'avait qu'un pouvoir de recommandation, par un véritable tribunal disciplinaire qui rendra des décisions exécutoires.

Aussi, les citoyens qui veulent se plaindre de la conduite d'un policier devront s'adresser à un commissaire. S'ils se sentent lésés, ils pourront s'adresser à un tribunal de déontologie.

Le même code de déontologie concernant la conduite des policiers s'appliquera à tout le Québec. Les audiences des comités de déontologie seront d'ailleurs publiques.

M. Bergeron se dit « tout à fait d'accord et content » du projet de loi, qui « va dans le sens » des recommandations que l'association avait formulées.

Notamment, M. Bergeron se dit satisfait du fait que « les policiers aussi vont avoir droit à une défense pleine et entière » devant le nouveau tribunal. Ils pourront notamment faire entendre leurs témoins. Avant, explique-t-il, « les policiers étaient condamnés dans les premières pages des médias avant qu'il y ait eu jugement. C'était préjudiciable aux policiers, à leur famille. C'est pourquoi il y avait énormément de réticences de la part des policiers (face à l'actuel système d'audition des plaintes) ».

Dorénavant, « il va y avoir plus de justice », croit le directeur de police Bergeron.

Pour les citoyens aussi, le projet de loi est positif, croit M. Bergeron. « Le citoyen voulait que les décisions soient exécutoires ». Elles le seront. « Le citoyen voulait que les causes soient entendues publiquement ». Les audiences des comités de déontologie seront publiques et les débats

pourront être rapportés par les médias.

M. Bergeron accepte aussi ce caractère public des audiences, « parce qu'on est traité comme les corporations professionnelles ». Depuis le 1er août dernier, en effet, les audiences des comités de discipline des corporations professionnelles — médecins, infirmières et autres — sont publiques. Il en sera de même pour les policiers.

Du côté de l'Union des municipalités du Québec, le président Camille Rouillard trouvait « prématuré » de commenter dès maintenant le projet de loi déposé mardi. Il préférerait analyser le nouveau projet de loi plus à fond.

Mais, « à prime abord », il ne semblait pas y avoir de « choses problématiques » ou avec lesquelles les municipalités seraient grandement en désaccord, indiquait-on hier à l'UMQ.

Quant aux syndicats des policiers de la Sûreté du Québec, de la CUM et des corps de police municipaux, ils ont fait savoir par voie de communiqué qu'ils analyseront le projet de loi plus à fond avant d'émettre des commentaires.

ciel 98.5
La radio MF de qualité

REVUE de PRESSE
avec JEAN V. DUFRESNE

7h15 8h15

C'est la Saison de la musique

Bataille d'experts autour d'une «fausse panne»

Martin Pelchat

LA « FAUSSE PANNE » qui a ré-
llement privé d'électricité 500,000
clients d'Hydro-Québec, mardi soir, a
donné lieu hier à un nouvel affronte-
ment patronal-syndical à la société
d'État.

Pendant que la direction d'Hydro
annonçait qu'un comité formé « des
meilleurs experts de l'entreprise »
avait été mandaté pour vérifier dans
une dizaine de postes, d'ici la période
de pointe de la mi-décembre, l'état
des équipements, le Syndicat des em-
ployés de métier revenait à la charge
et dénonçait les lacunes dans l'en-
retien de ces équipements.

Mardi soir, expliquait Jean-Claude
Roy, vice-président d'Hydro, une dé-
fectuosité d'un disjoncteur au poste
Montagnais, à la frontière du Labra-
dor, a provoqué une panne, non pas
du réseau, mais dans l'alimentation
en électricité du poste (services auxi-
liaires).

Après 16 minutes, soit à 19 h 40, le

système de télédelestage a inter-
prété ces problèmes comme une
baisse de la charge du réseau et
commandé l'interruption de 4,200
mégawatts. D'où la panne dans les
grands centres urbains.

Le réseau, qui via le poste Monta-
gnais achemine l'électricité de trois
lignes de la centrale de Churchill
Falls vers le poste Arnaud, fonction-
nait pourtant normalement.

Selon M. Roy, le déclenchement si-
multané des groupes électrogènes et
des accumulateurs après la perte du
disjoncteur a créé « des perturba-
tions et oscillations de tension inter-
prétées comme un défaut de produc-
tion ». Rien à voir avec LA panne du
18 avril, précise-t-il. Le télédelestage,
qui à cette occasion n'avait pas
réagi, l'a fait mardi.

Le syndicat y voit plutôt une ratée
des accumulateurs déjà défectueux.
Les instruments témoins, n'étant
plus alimentés par les services auxi-
liaires, donnaient une lecture nulle
qui aurait induit en erreur l'automatisme
de delestage.

Même si les abonnés touchés à
Montréal, Québec et Sherbrooke ont
revu la lumière en au plus une heure,
des surtensions et surfréquences ont
provoqué l'arrêt de la centrale de
Gentilly 2 et l'interruption de 500 mé-
gawatts d'exportation à des clients
du Nouveau-Brunswick et de la Nou-
velle-Angleterre.

Le réacteur nucléaire de Gentilly,
qui a été refroidi par ses systèmes de
protection, ne peut être remis en
marche que dans un délai de 36 heu-
res. Son arrêt est sans conséquence
pour les abonnés, les réserves ac-

cumulées étant suffisantes.

Selon le syndicat, les accumula-
teurs, qui mardi soir auraient dû
prendre la relève au poste Monta-
gnais quand le disjoncteur a fait dé-
faut, avaient fait l'objet de deux mis-
es en garde depuis un an.

En octobre 1987, soutient Pierre
Froment, secrétaire-trésorier du
Syndicat des employés de métier,
nous avions dénoncé le système d'ac-
cumulateurs défectueux au poste
Montagnais.

La pile accusait selon lui une
chute de tension après une utilisation

de 10 minutes, alors qu'elle aurait dû
assurer une autonomie de huit heu-
res. « Nous avions réitéré en avril
1988, dit-il, et la réponse de la société
avait été d'annoncer qu'elle mettrait
en branle un programme d'entretien.
Ce n'est pas encore fait en novembre
1988 ».

Le mal fonctionnement des accu-
mulateurs reste à démontrer, sou-
tient Jean-Claude Roy. « Nous som-
mes dans une période de négocia-
tion... rétorque-t-il. Ce n'est peut-
être pas le meilleur moment pour
écouter ce que le syndicat a à dire ».

Dernières plaidoiries au procès du député libéral Roma Hains

(PC) — Si l'on peut reprocher au dé-
puté libéral Roma Hains d'avoir
tourné les coins ronds, fait des entor-
ses administratives pouvant prêter à
équivoque, on ne peut le taxer de
malhonnêteté, a plaidé hier son avo-
cat à la toute fin du procès pour vol
et fraude commencé en mars 1987.

De son côté, le procureur de la
Couronne a fait valoir que le député
Hains n'avait respecté ni l'esprit ni la
lettre du programme de subventions
dont l'administration est laissée à la
discretion des députés.

Le député fait face à 38 accusa-
tions pour vol et fraude de montants
inférieurs à \$1,000 relativement à
des subventions qu'il se serait approprié,
en totalité ou en partie, entre
août 1981 et août 1986.

Le député Hains est un député
« très, très, très particulier » de
croire qu'il peut décider de l'usage à
faire de l'argent versé par le gouver-

nement à l'intention de groupes de
loisirs, a fait valoir le procureur de la
Couronne, François Doyon.

« Ce n'est pas au député Hains de
décider à quoi doit servir une subven-
tion accordée par le gouverne-
ment, avec nos taxes, au profit d'une
association de loisirs ».

Selon la preuve, le député libéral
demandait des subventions au nom
d'organismes de bienfaisance pour
personnes âgées et handicapées, par
exemple, parfois à leur insu, et utili-
saient les sommes à des activités
partisanes de loisirs dont les profits
devaient être versés, en bout de li-
gne.

Le député Hains aurait ainsi fi-
nancé une danse de l'Association li-
bérale du comté de Saint-Henri, la
distribution de publicité pour ce
même groupe et la participation de
jeunes à un congrès de ce parti poli-
tique.

L'avocat du député Hains, Me Mi-
chel Proulx, a rappelé les propos de
l'ex-ministre Chevette voulant que
les subventions du programme Opé-
ration-Comité servaient à financer la
visibilité des députés.

Au sujet d'une subvention accordée
à l'Équipe des jeunes de Saint-
Henri, déposée dans le compte de
l'Association libérale de Saint-Henri,
Me Proulx a soutenu que l'argent y
avait été oublié.

Il en tient pour preuve que, lors de
l'enquête policière, quand son client
a appris cela, il s'est empressé de
verser l'argent à la polyvalente de
Saint-Henri.

« On doit admettre que la somme
n'est pas allée aux fins pour laquelle
elle avait été demandée. Mais c'est
le seul cas », a-t-il ajouté.

Aux yeux de l'avocat Proulx, son
client est en fait accusé « de s'être
fait du capital politique ».

L'agence spatiale inquiète MacDonald

QUÉBEC (PC) — Le ministre de
l'Industrie, du Commerce et de la
Technologie Pierre MacDonald con-
tinue d'entretenir un espoir de voir
l'agence spatiale canadienne s'éta-
blir à Montréal mais il cache mal son
inquiétude devant la lenteur du
gouvernement fédéral à prendre une
décision.

C'est le député péquiste du Lac-
Saint-Jean, Jacques Brassard, qui le
premier a exprimé des doutes, hier à
l'Assemblée nationale, sur l'installa-
tion de l'agence dans la métropole.

Selon lui, c'est Ottawa que le gouver-
nement fédéral choisirait comme
site de la future agence.

« Pour une des rares fois, je par-
tage les mêmes inquiétudes et pro-
bablement les mêmes ambitions que
le député à ce sujet », a repris le mi-
nistre MacDonald.

D'après celui-ci, il ne serait que lo-
gique que Montréal constitue l'en-
droit idéal pour recevoir le Centre de
l'aéronautique et de l'aérospatiale au
Canada. « Nous avons continué à
faire des démarches à Montréal, à

Ottawa et ailleurs et nous n'avons
pas cessé de peser et de pousser sur
ce dossier et nous le ferons jusqu'à
ce que cela accouche convenable-
ment ».

M. MacDonald, en réponse à d'au-
tres questions du député du PQ, a dit
que lui aussi a bien hâte que l'an-
nonce se fasse par Ottawa, mais le
ministre ne l'attend pas avant les
élections de lundi prochain.

« Nous avons tous hâte qu'il y ait
du monde qui se branche. Je pense
qu'on partage ce vœu-là et on vou-
drait voir le dossier réglé mais on n'a
rien perdu jusqu'à ce jour et on n'a
voué rien de ce que vous prétendez
(Montréal aurait déjà perdu l'agen-
ce) », a ajouté le ministre.

Les CLSC demandent au ministre un mandat clair et \$60 millions de plus

Renée Rowan

À LA VEILLE de son 14e congrès
qui aura lieu en fin de semaine, à
Québec, la Fédération des CLSC de-
mande à la ministre de la Santé et
des Services sociaux un mandat clair
et un accroissement substantiel de
son budget, la pressant d'agir rapi-
dement. La situation l'exige, affirme-
t-elle.

Elle établit à près de \$60 millions
supplémentaires les fonds requis
pour « opérationnaliser » les services
prévus au cadre de référence qu'elle
soumettait la semaine dernière à la
ministre Thérèse Lavoie-Roux.

Selon ses estimés, les CLSC dépen-
sent déjà à l'heure actuelle une
somme équivalente dans les services
courants, ce qui porterait les dépen-
ses dans ces services à près de \$120
millions.

La principale recommandation du
comité Brunet, rappelle la Fédération,
est de doter tous les CLSC d'un
solide programme de services mé-
dicaux et psychosociaux courants, ce
qui représenterait entre 25 et 50 %
des activités du CLSC. Actuellement,
ces dépenses représentent 12 % du
budget.

Dans son cadre de référence, la
Fédération recommande que la
MSSS accorde la priorité au dévelop-

pement des ressources locales de
première ligne, que ces ressources
soient publiques comme les services
à domicile, les centre de jour ou les
services de répit familial, ou com-
munautaires.

Le problème du sous-financement
des CLSC est devenu un mal chro-
nique, estime le président de la Fédé-
ration, M. Pierre Ippersiel.

Hier après-midi, le député Gilles
Baril déposait à l'Assemblée natio-
nale une pétition signée par 11,500
personnes habitant le territoire de la
MRC de Rouyn-Noranda (population
totale, 39,000 personnes) réclamant
un budget équitable pour le CLSC Le
Partage des eaux.

Comme plusieurs autres CLSC
créés après 1980, le CLSC Le Par-
tage des eaux arrive à peine à effleu-
rer les problèmes sociaux et de santé
qui touchent sa communauté, note
son directeur général, M. Brian
Smith. Faute de ressources adé-
quates, les clientèles des CLSC n'ont
pas toutes accès aux mêmes ressources.

À titre d'exemple, alors que le bud-
get moyen per capita des CLSC éta-
bli pour les régions éloignées (Bas
Saint-Laurent-Gaspésie/Côte-Nor-
d/Abitibi-Témiscamingue) s'élève à
90 %, celui du CLSC Le Partage des
eaux n'est que de 54 %. Pour combler
cet écart, il faudrait augmenter le
budget de 65 %, dit-il.



Au premier rang des manifestants, une tête de porc, piquée au bout d'un bâton. Les manifestants chantaient des slogans contre Provigo.

Les opposants aux commerces ouverts le dimanche scandent leurs arguments à Québec

Bernard Racine
de la Presse Canadienne

QUELQUE 750 manifestants ont
chanté et scandé avec beaucoup
d'humour, hier à Québec, devant
l'Hôtel du Parlement, leur opposition
à l'ouverture des épiceries le diman-
che.

Un animateur a annoncé que leurs
représentants avaient obtenu de ren-
contrer le premier ministre Robert
Bourassa durant quelques minutes.

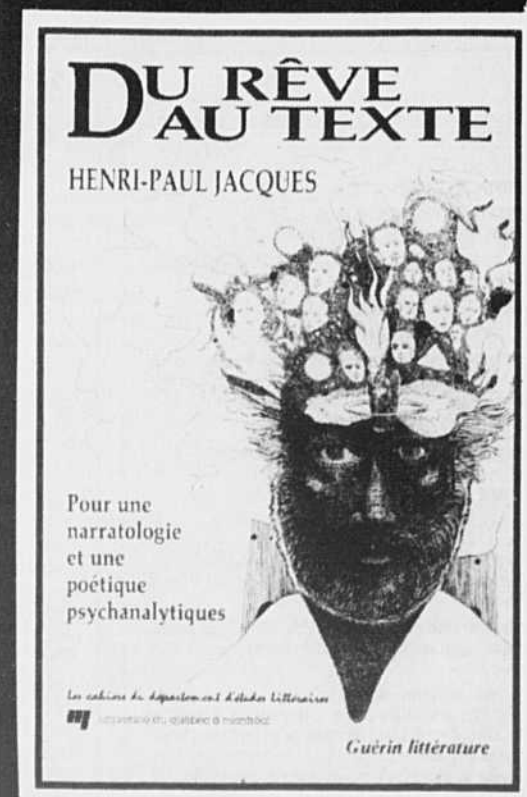
Les manifestants appartenaient
au Regroupement des détaillants et
des travailleurs et des travailleuses
opposés à l'ouverture des épiceries
le dimanche. La manifestation consti-
tuait l'un des trois éléments du pro-
gramme qu'ils ont mis au point lundi
et qui comprenait aussi l'envoi d'un
télégramme au premier ministre et
la signature d'une pétition.

Le député de Bertrand Jean-Guy
Parent, porte-parole de l'opposition
dans ce dossier, s'est adressé aux
manifestants et leur a rappelé qu'il
ne s'agissait pas simplement de sa-
voir si les magasins ouvriraient une
heure ou deux, mais qu'il s'agissait
bien d'un débat de société.

« Au Québec, on veut être capable
de conserver le dimanche comme
une journée sacrée, sacrée pour la
qualité de vie. Et dans ce sens-là, au-
tant les travailleurs que les em-
ployeurs n'en veulent pas du diman-
che », M. Parent leur a rappelé que
l'opposition ne gagnera pas la ba-
taille à elle seule, qu'elle a besoin du
support du Regroupement.

À la suite de l'assemblée d'une
heure et demie tenue lundi par le Re-
groupement, des médias avaient sou-
ligné le fait que le mot « consommateur »
n'avait même pas été pro-
noncé et que l'expression « qualité de
vie » référait seulement aux em-
ployés des épiceries. Le président du
Regroupement Gerald Lord avait
même déclaré carrément qu'il ne
croit pas qu'une femme doive ma-
gasiner le dimanche étant donné
qu'il y a tant d'autres choses à faire
ce jour-là.

Le Regroupement a évité cette si-
tuation hier en invitant un représen-
tant à venir parler aux manifestants.
Ce représentant des consommateurs
a admis que « c'est vrai qu'il y a un
certain besoin d'accès plus grand
aux biens de consommation ».



DU RÊVE AU TEXTE Henri-Paul Jacques

Collection Études ANDRÉ BELLEAU
sous la direction de Maurice Potet

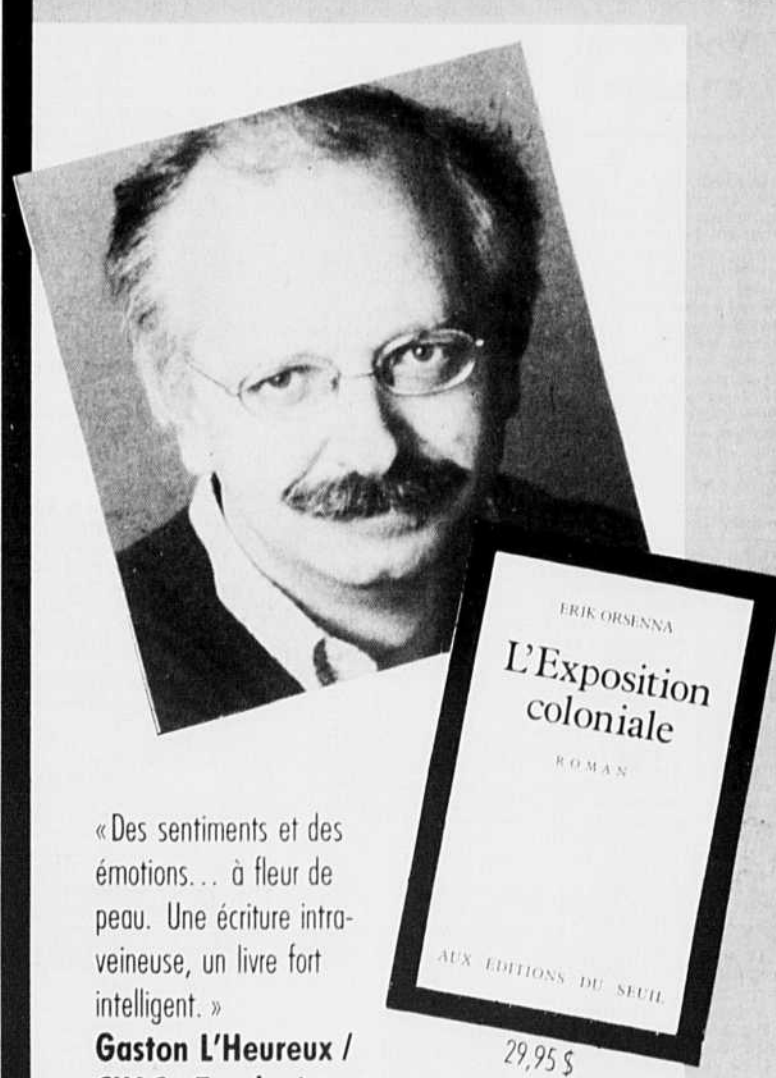
348 pages — 15 \$

Une oeuvre rigoureuse qui tente
de retracer à travers l'écriture les
cheminements les plus secrets et
de nous dévoiler "l'au-delà" des
mots.

en coédition avec:

GUÉRIN LITTÉRATURE
DISTRIBUTEUR EXCLUSIF: QUÉBEC LIVRE

ERIK ORSENNA



« Des sentiments et des
émotions... à fleur de
peau. Une écriture intra-
veineuse, un livre fort
intelligent. »

Gaston L'Heureux /
CKAC — Touche à tout

PRIX **GONCOURT** 88

« Dans sa délectable « Ex-
position coloniale », il a chargé
chaque page, comme au
lance-pierres, d'une ironie
dévastatrice. Mais il lâche
parfois l'élastique. Et c'est
le désespoir qui nous
frappe. »

Frédéric Vitoux /
Le Nouvel
Observateur

Editions du Seuil



L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Washington juge insuffisantes les décisions de l'OLP envers Israël

d'après Reuter et AFP

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis ont reconnu hier une évolution encourageante au sein de l'Organisation de libération de la Palestine, tout en rejetant comme insuffisantes les décisions prises par son parlement à Alger.

Les résultats de la session du Conseil national palestinien (CNP) ne répondent ni aux nécessités d'un processus de négociations de paix, ni à celles d'un dialogue entre les États-Unis et l'OLP, a annoncé le département d'État.

Les États-Unis avaient déjà rejeté mardi la proclamation d'un État palestinien indépendant, affirmant que l'avenir des territoires occupés ne pouvait être réglé que par des négociations directes avec Israël.

Le porte-parole du département d'État, M. Charles Redman, a cependant relevé qu'il y avait « des Palestiniens » qu'il n'a pas identifiés, qui essayaient « de faire évoluer l'OLP dans un sens constructif ». « C'est encourageant et cela devrait continuer », a-t-il dit.

Sur le fond, cependant, il a estimé qu'une évolution supplémentaire était nécessaire sur les « questions clés » d'un processus de paix. De plus, le CNP n'a pas rempli les conditions posées par les États-Unis à un dialogue avec l'OLP, a-t-il dit.

Washington exige depuis 1975 de l'OLP qu'elle reconnaisse le droit d'Israël à l'existence, accepte les résolutions 242 et 338 du Conseil de sé-

curité des Nations unies et renonce au terrorisme.

« Une possible référence implicite ou indirecte au droit d'Israël d'exister est insuffisante. La reconnaissance (d'Israël) doit être claire et sans ambiguïté », a déclaré M. Redman.

Pour les partisans du chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, l'acceptation par le CNP des résolutions 242 et 338 était en fait une reconnaissance implicite d'Israël.

Mais le département d'État estime que même la référence aux deux résolutions dans la déclaration politique du CNP est ambiguë, sur le fond et dans la façon dont elle est insérée dans le texte de la déclaration. Sur le fond, le CNP demande la réunion d'une conférence internationale « sur la base des résolutions 242 et 338 et la garantie des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination ». La résolution 242 ne mentionnant les Palestiniens qu'en termes d'un « problème de réfugiés », l'ajout du droit à l'autodétermination apparaît comme une façon de ne l'accepter qu'avec des réserves.

La déclaration politique fait ensuite immédiatement référence aux résolutions de l'ONU, alors que nombre de résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU sont inacceptables pour Washington, pour ne citer que celle qui assimile sionisme et racisme, soulignent les responsables américains.

de question », a déclaré le ministre de la Santé, Shoshana Arbeli-Almozilino.

Le ministre de l'Immigration, Yaacov Tsur, a précisé de son côté : « Nous n'avons pas décidé d'entamer des négociations (avec le Likoud). Je dirais même plus, il n'y a pas de bases pour des négociations ».

Il a souligné que deux éléments clés de l'offre de Shamir étaient inacceptables : l'absence de rotation à la tête du cabinet entre Shamir et Pères, et un nombre de portefeuilles moins important pour les travailleurs que pour le Likoud.

Shamir « doit savoir que, s'il veut former un gouvernement avec le

Quant à la renonciation au terrorisme, le département d'État n'y voit qu'une répétition de déclarations antérieures. « Ce sont toujours les faits qui comptent », a déclaré M. Redman.

Sur le plan diplomatique, trente-six heures après sa proclamation solennelle à Alger par Yasser Arafat, le nouvel état palestinien avait été reconnu hier par plus d'une vingtaine de pays, en grande majorité musulmans.

Deux piliers du mouvement non-aligné, l'Inde et la Yougoslavie, ont également reconnu le nouvel État.

De nombreux autres pays ont accueilli favorablement l'initiative de l'OLP sans aller jusqu'à la reconnaissance. C'est le cas notamment de l'URSS.

L'État hébreu a décidé de son côté de lancer une offensive diplomatique tous azimuts pour contrer l'impact de la réunion d'Alger. Le président du conseil Yitzhak Shamir n'a pas hésité à parler de la nécessité, pour Israël, de lancer une « guerre diplomatique pour convaincre toutes les nations du monde qu'accorder sa reconnaissance aide ceux qui tentent d'exterminer l'État d'Israël ».

Le ministre des Affaires étrangères Shimon Pères a réuni ses conseillers pour préparer cette offensive. « Notre problème, c'est de présenter clairement notre position, particulièrement aux démocraties occidentales. C'est une tâche difficile, car l'OLP a réussi à faire passer

l'image d'un changement réel dans sa politique », a déclaré le porte-parole de Pères Moti Amichai.

Dans les territoires occupés, les décisions d'Alger ont été accueillies avec enthousiasme par des centaines de manifestants palestiniens qui, notamment à Gaza, sont descendus dans les rues malgré le couvre-feu.

Moscou a réitéré hier sa position exprimée la veille, en se félicitant de la proclamation de l'État palestinien sans pour autant le reconnaître.

Comme mardi, il a élargi la question de la reconnaissance, déclarant que Moscou n'avait pour l'instant reçu aucune requête en ce sens.

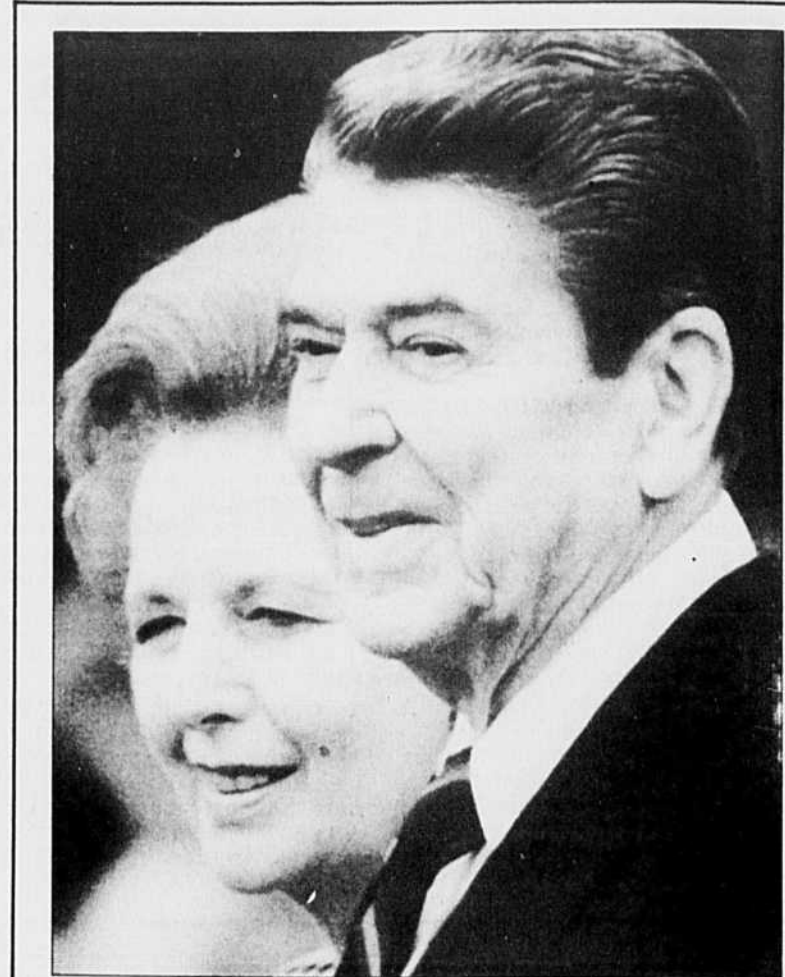
Après s'être donnée 24 heures de réflexion, la France a elle aussi salué le vote sur la résolution 242 et déclaré, par la voix de son ministre des Affaires étrangères Roland Dumas, que la reconnaissance d'un État palestinien ne soulevait « aucune difficulté de principe », mais que « des questions de fait continuent d'être posées » et qu'il « serait contraire à la jurisprudence de la France de reconnaître un État qui ne dispose pas de territoire défini ».

Les pays qui ont reconnu la Palestine sont l'Algérie, Bahreïn, l'Irak, la Jordanie, le Koweït, la Libye, la Mauritanie, le Maroc, Qatar, la Tunisie, l'Arabie saoudite, les Yémens du Sud et du Nord, les Émirats arabes unis, le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan, Madagascar, la Malaisie, l'Indonésie, la Turquie, la Yougoslavie, le Nicaragua et Cuba.

sition d'arbitres, plusieurs postes clef, de l'argent pour leurs institutions et des lois visant à faire respecter les prescriptions religieuses. En échange, il a reçu lundi leur soutien pour former un gouvernement.

Mardi soir, Shamir a dit à Pères que s'il voulait faire partie du prochain gouvernement, il devrait renoncer à son idée de conférence internationale de paix au Proche-Orient.

Certains ministres du Likoud sont opposés à une coalition avec les travaillistes et ils ont exhorté Shamir à former un gouvernement avec les petits partis de droite et religieux.



Le premier ministre britannique Margaret Thatcher a été reçue pour la dernière fois par le président Ronald Reagan, avec chaleur et émotion, hier à la Maison-Blanche où elle était venue faire de nostalgiques adieux à son plus proche allié. Mme Thatcher a été accueillie avec les honneurs militaires par M. Reagan et le président-élu George Bush dans les jardins de la présidence, où 19 coups de canon ont été tirés en son honneur. « Mes pensées sont tristes », a déclaré Mme Thatcher au début d'un entretien d'une heure avec M. Reagan. Mais, a-t-elle, ajoutée, « nous allons regarder vers l'avant (...) Nous sommes très heureux de bénéficier de la continuité » de la politique de M. Reagan avec M. Bush comme président. Auparavant, devant plus de 3.000 invités, elle avait exalté les étroites relations les deux pays, qui ont permis de « renforcer la paix, répandre la prospérité et préserver la liberté ».

Pères rejette les conditions de Shamir

JÉRUSALEM (Reuter) — Les ministres travaillistes israéliens ont exigé hier de participer à la formation d'un nouveau gouvernement sur un pied d'égalité avec le bloc conservateur du Likoud, rejetant l'offre formulée la veille par le président du conseil et dirigeant du Likoud Yitzhak Shamir.

Après deux heures de discussions dans le bureau de Shimon Pères, chef du Parti travailliste et ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement sortant, les dirigeants travaillistes ont « décidé de ne pas décider » d'entrer ou non dans un nouveau gouvernement de coalition.

« Ce que Shamir a proposé est hors

Parti travailliste (...), il devra nous accorder un nombre de postes équivalant à celui du Likoud », a ajouté Tsur.

Outre la moitié des postes ministériels, les travaillistes réclament la moitié des 10 sièges du cabinet restreint, plus haute instance de l'exécutif.

Travaillistes et membres du Likoud ont cohabité dans un gouvernement d'unité nationale depuis quatre ans, à la suite d'élections qui n'avaient pu les départager.

Les élections du 1er novembre ayant été aussi peu concluantes, Shamir a du promettre à deux partis religieux, qui se sont retrouvés en po-

tion d'arbitres, plusieurs postes clef, de l'argent pour leurs institutions et des lois visant à faire respecter les prescriptions religieuses. En échange, il a reçu lundi leur soutien pour former un gouvernement.

Mardi soir, Shamir a dit à Pères que s'il voulait faire partie du prochain gouvernement, il devrait renoncer à son idée de conférence internationale de paix au Proche-Orient.

Certains ministres du Likoud sont opposés à une coalition avec les travaillistes et ils ont exhorté Shamir à former un gouvernement avec les petits partis de droite et religieux.

L'ONU va rapatrier les réfugiés du Burundi

NAIROBI (Reuter) — L'opération de rapatriement de 40.000 Burundais réfugiés au Rwanda sous la supervision des Nations unies commencera la semaine prochaine et devrait être terminée dans quatre mois, ont indiqué hier des responsables de l'ONU.

Les réfugiés, qui avaient fui en août les violences intertribales, seront rapatriés en autocars et en camions vers deux centres de transit dans le nord-est, d'où ils pourront regagner leurs villages, ont précisé à

Nairobi les responsables du bureau régional du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Plus de 63.000 personnes avaient fui au Rwanda après la répression par l'armée d'une rébellion meurtrière de la population hutu, l'ethnie majoritaire au Burundi, contre la minorité tutsi au pouvoir.

De nombreux réfugiés sont déjà rentrés chez eux de leur propre initiative, ajoute-t-on au HCR.

Nairobi les responsables du bureau régional du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Plus de 63.000 personnes avaient fui au Rwanda après la répression par l'armée d'une rébellion meurtrière de la population hutu, l'ethnie majoritaire au Burundi, contre la minorité tutsi au pouvoir.

De nombreux réfugiés sont déjà rentrés chez eux de leur propre initiative, ajoute-t-on au HCR.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 8

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVIL, No. 500-02-028181-886, LOCATIONS PÉTRO, P.E., demanderesse — vs — M. TAL OMNIFIN ENR, défendeur. Le 30 novembre 1988, à 11 h 00 heures à la place d'affaires de la par- tie défenderesse au No 2760 rue Pau- l'au, en la cité St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par auto- rité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en : 1 bureau en métal, 5 tiroirs, 1 bidon grise, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. CLAUDE FORGET, huissier, Montréal, le 15 novembre 1988.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, No. 505-27-01267-889, L'ÉPIQUE- TEUR DES AMENDES, deman- der — vs — VIVES GENDRON, défen- deur. Le 29 novembre 1988, à 12 h 00 heures au domicile du défen- deur au No 330 rue Lévesque app- 206, en la cité Laval, district de Montréal, seront vendus par auto- rité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en : 1 set de salon 3 mor- ceaux en tissu beige, 1 système de son Technic, 1 téléviseur 20" couleur RCA Victor, Conditions : ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. FRANÇOIS BERTRAND, huissier, 328-1122, Laval, le 15 novembre 1988.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, No. 500-02-013949-883, DOSSIER C-204-0607, BRASSERIE MOUSON DU QUÉBEC LTD, demanderesse — vs — 2234-1031 QUÉBEC INC, défen- deresse. Le 24 novembre 1988, à 12 h 00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 262 rue St- Paul, en la cité et district de Montréal, seront vendus par auto- rité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en : 1 frigidaire avec 1 porte vitré, 1 convertisseur General Instrument, 1 lave-vaire avec convoyeur et évier, 1 Système électronique compteur de bar TG 399A, meubles et articles de restaura- tion. Conditions : ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. CLAUDE FORGET, huissier, 376-8780, Montréal, le 7 novembre 1988.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-036065-881

COUR PROVINCIALE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT

AVON RENT-A-CAR INC.

Partie demanderesse

c.

GÉRALD NOËL,

Partie défenderesse

et-

PATRICK HAMEL,

Mise-en-cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à GÉRALD NOËL de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du Bref de saisie ayant ju- gement a été remise au greffe à l'inten- tion de GÉRALD NOËL.

Lieu: Montréal

Date: 10 novembre 1988.

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, No. 500-02-013949-883, DOSSIER C-204-0607, BRASSERIE MOUSON DU QUÉBEC LTD, demanderesse — vs — 2234-1031 QUÉBEC INC, défen- deresse. Le 24 novembre 1988, à 12 h 00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 262 rue St- Paul, en la cité et district de Montréal, seront vendus par auto- rité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en : 1 frigidaire avec 1 porte vitré, 1 convertisseur General Instrument, 1 lave-vaire avec convoyeur et évier, 1 Système électronique compteur de bar TG 399A, meubles et articles de restaura- tion. Conditions : ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. CLAUDE FORGET, huissier, 376-8780, Montréal, le 7 novembre 1988.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-036065-881

COUR PROVINCIALE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT

AVON RENT-A-CAR INC.

Partie demanderesse

c.

GÉRALD NOËL,

Partie défenderesse

et-

PATRICK HAMEL,

Mise-en-cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à GÉRALD NOËL de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du Bref de saisie ayant ju- gement a été remise au greffe à l'inten- tion de GÉRALD NOËL.

Lieu: Montréal

Date: 10 novembre 1988.

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, No. 500-02-004234-884, DOSSIER A-5700-001, 13470 CANADA INC, de- manderesse — vs — EMILIO IM- BRIGLIO, défendeur. Le 3 décembre 1988, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 854 rue Cha- minade, en la cité St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par auto- rité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 table de che- nante Sansui et acc, 1 laveuse et sé- cheuse Waipool, 1 tv couleur, 2 co- lonnes de son Sansui, 1 auto Olds mobile Omega 1980, n/s 3B68A-W14453 et acc. Conditions : ARGENT COMPTANT OU CHE- QUE VISE. CLAUDE FORGET, huissier, 376-8780, Montréal, le 14 novembre 1988.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-035681-886

COUR PROVINCIALE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT

MARIE-ROSE CASU,

Partie demanderesse

c.

JULES SIMARD,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JULES SIMARD, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, bureau 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publi- cation du présent avis dans LE DE- VOIR.

Une copie du bref d'assignation, dé- claration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été remise au greffe à l'inten- tion de JULES SIMARD.

Lieu: Montréal

Date: 10 novembre 1988.

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-12-174807-887

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

LE PROTONOTAIRE-ADJOINT

DAME MANON CHARTIER,

Partie demanderesse

c.

DOUGLAS AMZALLAG,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à DOUGLAS AM- ZALLAG, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-An- toine, à Montréal, bureau 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de DOUGLAS AMZALLAG.

Lieu: Montréal

Date: 10 novembre 1988.

MICHEL MARTIN, P.A.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, No. 500-02-013949-883, DOSSIER C-204-0607, BRASSERIE MOUSON DU QUÉBEC LTD, demanderesse — vs — 2234-1031 QUÉBEC INC, défen- deresse. Le 24 novembre 1988, à 12 h 00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 262 rue St- Paul, en la cité et district de Montréal, seront vendus par auto- rité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en : 1 frigidaire avec 1 porte vitré, 1 convertisseur General Instrument, 1 lave-vaire avec convoyeur et évier, 1 Système électronique compteur de bar TG 399A, meubles et articles de restaura- tion. Conditions : ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. CLAUDE FORGET, huissier, 376-8780, Montréal, le 7 novembre 1988.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-036065-881

COUR PROVINCIALE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT

AVON RENT-A-CAR INC.

Partie demanderesse

c.

GÉRALD NOËL,

Partie défenderesse

et-

PATRICK HAMEL,

Mise-en-cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à GÉRALD NOËL de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du Bref de saisie ayant ju- gement a été remise au greffe à l'inten- tion de GÉRALD NOËL.

Lieu: Montréal

Date: 10 novembre 1988.

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, No. 500-02-013949-883, DOSSIER C-204-0607, BRASSERIE MOUSON DU QUÉBEC LTD, demanderesse — vs — 2234-1031 QUÉBEC INC, défen- deresse. Le 24 novembre 1988, à 12 h 00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 262 rue St- Paul, en la cité et district de Montréal, seront vendus par auto- rité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en : 1 frigidaire avec 1 porte vitré, 1 convertisseur General Instrument, 1 lave-vaire avec convoyeur et évier, 1 Système électronique compteur de bar TG 399A, meubles et articles de restaura- tion. Conditions : ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. CLAUDE FORGET, huissier, 376-8780, Montréal, le 7 novembre 1988.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-036065-881

COUR PROVINCIALE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT

AVON RENT-A-CAR INC.

Partie demanderesse

c.

GÉRALD NOËL,

Partie défenderesse

et-

PATRICK HAMEL,

Mise-en-cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à GÉRALD NOËL de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du Bref de saisie ayant ju- gement a été remise au greffe à l'inten- tion de GÉRALD NOËL.

Lieu: Montréal

Date: 10 novembre 1988.

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, No. 500-02-004234-884, DOSSIER A-5700-001, 13470 CANADA INC, de- manderesse — vs — EMILIO IM- BRIGLIO, défendeur. Le 3 décembre 1988, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 854 rue Cha- minade, en la cité St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par auto- rité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 table de che- nante Sansui et acc, 1 laveuse et sé- cheuse Waipool, 1 tv couleur, 2 co- lonnes de son Sansui, 1 auto Olds mobile Omega 1980, n/s 3B68A-W14453 et acc. Conditions : ARGENT COMPTANT OU CHE- QUE VISE. CLAUDE FORGET, huissier, 376-8780, Montréal, le 14 novembre 1988.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-035681-886

COUR PROVINCIALE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT

MARIE-ROSE CASU,

Partie demanderesse

c.

JULES SIMARD,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JULES SIMARD, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, bureau 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publi- cation du présent avis dans LE DE- VOIR.

Une copie du bref d'assignation, dé- claration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été remise au greffe à l'inten- tion de JULES SIMARD.

Lieu: Montréal

Date: 10 novembre 1988.

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-12-174807-887

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

LE PROTONOTAIRE-ADJOINT

DAME MANON CHARTIER,

Partie demanderesse

c.

DOUGLAS AMZALLAG,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à DOUGLAS AM- ZALLAG, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-An- toine, à Montréal, bureau 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de DOUGLAS AMZALLAG.

Lieu: Montréal

Date: 10 novembre 1988.

MICHEL MARTIN, P.A.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, No. 500-02-013949-883, DOSSIER C-204-0607, BRASSERIE MOUSON DU QUÉBEC LTD, demanderesse — vs — 2234-1031 QUÉBEC INC, défen- deresse. Le 24 novembre 1988, à 12 h 00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 262 rue St- Paul, en la cité et district de Montréal, seront vendus par auto- rité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en : 1 frigidaire avec 1 porte vitré, 1 convertisseur General Instrument, 1 lave-vaire avec convoyeur et évier, 1 Système électronique compteur de bar TG 399A, meubles et articles de restaura- tion. Conditions : ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. CLAUDE FORGET, huissier, 376-8780, Montréal, le 7 novembre 1988.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-036065-881

COUR PROVINCIALE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT

AVON RENT-A-CAR INC.

Partie demanderesse

c.

GÉRALD NOËL,

Partie défenderesse

et-

PATRICK HAMEL,

Mise-en-cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à GÉRALD NOËL de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du Bref de saisie ayant ju- gement a été remise au greffe à l'inten- tion de GÉRALD NOËL.

Lieu: Montréal

Date: 10 novembre 1988.

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-04-003331-883

COUR DU QUÉBEC

(Chambre de l'adoption)

A. Emilie Langlais et Marguerite Tremblay, adresse inconnue

ORDONNANCE

Le tribunal vous ordonne de comparaître à la Cour du Québec, chambre de l'adoption, 410 est, rue Bellechasse, Montréal, le 20 décembre 1988 à 9 h 30 a.m., salle 2.16 et vous avisez qu'une copie de la requête en adoption com- portant Joseph Antonio Benoit LANGLAIS né le 25 juillet 1958 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisés qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les de- mandes que vous entendez faire va- lor, les requérants pourront obtenir un jugement par défaut.

MONTRÉAL, le 4 novembre 1988.

LUCILLE ROULLIER, Greffier-adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL No. 500-34-00148-889

COUR PROVINCIALE

CHAMBRE DE L'EXPROPRIATION

VILLE DE ST-HUBERT,

Expropriante

VS.

ALBERTO BIORDI,

Exproprié

PAR ORDRE DE LA COUR

L'exproprié, ALBERTO BIORDI, est re- quis de comparaître au greffe de la Chambre de l'expropriation au Palais de Justice de Montréal, soit au 1 est, rue Notre-Dame, en la ville de Mon- tréal, district de Montréal, dans le délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.

Une copie de l'avis d'expropriation a été laissée à son intention au greffe de la Chambre de l'expropriation.

A défaut par lui de comparaître dans le délai susdit, jugement par défaut pourra alors être prononcé.

MONTRÉAL, le 14 octobre 1988.

JUGE LEON NICHOLS

MES BELANGER SAUVÉ & ASS.

2810 Tour de la Bourse

Place Victoria

Montréal, Qc.

AVIS DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie 2173- 5519 QUÉBEC INC., corporation con- stituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec), ci- après appelée « la compagnie », de- mandera sous peu à l'inspecteur gé- néral des institutions financières la permission de procéder à sa dissolu- tion volontaire.

Signé à Montréal, le 30 septembre 1988

BELANGER, SAUVÉ (procureurs de la compagnie)

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 octo- bre 1988 à LA BANQUE TORONTO- DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Immeubles Cote de Liesse (1986) Canada Inc./Cote de Liesse Realty (1986) Inc. a été enre- gistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 21e jour de octobre 1988, sous le numéro 4084411.

Le 21e jour de novembre 1988

LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Société d'énergie de la Baie James

PROJET LG 2A

APPEL D'OFFRES N° 2LP-486-3-01

FOURNITURE DES TRANSFORMATEURS DE SERVICES AUXILIAIRES

Date et heure limites de réception des soumissions : Le 12 janvier 1989 à 15 h 30

Garantie de soumission: 100 000 \$ Prix du document: 75 \$

Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James SERVICE APPROVISIONNEMENT ET SERVICES

19e étage

800, boul. de Maisonneuve est (Montréal) (Québec) H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en co- participation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumis- sions.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout rensei- gnement supplémentaire concernant le document d'appel d'of- fres, composez le 289-5938.

Marc Chabot

Chef de service Approvisionnement et Services

Société d'énergie de la Baie James

PROJET LG 2A

APPEL D'OFFRES N° 2LP-511-1-01

FOURNITURE DE LA CHARPENTE MÉTALLIQUE DES DIVERS BÂTIMENTS DE LA CENTRALE LG 2A

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS: Le jeudi 19 janvier 1989 à 15 h 30

GARANTIE DE SOUMISSION: 30 000 \$

PRIX DU DOCUMENT: 75 \$

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James SERVICE APPROVISIONNEMENT ET SERVICES

19e étage

800, boul. de Maisonneuve est (Montréal) (Québec) H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est re- quise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en co- participation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumis- sions.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout rensei- gnement supplémentaire concernant le document d'appel d'of- fres, composez le 289-5938.

Marc Chabot

Chef de service Approvisionnement et Services

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

L'Estonie proclame sa souveraineté

La république veut un nouveau traité d'union avec l'URSS

TALLINN (Reuter) — Le Parlement de la république soviétique d'Estonie a proclamé, hier, la « souveraineté de l'Estonie » à l'intérieur de l'URSS, demandant la reconnaissance de mouvements politiques tels que le Front populaire et l'organisation écologiste des verts, la garantie des droits constitutionnels et la reconnaissance de l'appartenance à l'Estonie de ses ressources naturelles et de son industrie.

Le Parlement a aussi rejeté les projets de réformes constitutionnelles du Kremlin, qui, selon les députés, limiteraient la « souveraineté de l'Estonie ».

Par 254 voix contre 7, la chambre s'est prononcée pour un amendement de la constitution estonienne, en se réservant le droit de refuser d'appliquer la législation soviétique au sein de la république. Les lois soviétiques devront être approuvées par le Parlement estonien avant d'être exécutées dans cette républi-

que, selon la déclaration finale adoptée par les députés.

Réunis en session extraordinaire, les députés estoniens ont demandé au Soviet suprême (Parlement d'URSS) d'élaborer un traité d'union pour définir les relations entre le Kremlin et chacune de ses républiques.

À l'ouverture de la session d'hier, le Parlement a élu Indrek Toome au poste de premier ministre, en remplacement de Bruno Saul, démissionnaire après avoir été vivement critiqué pour son immobilisme. Chargé de l'idéologie au Parti communiste estonien, Toome est proche du Front populaire, un mouvement autonomiste créé cette année qui bénéficie de l'appui d'une grande partie de la population.

Le Front a mené une virulente campagne contre les projets de réformes de la constitution proposé par Moscou. Bien que ses dirigeants assurent ne pas chercher la confron-

tation avec le pouvoir central, le Kremlin se retrouve maintenant dans une position d'autant plus difficile que les deux autres républiques baltes, la Lettonie et la Lituanie, suivront sans doute l'exemple de l'Estonie, estiment les experts.

« L'avenir de ce pays est entre nos mains », a déclaré le chef du PC estonien Laimo Valjas après le vote des députés.

Il leur a demandé de se tenir prêts pour le plenum du PCUS qui doit se tenir au milieu de l'année prochaine et qui sera consacré à la question des nationalités en URSS.

Tous les intervenants à la session d'hier ont critiqué le projet de réforme constitutionnelle du Kremlin, qui doit être approuvé le 29 novembre par le Soviet suprême en même temps qu'une nouvelle loi électorale. Ces réformes constituent pour le président Mikhail Gorbatchev des pierres de touche de son programme de libéralisation de la vie politique en

URSS.

Le texte adopté par le Parlement estonien a été élaboré, sous forme d'amendement à la constitution estonienne, par une commission dirigée par le président de la république soviétique d'Estonie, Arnold Ruutel.

Celui-ci a affirmé que plus de 900.000 personnes, sur les 1,5 million d'habitants de la république, avaient signé des pétitions de protestation contre les projets du Kremlin.

« Le peuple estonien considère l'autogestion économique comme le seul moyen de sortir de la crise actuelle », a dit Ruutel. « Cela ne sera pas possible sans décentralisation ».

Le week-end dernier, le Kremlin avait dépêché les membres du bureau politique Viktor Tchebrikov, Vadim Medvedev et Nikolai Slounkov en Estonie, en Lettonie et en Lituanie, dans l'espoir d'y désamorcer les tensions politiques.

Les villes du Brésil virent à gauche

SAO PAULO (Reuter) — La candidate du Parti des travailleurs (PT), Luiza Erundina, est devenue hier la première femme élue à la mairie de la plus grande ville du Brésil, Sao Paulo, à l'issue d'élections municipales marquées par une forte poussée des formations de gauche, notamment du PT.

La deuxième ville du pays, Rio de Janeiro, a été emportée par le Parti démocratique du travail (PDT) de Leonel Brizola, et le nouveau Parti social démocrate menait à Belo Horizonte, troisième ville du Brésil.

À Sao Paulo, Erundina, 53 ans, assistante sociale et membre du parti fondé il y a huit ans par le leader syndicaliste Lula, a battu d'une courte tête le riche homme d'affaires Paulo Maluf, compromis avec la dictature militaire des années 1964-85.

Cette victoire avait été pronostiquée par les instituts de sondages, mais la bourse locale n'en a pas moins réagi par une baisse de 6,1 % à la séance d'hier.

Plus de 70 millions de Brésiliens — le vote est obligatoire — se sont rendus aux urnes mardi pour élire les maires et conseillers de 4.307 municipalités.

À un an des élections présidentielles, ce scrutin a marqué un net recul de la formation au pouvoir, le Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB), d'où sont issus les fondateurs du Parti social démocrate créé cette année.

Le gouvernement de coalition de centre-droite présidé par Jose Sarney est accusé par l'opposition d'être responsable de la grave crise économique à laquelle le Brésil doit faire face, illustrée par une inflation de 700 % en 1988 et une dette extérieure de \$118 milliards.

Selon des experts politiques, de nombreux électeurs ont décidé de voter à gauche en raison de la situation économique, mais aussi à la suite de l'intervention musclée de l'armée contre des ouvriers en grève, la semaine dernière, près de Rio de Janeiro.

Trois ouvriers avaient été abattus lors d'affrontements qui avaient duré toute une nuit, après l'assaut lancé par les soldats contre l'aciérie de Volta-Redonda.

Étroitement lié à la très militante confédération syndicale CUT, le PT devrait s'adjuger la municipalité de Porto Alegre, capitale du Rio Grande do Sul.

Espoir en Haïti

SAN SALVADOR (Reuter) — Le gouvernement militaire du président haïtien Prosper Avril étudie la création d'un conseil électoral, et espère reprendre la marche vers la démocratie dans les semaines à venir, a indiqué mardi le ministre des Affaires étrangères Serge Elie Charles.

Le gouvernement espère pouvoir organiser des élections dans les deux ans, a précisé Charles à Reuter, à l'occasion de la réunion annuelle de l'Organisation des États américains, mardi à San Salvador.

Les militaires haïtiens, au pouvoir depuis le coup d'État du 17 septembre, ont préparé un décret de composition d'un conseil électoral, la première étape vers un retour à la démocratie.

Le ministre des Affaires étrangères a présenté ce plan à George Shultz, le secrétaire d'État des États-Unis, qui avaient suspendu leur aide à Haïti en novembre 1987 après une journée électorale sanglante.

Charles a indiqué que son pays avait récemment progressé en matière de droits de l'homme, de contrôle du trafic de drogue, et d'avancées démocratiques, les trois conditions posées par Washington pour rétablir son aide.

Les leaders d'Amérique centrale vont discuter de paix

SAN SALVADOR (AFP) — L'annonce de la préparation d'un nouveau « sommet » des chefs d'État de l'Amérique centrale, hier à San Salvador, a ouvert la perspective d'une relance du processus de paix dans cette région affectée par de sanglantes guerres civiles.

C'est dans le cadre de l'assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA), qui se tient dans la capitale salvadorienne, que les ministres des affaires étrangères des cinq nations de l'isthme centraméricain ont annoncé ce projet. La mise au point des modalités — et de la date — d'une rencontre entre les présidents du Costa Rica, de El Salvador, du Honduras, du Guatemala et du Nicaragua sera faite lors d'une rencontre ministérielle à Mexico le 29 novembre prochain, à l'occasion de la prise de fonctions du nouveau président mexicain.

Le plan de paix de l'Amérique centrale, signé en août 1987 lors d'un sommet présidentiel au Guatemala, se trouve virtuellement paralysé de-

puis de début de l'année. Plusieurs projets de relance du dialogue régional, soutenus notamment par le Costa Rica et le Guatemala, avaient été rejetés au cours des derniers mois.

Une nouvelle proposition du Costa Rica, présentée devant l'assemblée de l'OEA, semble être à l'origine de ce déblocage. Elle comporte notamment la création d'un mécanisme de contrôle et de vérification aux frontières du Honduras avec El Salvador et le Nicaragua, placé sous les auspices des Nations unies.

Le gouvernement sandiniste du Nicaragua reprendrait avec les rebelles de la *Contra* un dialogue abandonné après les premières rencontres du printemps dernier. La Résistance nicaraguayenne, organisation de la guérilla antisandiniste, est d'ailleurs présente dans la capitale du Salvador pour faire valoir ses thèses à l'occasion de l'assemblée de l'OEA.

Les travaux de l'organisation interaméricaine, qui compte 31 pays membres — y compris les États Unis — ont donné une large place au

conflit de l'Amérique centrale. Nombre de diplomates ont relevé le fait que le secrétaire d'État américain, M. George Shultz, n'a fait aucune mention directe de la *Contra*. Une porte ouverte, selon certains, pour des changements dans la politique des États-Unis après la prise de fonctions en janvier prochain de M. George Bush à la Maison-Blanche.

Le regain d'espoir pour le dialogue de paix en Amérique centrale constitue, jusqu'à présent, l'un des rares points concrets d'une assemblée annuelle de l'OEA plutôt caractérisée par un certain attentisme. Les pays d'Amérique latine, réunis jusqu'au 19 novembre à San Salvador, veulent faire de cette organisation un forum privilégié de leurs relations avec les États-Unis.

Ils attendent la nouvelle équipe de Washington pour reprendre les discussions de fond sur les grandes questions de l'heure, notamment le problème de la dette extérieure et celui du trafic de drogue sur ce continent.

Désarmement conventionnel

La France bloque un accord

VIENNE (AFP) — La France a semé un « profond désarroi » parmi les Alliés « en demandant un délai de réflexion » dans les pourparlers de Vienne sur le désarmement conventionnel en Europe en raison d'un réexamen par le président François Mitterrand du compromis réalisé dans la question de l'ancrage de cette future négociation dans le processus de la CSCE, a déclaré hier un haut fonctionnaire américain à Vienne.

Cette « révision au plus haut niveau de l'État » à Paris « bloque actuellement les travaux » de la CSCE à Vienne et risque de susciter des « retards considérables dans la négociation sinon pire », si elle ne conduit pas à une « réaffirmation de tous les accords préalables établis au sein de l'Alliance atlantique », a affirmé le haut fonctionnaire américain aux pourparlers menés entre les 23 pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie dans la capitale autrichienne.

La divergence franco-américaine, qui rebondit à Vienne, n'est pas nouvelle et concerne la question du lien qui devra être établi entre les 23 (les 16 pays de l'OTAN et les sept du Pacte de Varsovie) et les 12 autres

pays neutres et non-alignés participant à la future conférence de suivi de la CSCE sur la stabilité conventionnelle en Europe. Celle-ci se déroulera en effet en deux volets, une négociation militaire autonome et distincte à 23 sur le désarmement conventionnel et, en parallèle, une négociation plus générale à 35 sur les mesures de confiance, soit tous les pays signataires de la CSCE, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (toute l'Europe sauf l'Albanie, ainsi que les États-Unis et le Canada).

Les États-Unis réclament la plus grande autonomie possible pour la négociation militaire, acceptent que les neutres et non-alignés soient informés, mais refusent qu'ils aient voix au chapitre. La France refuse un processus qui serait sans lien véritable avec la CSCE et craint que les modalités fixées à Vienne ne soient qu'apparences, alors qu'en vérité les deux superpuissances (États-Unis et URSS) sont intéressées par une négociation militaire de bloc à bloc, ce que rejette Paris.

Selon le compromis réalisé à Vienne, les 12 seraient informés au moins deux fois du déroulement de la

négociation sur le désarmement conventionnel, leur « réaction » serait prise en compte et un rapport serait présenté à la prochaine conférence-bilan de la CSCE prévu en 1991 ou 1992 à Helsinki, apprend-on de sources occidentales concordantes. « Nous ne pourrions toutefois accepter un veto ou un avis qui change ou interrompe le déroulement des travaux », a souligné le haut fonctionnaire américain.

Un diplomate ouest-allemand à Vienne a également exprimé hier sa préoccupation à la suite de position défendue par la France.

De source diplomatique française, on dédramatisait hier la situation. « Il est vrai qu'il y a réflexion côté français et réexamen au plus haut niveau de l'État », a confirmé M. Gilles Currien, chef de la délégation. « Nous ne cherchons pas à dramatiser, mais à préciser les conséquences pratiques du compromis », a-t-il dit. « Apparemment, les interprétations en sont différentes de part et d'autre. Notre réflexion s'inscrit dans la ligne constante suivie par le gouvernement français et nous communiquerons notre position dès que possible ».

LE MONDE EN BREF

Remaniement ministériel en Grèce

ATHÈNES (AFP) — Le premier ministre grec, M. Andréas Papandréou a procédé hier à un remaniement de son gouvernement en faisant notamment disparaître les deux postes de vice-présidents du Conseil. Tous les ministres titulaires des portefeuilles importants (politique étrangère, Défense nationale et Économie) sont maintenus en place dans ce sixième remaniement ministériel depuis les élections générales de juin 1985. Le ministère de la Justice dont le titulaire avait démissionné est confié au Président du Conseil d'État, M. Vassilis Rotis qui sera chargé de coordonner les efforts pour élucider le scandale Koskotas (le banquier et magnat de presse en fuite).

Essai nucléaire mortel

MOSCOU (AFP) — Un soldat et une fillette ont trouvé la mort lors d'un des tout premiers essais, en 1955, de la bombe H soviétique à la préparation duquel avait « visiblement » pris part l'académicien Andreï Sakharov, a révélé hier la *Literatournaïa Gazeta*. Les deux victimes se trouvaient à « des dizaines de kilomètres » du lieu de l'explosion et n'avaient pas réussi à trouver un abri, ajoute l'hebdomadaire, sans autres précisions. Le journal n'indique pas dans quelle région a eu lieu l'essai, mais les tests atomiques soviétiques ont en général lieu au Kazakhstan, en Asie centrale.

Pas question de légaliser des groupes d'opposition en Tchécoslovaquie

PRAGUE (AFP) — Il ne saurait être question de légaliser des groupes ou partis politiques d'opposition en Tchécoslovaquie, souligne l'hebdomadaire du comité central du PCT *Tribuna* dans une mise au point idéologique très ferme publiée hier à Prague. « Nous n'avons pas le besoin ni le désir de changer quoi que ce soit à l'essence du système socialiste », écrit *Tribuna*. « La démocratisation ne signifie ni une libéralisation, ni l'introduction d'éléments de la démocratie bourgeoise, mais une amélioration de la démocratie socialiste », ajoute l'hebdomadaire. « Les demandes formulées par divers groupes soi-disant informels dans les pays socialistes montrent clairement que la seule chose qu'ils veulent est que ces pays ouvrent la porte à la légalisation de forces d'opposition. (...) qui pourraient alors légalement renverser le socialisme. (...) Sous le socialisme, une opposition ne peut être qu'antisocialiste », selon ce journal. Plusieurs partis politiques existent de manière formelle en Tchécoslovaquie, mais ils admettent tous le « rôle dirigeant » du parti communiste.

Ultimatum du BIT au Nicaragua

GENÈVE (AFP) — Le Conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT) a décidé hier à Genève d'adresser un ultimatum au gouvernement du Nicaragua, le menaçant de constituer une mission d'enquête si celui-ci ne changeait pas dans les trois mois son attitude à l'égard des organisations professionnelles. L'Organisation internationale des employeurs a indiqué dans un communiqué que si dans ce délai le gouvernement du Nicaragua ne fait pas preuve « d'un changement d'attitude et d'une volonté manifeste de réaliser des progrès dans la situation des organisations d'employeurs et de travailleurs et de leurs dirigeants et membres », le comité de la liberté syndicale du BIT se verra dans l'obligation de recommander la constitution d'une mission d'enquête à son Conseil d'administration, poursuit le communiqué. Les mesures attendues de la part des autorités de Managua sont notamment « la préparation d'un nouveau code du travail, l'adoption d'une législation garantissant le plein exercice des libertés publiques et la libération des dirigeants d'organisations d'employeurs et de travailleurs actuellement détenus ».

ÉDITIONS QUÉBEC/AMÉRIQUE

GAGNEZ

UN EXEMPLAIRE UNIQUE DE L'OUVRAGE

LES TISSERANDS DU POUVOIR

DE CLAUDE FOURNIER

500\$

D'UNE VALEUR DE 500\$ PLUS UNE DOUBLE

INVITATION À LA PREMIÈRE DU FILM

LES TISSERANDS DU POUVOIR II, LA RÉVOLTE

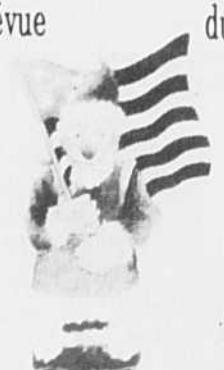
Le tirage sera effectué par Madame Suzanne Lévesque après le Salon du Livre de Montréal.

Participez au tirage

Toutes les personnes qui achèteront un exemplaire du livre *Les Tisserands du pouvoir*, au Salon du Livre de Montréal, recevront un bulletin de participation; celui-ci devra être rempli et déposé dans la boîte prévue à cet effet au stand des Éditions Québec/Amérique, avant le mardi 22 novembre 1988, 20h00.

Un cadeau fabuleux

Ce magnifique livre, relié en veau*, est dédié par l'auteur et signé par les principaux acteurs du film. Il sera remis au gagnant par Madame Suzanne Lévesque à l'occasion de la première du film *Les Tisserands du pouvoir II, La Révolte*.



*Le livre est présenté sous reliure de bibliophilie en veau bleu, avec relief sur plat avant, titre à l'or au dos, garde bleue marbrée à la cuve et étui de protection en papier marbré.

ÉDITIONS QUÉBEC/AMÉRIQUE Illustration: Olivier Lasser

Les Soudanais se réconcilient

ADDIS ABEBA (Reuter) — Les rebelles de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et le Parti démocratique unioniste (DUP) — membre de la coalition au pouvoir à Khartoum — ont conclu hier un accord susceptible de mettre un terme à la guerre civile qui ravage depuis cinq ans le sud du Soudan.

Lors d'une conférence de presse, les deux parties se sont prononcées en faveur d'un cessez-le-feu, de la fin de l'état d'urgence au Soudan et d'une conférence constitutionnelle à partir du 31 décembre.

Le colonel John Garang, chef de l'APLS, a souligné devant les journalistes que cet accord ne pourrait pas déboucher sur un cessez-le-feu tant que le gouvernement et le Parlement de Khartoum ne l'auront pas approuvé.

Le gouvernement soudanais lui-même n'a pas participé aux entretiens de paix, qui se tenaient depuis cinq jours à Addis Abeba, la capitale éthiopienne.

Le premier ministre Sadek al Mahdi a approuvé l'initiative du DUP, un des partenaires de sa formation — l'Oumma — au sein du gouvernement. Mais le Front national islamique (FNI), qui a rejoint le gouvernement cette année et veut réactiver la loi islamique (charia) au Soudan, s'est farouchement opposé aux négociations, estimant qu'un ac-

cord DUP/APLS équivalait à une reddition aux rebelles.

L'APLS, qui est opposé à l'extension de la charia et lutte depuis 1983 contre le gouvernement soudanais, dénonce la domination des musulmans du nord sur les chrétiens et animistes du Sud. La guerre civile, à laquelle se sont ajoutées la sécheresse puis des inondations catastrophiques, a provoqué le départ de centaines de milliers d'habitants du sud,

dont des milliers sont morts de faim. L'accord prévoit en outre l'abrogation des traités militaires signés entre le Soudan et d'autres pays. Khartoum a notamment passé des accords avec l'Égypte et la Libye.

Mardi à Khartoum, le ministre de la Défense Abdoul-Maged Hamed Khalil s'était déclaré favorable au projet d'accord, assurant que l'armée souhaitait plus que quiconque au Soudan voir la fin de la guerre civile.



Dans le cadre du 40e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme

CÉLÉBRATION OECUMÉNIQUE

“ENSEMBLE, CONSTRUISONS UN MONDE SANS TORTURE”

Avec la présence de M. John Humphrey, l'un des rédacteurs de la Déclaration Universelle.

Dimanche, 20 novembre, de 16h à 17h, église St-Léon de Westmount, 4311, de Maisonneuve ouest (angle Clarke-métro Atwater, sortie de Maisonneuve) 933-2978.

Organisée par l'ACAT
(Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture)

L'État peut jouer encore un rôle important en matière économique

AU COURS des années quatre-vingt, les gouvernements occidentaux ont modifié sensiblement leurs politiques économiques. Dépourvus de marge de manœuvre financière, ils ont dû abandonner la voie royale de l'expansion et se limiter à faire une utilisation plus efficace de leurs maigres ressources. Parallèlement, la concurrence accrue sur les marchés continentaux et internationaux les a poussés à déréglementer certaines activités et à rationaliser les opérations des entreprises publiques, soit par des privatisations, soit par une gestion plus serrée.

Au Canada, le processus de déréglementation a touché notamment les secteurs des transports, de l'énergie et des institutions financières. Le gouvernement sortant s'est également engagé dans une opération de privatisation concernant douze sociétés (incluant la vente d'une partie d'Air Canada). Parallèlement, il a procédé à une compression de plusieurs services, de sorte que la part des dépenses budgétaires (service de la dette exclu) par rapport au PIB n'a cessé de diminuer depuis 1984.

Il y a donc eu un désengagement de l'État. Cette nouvelle tendance soulève une question centrale : à l'heure où les pressions budgétaires restent considérables et où les contraintes internationales (la libéralisation des échanges avec les États-Unis, les négociations du GATT...) pèsent de plus en plus lourdement sur les politiques nationales, l'État canadien serait-il amené à réduire encore davantage son rôle ? Le prochain gouvernement pourra-t-il, par exemple, continuer à soutenir de manière aussi large l'économie agricole s'il est amené, à la suite des pourparlers avec ses partenaires commerciaux, à abattre graduellement les frontières commerciales ? Pourra-t-il encore subventionner le développement des ressources énergétiques ?

Bref, quels seront les grands axes de la politique économique dans cet univers hyper compétitif qui génère peu de surplus ?

Le mouvement de repli, ou de retrait du gouvernement, dans le cadre de la déréglementation et de la privatisation, va continuer mais à un rythme vraisemblablement plus lent.

Le prochain gouvernement, quel qu'il soit, pourra difficilement ignorer le processus de déréglementation, qui s'inscrit dans un contexte économique à la dimension de la planète. À l'ordre du jour, il sera sans doute question de libérer davantage le secteur des communica-

LES ENJEUX

✓ Économie, recherche et emploi

Albert Juneau

tions, notamment les liaisons téléphoniques interurbaines où une véritable concurrence pourrait être introduite.

Le domaine des institutions financières, qui est vital pour le Québec, fera aussi l'objet de discussions particulières. Si les frontières entre les maisons de courtages et les banques ont été pratiquement abolies, il reste encore un mur épais qui sépare les sociétés de fiducie et les entreprises. Sous la pression des milieux ontariens, le gouvernement sortant a tenté de limiter les liens commerciaux (intensément développés au Québec) entre ces deux agents économiques.

En ce qui a trait à la privatisation, il reste encore un bloc très massif d'entreprises publiques. Les ventes les plus faciles ont déjà été faites. L'agenda conservateur a pratiquement été épuisé... à l'exception du plus gros morceau, Petro Canada. D'autres privatisations sont possibles, comme celle d'Énergie atomique du Canada. La poursuite de l'opération aura du succès dans la mesure où elle procédera d'objectifs économiques plutôt que d'obsessions idéologiques.

Par ailleurs, la guerre commerciale à l'échelle internationale amènera le gouvernement fédéral à réviser certaines politiques sectorielles. Au chapitre de l'agriculture par exemple, il sera appelé à réduire ses programmes d'aide aux producteurs de céréales notamment. Au cours des dernières années, Ottawa a dû injecter quelques milliards de dollars pour soutenir les exportations canadiennes sur un marché mondial livré à une bataille protectionniste. Mais les grands producteurs sont conscients

que cette guerre est aussi coûteuse qu'insensée. C'est pour cette raison qu'ils se sont résignés à diminuer les subsides à l'agriculture. Le sujet est devenu une des principales préoccupations des réunions internationales. Il a été vivement débattu lors du Sommet de Toronto et les négociations doivent reprendre de plus belle dans les prochaines rencontres du GATT.

Mais au-delà de ces politiques de repli et de rationalisation, n'y a-t-il pas place pour des projets plus interventionnistes ? Le gouvernement est-il donc réduit à éliminer les freins qui bloquent la participation des entreprises canadiennes à une économie sans frontière ? Malgré l'inévitable contraction du rôle de l'État, il reste des domaines stratégiques où le gouvernement du Canada, à l'instar de ceux des autres pays, doit jouer un rôle beaucoup plus actif. L'exemple par excellence est celui de la Recherche et Développement (R-D).

Il est bien connu que les investissements du Canada au chapitre de la R-D sont misérables. Dans son dernier rapport, le Conseil des sciences du Canada signale à juste titre que la vraie menace pour notre pays vient de la progression très rapide du progrès technologique, non pas aux États-Unis, mais en Extrême-Orient. Le Canada ne consacre que 20 % de son aide financière à R-D industrielle, alors que la proportion atteint 40 % chez notre voisin du Sud et 37 % au Royaume-Uni. En outre, le gouvernement canadien, contrairement aux politiques suivies ailleurs, néglige les mesures non fiscales.

En somme, les investissements directs font largement défaut, de même que les politiques d'animation et de concertation afin de stimuler les milieux d'affaires canadiens qui dans l'ensemble manifestent peu d'intérêt à l'égard du développement technologique.

La ressource fondamentale dans laquelle les gouvernements devront investir massivement dans l'avenir, c'est l'homme. N'est-ce pas l'orientation que suivent avec acharnement les pays en tête de file ? La politique économique de demain sera vraisemblablement moins axée sur le développement de secteurs économiques spécifiques, moins sur le développement régional, mais plus sur la formation de la main-d'œuvre, la préparation d'équipes spécialisées dans des domaines privilégiés, bref sur l'éducation au sens le plus étendu du terme.

Voilà un domaine où l'État peut et doit jouer un rôle de premier plan.



Peter Lougheed



Alan Blakeney

Blakeney et Lougheed témoins au procès du libre-échange

Michel C. Auger

« VOTRE SEIGNEURIE, j'appelle à la barre le témoin Alan Blakeney. M. Blakeney, en tant qu'ancien premier ministre de Saskatchewan, êtes-vous familier avec le concept d'harmonisation des systèmes économiques tel qu'on le retrouve dans l'accord de libre-échange ? », demandait le procureur de la poursuite Me Morris Manning.

L'ex-premier ministre de Saskatchewan n'a pas eu à jurer de dire toute la vérité, après tout, il n'était pas devant un tribunal mais dans un studio de la CBC Radio. Mais M. Blakeney n'en était pas moins un témoin-expert et il a dû se soumettre à un contre-interrogatoire.

Pendant trois heures, hier matin, on a ainsi fait le « procès » du traité de libre-échange à la radio anglaise de Radio-Canada. L'idée fort originale des réalisateurs de l'émission *Morningside* était de débattre du libre-échange comme s'il s'était agi d'une cause civile.

Devant le « juge » Peter Gzowski, deux des meilleurs avocats du pays ont passé trois heures à interroger et contre-interroger une douzaine de témoins experts, avant de faire leurs plaidoiries au « jury » de l'opinion publique, qui devra rendre son verdict lundi soir.

Pour la poursuite, Me Morris Manning, mieux connu comme ayant été l'avocat du Dr Henry Morgentaler, entre autres clients célèbres, et pour la défense Me Edward Greenspan, l'un des plaideurs les plus en vue de Toronto. Comme de bons avocats, Mes Manning et Greenspan n'ont pas voulu révéler leurs positions personnelles sur l'accord, se bornant à faire leur travail professionnel de procureurs.

Comme le veut la tradition juridique, c'est Me Manning qui a appelé le premier témoin, l'économiste Mel Watkins, de l'Université de Toronto — qui fut forcé d'admettre en contre-interrogatoire qu'il était membre du Nouveau Parti démocratique — pour qui l'accord ne donne pas accès sans barrières au marché américain, comme le voulait le gouvernement, mais prévoit simplement un mécanisme pour résoudre les différends commerciaux. « La seule chose que cet organisme peut faire est de voir si les lois commerciales américaines ont été appliquées justement; nous avons payé beaucoup pour obtenir aussi peu », a soutenu M. Watkins.

Le premier témoin de la défense était l'économiste Richard Lipsey, du C. D. Howe Institute, qui devait, en contre-interrogatoire, soutenir qu'il était injuste de regarder aujourd'hui le traité de libre-échange tel que conclu à la lumière des positions initiales du gouvernement canadien. « Il est tout à fait irréaliste de penser que le Canada aurait pu être exempté des lois commerciales américaines ».

Les deux parties ont fait témoigner des hommes d'affaires favorables et défavorables au libre-échange avant de passer à la question de l'énergie où Me Manning a cité l'éditeur albertain Mel Hurtig pour qui l'accord « fera que le prix de l'énergie au Canada sera désormais fixé par le marché américain. Le

premier ministre Bourassa trompe la population du Québec quand il pense pouvoir avoir accès à de nouveaux marchés pour son électricité. La vérité est que l'article 902 du traité prévoit que l'électricité ne pourra être vendue aux États-Unis à des prix supérieurs aux prix canadiens ».

Mais la défense avait son propre témoin-vedette sur la question, l'ex-premier ministre albertain Peter Lougheed, pour qui le prix des exportations énergétiques ne sera pas plus affecté qu'avant le traité et qu'il est, de toutes façons, déjà déterminé par le marché. Quant aux arguments selon lesquels le gouvernement ne pourrait plus intervenir dans le secteur de l'énergie, M. Lougheed soutient que « que ce soit à Hibernia à Terre-Neuve ou dans les sables bitumineux de l'Alberta, ce que le gouvernement fait dans ces secteurs est de l'investissement, pas des subventions ».

La question des programmes sociaux a fait l'objet d'un long interrogatoire de l'ex-premier ministre Alan Blakeney, de la Saskatchewan, pour qui la principale menace aux programmes sociaux canadiens viendra de la pression pour la réduction des coûts qu'entraînera le traité de libre-échange.

« La pression viendra quand une société viendra nous voir pour dire qu'elle a le choix entre la Saskatchewan et l'Alabama ou le Kentucky pour établir son usine. Ce qu'on va nous demander alors c'est de réduire les coûts pour la compagnie, et ces coûts ce sont aussi les impôts qu'elle doit payer pour les programmes comme l'assurance-maladie ou les autres programmes sociaux », a-t-il affirmé.

Mais M. Blakeney devait admettre, lors du contre-interrogatoire assez serré de Me Greenspan, que les programmes sociaux universels n'ont jamais été considérés comme une subvention déloyale par le gouvernement américain ou tout autre gouvernement.

Sur la question de l'identité culturelle du Canada, Me Greenspan avait un allié assez particulier à faire témoigner, le romancier Mordecai Richler, qui a déploré que dans toutes les librairies du monde ses livres étaient sur les rayons dans la section des romans, « et on me laisse concurrencer les auteurs de tous les autres pays anglo-saxons de manière égale pendant qu'ici on met ça dans une section spéciale de livres canadiens, comme si c'était des produits naturalistes ou quelque chose du genre ».

Comme le veut la tradition juridique, c'est la défense qui a fait son plaidoyer en premier puisqu'elle avait fait comparaître ses propres témoins, et Me Greenspan a fait ressortir que les interrogatoires avaient au moins permis de faire ressortir quelques épouvantails agités par les adversaires du libre-échange comme le fait que le Canada puisse être obligé d'exporter de l'eau aux États-Unis. « C'est vrai qu'on parle d'eau dans le traité. Mais il ne s'agit de rien d'autre que de l'eau de source en bouteille qui est considérée comme toute boisson exportée ».

« En fait, le Canada a commencé à libéraliser ses échanges avec les États-Unis en 1935, accélérant le rythme de cette libéralisation depuis la fin de la guerre. Et c'est pendant cette même période que se sont développés au Canada tous les programmes sociaux que nous avons », a-t-il soutenu.

Dans son plaidoyer contre le libre-échange, Me Manning a insisté sur les interprétations très divergentes du traité qu'ont apportées les divers témoins cités par la défense. Cette confusion montre bien qu'il est impossible de prévoir les effets réels de ce traité sur la vie canadienne.

« Cet accord est sujet à toutes sortes d'interprétations. Voulons-nous jouer l'avenir du Canada sur du vague et des incertitudes ? », a-t-il demandé.

L'accord aura aussi pour effet de balkaniser le Canada en encourageant de nouvelles routes de commerce Nord-Sud, alors que toute l'histoire de cette « entité économique fragile » qu'est le Canada est d'encourager plutôt le commerce Est-Ouest.

PC



- ✓ Coordonner les programmes de tous les ministères et organismes fédéraux, de façon à stimuler la petite entreprise.
- ✓ Favoriser la participation des petites entreprises aux programmes d'achats gouvernementaux.
- ✓ Maintenir une politique sensée de privatisation, basée sur une évaluation structurée et efficace de l'utilité des sociétés publiques relevant de l'autorité fédérale.
- ✓ Réduire le besoin de recourir à l'assurance-chômage, en améliorant le climat économique et en investissant dans la formation de la main-d'œuvre.
- ✓ Convoquer pour 1989 un forum spécial sur l'avenir de l'entrepreneuriat au Canada.
- ✓ Créer un institut national de l'entrepreneuriat, avec le mandat de promouvoir la recherche et la diffusion d'information à l'intention des entrepreneurs.
- ✓ Aider les travailleurs et les entrepreneurs à perfectionner leurs compétences actuelles et à en développer de nouvelles, notamment par des programmes de recyclage.
- ✓ Créer 250.000 emplois sur dix ans, dans l'hypothèse de l'application de l'ensemble des mesures prévues dans le traité de libre-échange avec les États-Unis.
- ✓ Corriger la perception voulant que le gouvernement Mulroney ait négligé la recherche et le développement au cours de son premier mandat. Cela en créant des centres d'excellence, en collaboration avec les provinces et l'entreprise privée.

PLC



- ✓ Encourager les Canadiens à investir leurs épargnes dans les petites et moyennes entreprises, grâce à l'implantation d'un régime national d'épargne-actions.
- ✓ Contribuer \$1.5 milliard sur cinq ans à un programme à frais partagés avec les gouvernements provinciaux et municipaux. Ces sommes devant être affectées à la refection des chaussées, à la construction des égouts et des réseaux d'adduction des eaux, ainsi qu'à l'implantation de centrales d'épuration des villes et des villages. Consentir aux mêmes fins \$3.6 milliards de prêts aux municipalités.
- ✓ Consacrer \$211 millions à l'implantation d'un nouveau programme d'aide à la petite et moyenne entreprise, programme dont le principal élément sera le partage des bénéfices, donnant droit à un crédit d'impôt partagé entre les employés et les employeurs.
- ✓ Associer les Canadiens à l'exploitation de leurs ressources naturelles, notamment par une série d'interventions qui redonneront à l'État le contrôle d'au moins la moitié des industries canadiennes du pétrole et du gaz.
- ✓ Intensifier la recherche et le développement, rétablir les crédits, inciter le secteur privé à aider le Canada à devenir chef de file international dans ce domaine. Porter au niveau moyen des pays industrialisés, le pourcentage global des fonds consacrés à la recherche et au développement, soit \$2.5 milliards sur cinq ans.
- ✓ Établir des programmes d'incubateurs, de gestion et de prêts à l'intention des petites entreprises.
- ✓ Mettre sur pied un vaste programme de sylviculture et de reboisement à long terme des forêts du pays, afin d'assurer un développement durable de l'industrie forestière.
- ✓ Consacrer un milliard de dollars à l'implantation d'un programme quinquennal d'aménagement portuaire pour petites embarcations. Et créer de nouveaux programmes visant à coordonner la mise en marché, rehausser la qualité des produits de la mer et protéger les réserves de poissons contre la pollution.
- ✓ Élaborer des programmes de formation de la main-d'œuvre mieux adaptés aux besoins actuels.

NPD



- ✓ Encourager la création d'emplois au pays en réduisant et en stabilisant les taux d'intérêt.
- ✓ Concevoir le rôle de l'État dans l'activité économique à travers la vision d'un partage équilibré des interventions du secteur privé et du gouvernement.
- ✓ Offrir aux petites et moyennes entreprises de meilleurs services de crédit, de commercialisation et de consultation.
- ✓ Consacrer \$2.3 milliards aux agriculteurs canadiens et affecter la plus grande partie de cette somme à la mise sur pied d'un plan à long terme de stabilisation des revenus agricoles.
- ✓ Injecter \$200 millions pour mieux soutenir les artistes et l'industrie culturelle du pays.
- ✓ Doubler les sommes engagées par le gouvernement dans la recherche et le développement.
- ✓ Appuyer les initiatives communautaires et coopératives de création d'emplois.

■ Les positions des partis ont été colligées par Pierre O'Neill

L'élection retarde des investissements étrangers à la CUM

Le rejet possible du libre-échange inquiète des Japonais et des Européens intéressés à l'accès au marché américain

Isabelle Paré

L'Office de l'expansion économique de la CUM ne prévoit « rien de dramatique » pour l'économie de l'île de Montréal advenant l'entrée en vigueur du traité de libre-échange. Toutefois, le rejet de l'accord pourrait remettre en question les projets d'investisseurs japonais et européens qui lorgnent actuellement le territoire de la CUM pour se lancer sur le marché nord-américain.

C'est ce qu'a indiqué hier au DEVOIR le directeur de l'Office de l'ex-

pansion économique de la CUM, M. Stephen Bigsby, prenant soin de préciser que la Communauté urbaine de Montréal se garde bien de prendre une position officielle sur la question du libre-échange.

Toutefois, soutient-il, à l'heure actuelle près d'une dizaine de dossiers d'investisseurs du Japon et d'Europe de l'Ouest soumis à l'Office sont « en attente ». Leurs promoteurs attendent de voir le sort qui sera réservé au traité de libre-échange le soir du 21 novembre prochain pour investir ou non sur le territoire de la CUM.

Il s'agirait en majeure partie d'en-

treprises de haute technologie, et d'autres spécialisées dans la production de produits de consommation et de produits industriels représentant des investissements de plusieurs millions, s'est limité à dire M. Bigsby.

« Pour ces entreprises qui n'ont pas de base en Amérique du Nord et qui lorgnent l'accès au marché américain, le rejet de l'accord pourrait modifier de beaucoup leurs projets présentés à la CUM », soutient-il.

L'inverse est aussi vrai pour les entreprises américaines désirant s'implanter sur le territoire de la CUM, advenant l'entrée en vigueur

du traité, a-t-il précisé. Ces compagnies pour qui l'existence de tarifs douaniers est un incitatif à investir au Canada, seront moins intéressés à venir s'installer chez nous, souligne-t-il.

Quant aux effets que pourrait avoir l'accord de libre-échange sur le territoire de la CUM, M. Bigsby a dit s'en remettre aux chiffres du gouvernement québécois et à l'étude préliminaire effectuée l'an dernier pour le compte de la Ville de Montréal.

Pour l'instant, ces chiffres nous permettent de croire qu'il n'y aurait rien de dramatique pour la CUM en

terme de perte d'emplois pour les cinq ou sept prochaines années », a affirmé le directeur de l'Office de l'expansion économique de la CUM.

Chose certaine, la stratégie de marketing et l'affectation des ressources de l'Office sont maintenant « gelées » jusqu'au lendemain des élections. « Ça ne nous empêche pas de vendre Montréal, mais ça nous oblige à préparer deux scénarios de mise en marché, a indiqué M. Bigsby. Notre stratégie de promotion en Asie pourrait être à revoir. Il faudra peut-être trouver de nouveaux arguments pour vendre la CUM à l'étranger ».

élections 1988

Broadbent refuse de lancer la serviette

Guy Taillefer
de la Presse Canadienne

SURREY, C.-B. — Le chef du NPD Ed Broadbent refuse, à seulement cinq jours des élections générales, de lancer la serviette et de discuter publiquement de l'élection éventuelle d'un gouvernement minoritaire face auquel les néo-démocrates détiendraient la balance du pouvoir.

« Il appartient aux Canadiens de juger », a-t-il affirmé hier à Surrey, en Colombie-Britannique, à l'issue d'un discours prononcé devant une soixantaine de militants.

« Notre objectif, a-t-il dit, demeure de former un gouvernement majoritaire. Je suis à la fois réaliste et idéaliste, c'est-à-dire néo-démocrate ».

Moins idéaliste, son député sortant de Port Moody-Coquitlam et chef du caucus néo-démocrate de la Colombie-Britannique, M. Ian Waddell, que M. Broadbent a rencontré hier matin chez un marchand de crème glacée, abordait ouvertement la question d'un gouvernement minoritaire.

À son avis, la Colombie-Britannique, où le NPD s'attend, sondages à l'appui, à s'emparer de la majorité des 32 sièges lundi prochain, pourrait jouer un rôle crucial au sein d'un prochain Parlement sans majorité.

La situation serait d'autant plus intéressante que cette province est la seule au pays où le Nouveau Parti démocratique, qui a fait élire huit candidats aux élections de 1984, est le plus populaire des trois grands partis fédéraux. En témoigne le rassemblement de 2.500 personnes organisé par le NPD la veille à Burnaby, comté du député sortant Svend Robinson.

Un sondage mené par le marchand de crème glacée Baskin and Robbins, de Coquitlam, près de Vancouver, donne incidemment les néo-démocrates gagnants dans le comté de M. Waddell, qui abrite une petite communauté francophone — environ 6 % des quelque 40.000 électeurs de la circonscription.

Le propriétaire du magasin échange un droit de vote contre l'achat d'une crème glacée, un exercice auquel s'est soumis avec amusement M. Broadbent devant les caméras.

M. Waddell prétend disposer quant à lui de 49 % des intentions de vote dans son comté, contre quelque 35 % pour le candidat conservateur et à peine 15 % pour le libéral.

Il a dit avoir brièvement craint de souffrir, à l'issue des débats télévisés, de la popularité retrouvée du chef libéral John Turner, qui est candidat dans la circonscription voisine de Vancouver-Quadra. Ses appréhensions ne se sont toutefois pas matérialisées, a-t-il dit : les libéraux, qui n'ont fait élire que M. Turner en 1984 dans cette province et qui auront apparemment du mal à la faire réélire cette fois-ci « n'ont toujours pas d'organisation en Colombie-Britannique ».

M. Broadbent s'est montré aussi nébuleux hier sur son rôle éventuel face à un gouvernement minoritaire que sur le sort que réserverait un gouvernement du NPD aux mécanismes de règlement des différends contenus dans l'entente de libre-échange canado-américaine.

Le NPD abrogerait le traité, mais désirerait maintenir des mécanismes bi-nationaux de règlement « qui ne mettent pas en péril notre souveraineté », a indiqué M. Broadbent, sans donner plus de détail sur la façon dont il s'y prendrait pour parvenir à ses fins.

« Nous voulons entretenir de bonnes relations avec les États-Unis, mais nous ne voulons pas de la capitulation de notre avenir contenue dans l'entente Mulroney-Reagan ».

Les néo-démocrates, a dit M. Broadbent, préconisaient du reste la mise en place de tels mécanismes bien avant l'ouverture des négociations canado-américaines sur le libre-échange, il y a deux ans.

À Surrey, le chef du NPD a par ailleurs renouvelé ses attaques contre le système fiscal instauré sous les conservateurs. La création d'une taxe de vente nationale, seconde étape de la réforme Wilson, coûterait annuellement quelque \$ 1.000 additionnels à la famille moyenne canadienne, a évalué M. Broadbent.

Le leader néo-démocrate était en soirée à Regina, en Saskatchewan. Il fait aujourd'hui et demain campagne dans la région d'Edmonton, avant de regagner Toronto demain soir.

Mulroney tente de récupérer la corde nationaliste

« On n'affirme pas sa souveraineté nationale en se cachant derrière le protectionnisme »

Pierre Cayouette

SAINT-JEROME — Brian Mulroney n'a pas l'intention d'abandonner à John Turner le monopole du nationalisme canadien.

Depuis quelques jours, que ce soit à Winnipeg ou à Ville-Émard, le chef conservateur cherche à rattraper son adversaire sur ce terrain et se drape dans l'unifolié en empruntant aux libéraux le « rouge » du nationalisme canadien.

Brian Mulroney prononce dorénavant son même discours devant d'immenses drapeaux canadiens.

Hier encore, dans le comté de LaSalle, un immense drapeau du Canada battait au vent devant la salle où M. Mulroney allait prendre la parole.

La veille, dans une école de Fort Richmond, près de Winnipeg, des étudiants ont interprété l'hymne national au début d'un immense happening partisan. Pendant le discours du premier ministre, deux écrans géants projetaient l'image du drapeau canadien, pour que l'assemblée saisisse bien le message.

Depuis le début de la semaine, le chef conservateur répète « qu'on affirme pas sa souveraineté nationale en se cachant derrière des barrières protectionnistes ». Non seulement, dit-il, le libre-échange ne compromettra pas la souveraineté, mais il permettra de l'affirmer.

M. Mulroney mène ainsi une ultime tentative pour rassurer ceux qui croient que le libre-échange por-

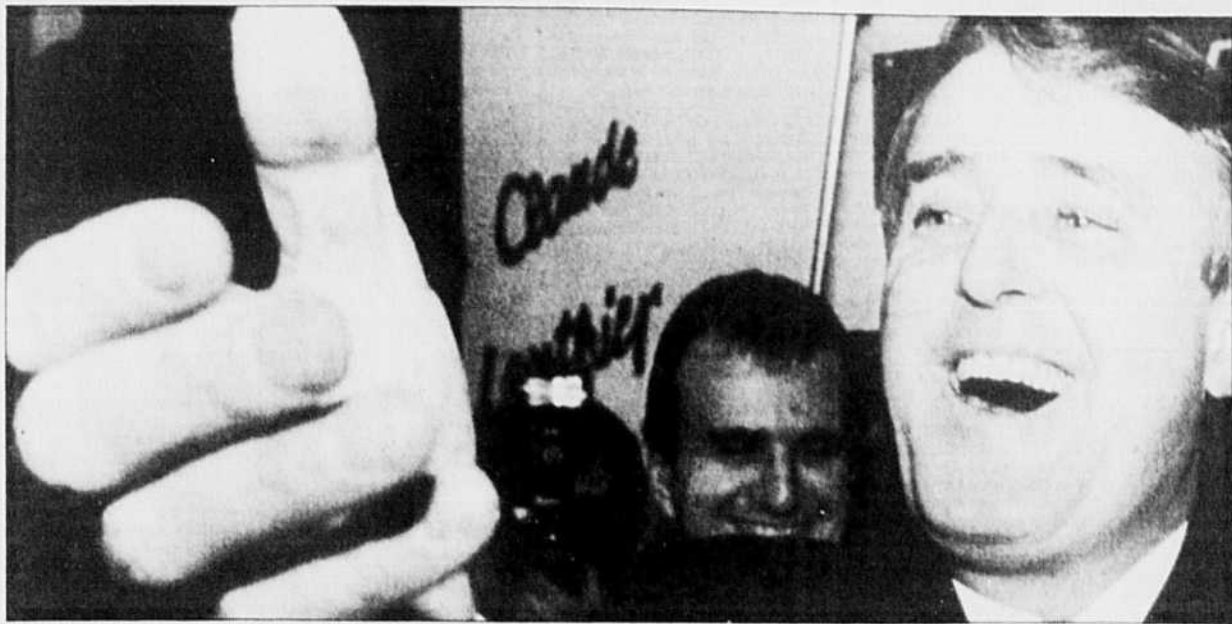


PHOTO PC

Au cours de son périple, hier à Montréal, le premier ministre n'a pas manqué de donner des dizaines de poignées de mains.

tera atteinte la souveraineté nationale.

En fin de journée, hier, dans la petite salle du conseil de ville de Saint-Jérôme, le premier ministre est revenu à la charge sur cette question.

Flanqué de Solange Chaput-Roland, il en a appelé une fois de plus à une nouvelle solidarité nationale, basée sur l'ouverture, une solidarité qui s'affirmera à travers l'accord du lac Meech et l'accord de libre-échange.

« Il existe une nouvelle génération au Québec et au Canada qui veut

prendre toute sa place, qui refuse le repli et l'isolement. Je pense que c'est une marque de solidarité et d'affirmation nationale », a dit le premier ministre.

Plus tôt en journée, le chef conservateur s'est rendu dans la circonscription de LaSalle. Il s'est porté au secours du candidat Claude Lanthier, qui en a plein les bras contre le libéral Paul Martin.

Après avoir prêté l'honneur à ce député d'arrière-ban d'avoir été un

artisan majeur, avec Michael Wilson, de la relance économique du Canada, et un architecte de l'accord du lac Meech, M. Mulroney s'en est de nouveau pris aux promesses de John Turner. Il a comparé les libéraux aux Britanniques qui, à la fin du siècle dernier, s'opposaient à la révolution industrielle.

« Il fait des promesses pour \$ 37 milliards et dit que ça ne coûtera rien, qu'il n'y aura pas d'impôts, pas de coupures dans les programmes

sociaux, pas de majorations de taxes. Houdini le magicien ne ferait pas mieux ».

À Winnipeg, la veille, M. Mulroney avait indiqué que John Turner risquait d'anéantir la marine canadienne et d'affaiblir l'armée avec ses promesses. « Il veut aller chercher \$ 16 milliards en annulant le contrat des sous-marins nucléaires. Or ce contrat coûtera \$ 8 milliards en 27 ans. S'il veut récupérer \$ 16 milliards, il devra sabrer ailleurs, au point de faire disparaître la Royal Canadian Navy ».

Du même souffle, M. Mulroney a soutenu que les travailleurs canadiens paieront chacun \$ 300 d'impôts par année si John Turner injecte comme il entend le faire \$ 3 milliards dans les programmes de pension et d'assurance-chômage.

Le chef conservateur n'a toutefois pas indiqué comment il en arrivait à ce calcul.

À Saint-Jérôme, le premier ministre a donné un appui beaucoup plus modeste au candidat Jacques Vien. Il a oublié de le nommer dans son discours. M. Mulroney a plutôt fait l'éloge de Monique Landry.

Hier soir, le premier ministre a participé à une soirée partisane dans le comté de Mercier, en compagnie de la candidate et député Carole Jacques.

Un peu moins de 1.000 personnes y ont participé, et cinq chahuteurs opposés au libre-échange se sont plaints d'avoir été expulsés brutalement par des organisateurs du Parti Conservateur.

Turner rejette totalement l'idée d'un gouvernement de coalition

Le chef libéral rouvre la boîte de Pandore de la clause « nonobstant »

Carole Beaulieu

JOHN TURNER a rejeté hier toute idée de gouvernement de coalition avec les néo-démocrates au lendemain du scrutin du 21 novembre.

« Ce n'est pas dans la tradition canadienne », a dit le chef libéral alors qu'il participait à une entrevue radiophonique sur les ondes de la station CKAC.

De passage à Montréal, M. Turner a aussi rejeté l'hypothèse selon laquelle une victoire libérale se traduirait par des avantages accrus pour l'Ontario — qui l'appuie — et des reculs, par exemple, pour le Québec.

« La rancoeur est un luxe qui coûte trop cher dans la vie », a dit M. Tur-

ner, ajoutant en riant qu'il n'avait « pas beaucoup de dettes politiques » après les nombreuses attaques au leadership qu'il a subies au cours des quatre dernières années.

Alors que tout le reste du pays se passionne pour le libre-échange, c'est l'accord constitutionnel du lac Meech et la clause « nonobstant » qui ont de nouveau occupé une bonne part de l'entrevue hier.

M. Turner a réaffirmé la politique de son parti de voir disparaître cette clause. Il a refusé de s'engager à la maintenir si le Québec le demandait.

« Il faut analyser si cette clause est susceptible (assujettie) à la règle d'unanimité », a-t-il dit hier.

À cinq jours du scrutin, le chef libéral continuait toujours de faire appel aux symboles du nationalisme

canadien pour promouvoir son opposition à l'accord de libre-échange canado-américain.

Après avoir rendu visite, la veille, à M. Joey Smallwood, grand responsable de l'adhésion de Terre-Neuve à la Confédération, M. Turner a visité hier matin à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, l'édifice dans lequel les Pères de la Confédération ont signé l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Sur le porche du vieil édifice, siège de la législature provinciale, M. Turner a nié utiliser à outrance les symboles du nationalisme canadien et tenter de projeter l'image d'un Père moderne de la Confédération au détriment de tout autre enjeu. « Cette élection force les Canadiens à se regarder dans le miroir et à confronter notre esprit de nation », a-t-il dit.

M. Turner s'est dit opposé à la tenue d'un référendum sur la question du libre-échange, question trop « compliquée », dit-il, pour un tel forum populaire.

Commentant hier les propos que lui attribuaient la veille M. Marcel Dutil, de la société Canam Manac, M. Turner a nié avoir qualifié les Québécois de *frogs*. « Je n'ai jamais employé un tel vocabulaire de ma vie », a-t-il dit.

C'est un Turner visiblement en bonne forme qui a fait face pendant trente minutes hier aux questions de Jean Cournoyer, Michel Viens et Pierre Pascau. Riant de bon cœur à quelques reprises, M. Turner a dit ne pas être fatigué et mener la campagne à son rythme.

Le chef libéral participait hier soir à un ralliement tenu dans un sous-sol d'église de la circonscription à forte population ethnique du libéral Marcel Prud'homme, dans le nord-est de la ville.



PHOTO PC

Raymond Garneau discutait de stratégie avec le candidat libéral Paul Vézina, hier à Québec, après une conférence de presse traitant des promesses électorales libérales.

**ALCOOL...
TROP,
TROP
SOUVENT,
C'EST RISQUÉ!**

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais 1-800-363-0305

LES BUREAUX DU
DEVOIR SONT
OUVERTS DU LUNDI
AU VENDREDI
DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal.....	(514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec.....	(418) 845-2080
Extérieur —	Indicatif 514.....1-800-361-6059
	Indicatif 418.....1-800-463-4747
	Indicatif 819.....1-800-361-5699
	Indicatif 613.....1-800-361-5699



La Centrale de l'Enseignement du Québec est à la recherche de candidates ou candidats pour occuper les postes suivants:

I- AVOCATE OU AVOCAT (deux postes à pourvoir)

Fonction

Sous la responsabilité du Directeur des Services juridiques, la personne recherchée sera appelée à participer à la poursuite des grands objectifs de la Centrale, principalement dans le domaine de la défense juridique et de la plaidoirie. Plus particulièrement, elle aura à intervenir devant les tribunaux administratifs et devant les tribunaux supérieurs et fournir différents avis juridiques.

Exigences

- Membre du Barreau du Québec.
- Minimum de trois (3) ans de plaidoirie devant les tribunaux administratifs et tribunaux supérieurs.

- Une maîtrise de la langue anglaise serait souhaitée.

Durée de l'emploi

12 mois; possibilité de prolongation.

Lieu de travail

Montréal

Conditions de travail

Convention collective du Syndicat des conseillères et conseillers de la CEQ.

Entrée en fonction:

- Immédiate pour un (1) poste;
- au 1er mars pour le deuxième poste.

II- CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN ÉDUCATION (deux postes à pourvoir)

Fonction

Sous la responsabilité de la Directrice du Programme « Vie professionnelle », la personne recherchée sera appelée à participer à la poursuite des grands objectifs de la Centrale, principalement dans la conduite des dossiers pédagogiques et professionnels concernant dans un cas, particulièrement l'enseignement primaire et secondaire et dans l'autre, particulièrement l'enseignement collégial.

Exigences

- Diplôme universitaire en éducation ou dans une discipline connexe.
- Connaissance du système d'éducation: politiques, programmes, fonctionnement, etc.

- Facilité à exprimer sa pensée par écrit et verbalement.

Durée de l'emploi

Jusqu'au 31 août 1989; possibilité de prolongation.

Lieu de travail

- Montréal, pour le collégial.
- Québec, pour le primaire-secondaire.

Conditions de travail

Convention collective du Syndicat des conseillères et conseillers de la CEQ.

Entrée en fonction

Immédiate

Présentation des candidatures

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de services et leur curriculum vitae avant le 21 novembre 1988 à:

Le directeur des Ressources humaines
Centrale de l'Enseignement du Québec
2336, Chemin Ste-Foy, C.P. 5800
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4E5



Centraide



UN PEU D'ENTRAIDE ÇA FAIT DU BIEN.

Dans la grande région métropolitaine, 500.000 personnes chercheront de l'aide auprès de l'un ou l'autre des 188 organismes financés par Centraide. Soyez généreux. Pour obtenir de l'aide, composez le 931-2292.

853, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B6. Tél. 398 1361



LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES GROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
200-299 Immobilier — Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TELEPHONE
286-1200

101 Propriétés à vendre

BOISBRIAND, lie De Mai, chaleureuse résidence, terrain 19 000 pi.c.a., \$240 000. 437-9754.

BORD DE L'EAU, 471 Chemin des Patriotes, Ireville. Visitez l'intérieur et faites offre (1)358-1814.

BORD DU FLEUVE NAVIGABLE, Lanoraie, site de 1er choix, vue magnifique, idéal pour retraités cherchant tranquillité. Maison 2 étages, 2 salles de bain, 3 chambres à coucher. Sous-sol fini. Patio 12 X 30. 2 garages isolés. Entrées asphaltées, 15 min. de Repentigny. \$185 000. 586-3696, 586-2468 agents s'abstenir.

LONGUE-POINTE, Duplex 5½, 6½, \$168 000. Pas d'agent. 739-5308 après 17h.

MONT-CARMEL, bungalow 2 chambres, garage, proximité d'un centre de ski et lac. 254-2086.

MONTREAL-NORD, duplex rénové, sous-sol fini, armoires et portes en chêne, lav. vaisselle, four encastré, stores verticaux, plaque Jenn-Air, arbores fruitiers, grand terrain clôturé, disponible en dec. pas d'agent, \$150 000. 325-8955.

N.D.G. magnifique cottage prêt à emménager, sur Draper, entrée originale en chêne, foyer, sous-sol fini, jardin ensoléillé, doit être vu pour une meilleure appréciation. Porte ouverte 13h à 17h, dimanche. Vente privée, \$289 000. 935-7915.

PLATEAU, Christophe-Colomb. Magnifique cinplex, style victorien, près métro, 12 411, Pierre-Blanchet. Prix: \$235 000. 448-2400.

R.D.P. LUXUEUX BUNGALOW, Construit 85. Condition: mieux que neuf. 12 411, Pierre-Blanchet. Prix: \$235 000. 448-2400.

ST-CONSTANT, cottage 34 X 26, tout neuf, 6 pièces, 2 salles de bain, salle de jeux fini, garage. Grand terrain \$112 000. André Perreault, 677-8306.

STE-AGATHE, LAC DES SABLES, Splendide et luxueuse résidence, au bord du lac. Meublé, 7 chambres, foyer, bain tourbillon, sauna, piscine, air climat, maison-jardin, garage double, boat house, terrain 7 acres, lac artificiel. \$675 000. 1-819-322-3105.

STE-ANNE-DES-LACS, Cottage style normand, 3 c.c., 2 s.bain, foyer, électroménagers inclus. Accès au lac Guindon. \$148 000. 1-226-7653.

105 Propriétés à louer

BROSSARD, maison de ville neuve, avec garage. Avec option d'achat. 676-2685 ou 443-8173.

MONTCHATEL (Québec), libre 1er jan. 89, foyer, 3 salles de bain, 3 chambres à coucher, sous-sol fini, piscine extérieure, \$1 100 /mois, (418)656-0191 jour seulement.

OKA maison neuve de 4 chambres. Foyer, beau terrain paysager. \$675 /mois. 1-258-2123.

ROSEMONT, bungalow 5½ sur 2 étages, 2 salles de bain, tout équipé, porte-patio, \$585. 727-4521.

STE-AGATHE, LAC DES SABLES, Splendide et luxueuse résidence, au bord du lac. Meublé, 7 chambres, foyer, bain tourbillon, sauna, piscine, air climat, maison-jardin, garage double, boat house, terrain 7 acres, lac artificiel. \$675 000. 1-819-322-3105.

STE-ANNE-DES-LACS, Cottage style normand, 3 c.c., 2 s.bain, foyer, électroménagers inclus. Accès au lac Guindon. \$148 000. 1-226-7653.

STE-AGATHE, LAC DES SABLES, Splendide et luxueuse résidence, au bord du lac. Meublé, 7 chambres, foyer, bain tourbillon, sauna, piscine, air climat, maison-jardin, garage double, boat house, terrain 7 acres, lac artificiel. \$675 000. 1-819-322-3105.

STE-ANNE-DES-LACS, Cottage style normand, 3 c.c., 2 s.bain, foyer, électroménagers inclus. Accès au lac Guindon. \$148 000. 1-226-7653.

STE-AGATHE, LAC DES SABLES, Splendide et luxueuse résidence, au bord du lac. Meublé, 7 chambres, foyer, bain tourbillon, sauna, piscine, air climat, maison-jardin, garage double, boat house, terrain 7 acres, lac artificiel. \$675 000. 1-819-322-3105.

STE-ANNE-DES-LACS, Cottage style normand, 3 c.c., 2 s.bain, foyer, électroménagers inclus. Accès au lac Guindon. \$148 000. 1-226-7653.

STE-AGATHE, LAC DES SABLES, Splendide et luxueuse résidence, au bord du lac. Meublé, 7 chambres, foyer, bain tourbillon, sauna, piscine, air climat, maison-jardin, garage double, boat house, terrain 7 acres, lac artificiel. \$675 000. 1-819-322-3105.

STE-ANNE-DES-LACS, Cottage style normand, 3 c.c., 2 s.bain, foyer, électroménagers inclus. Accès au lac Guindon. \$148 000. 1-226-7653.

STE-AGATHE, LAC DES SABLES, Splendide et luxueuse résidence, au bord du lac. Meublé, 7 chambres, foyer, bain tourbillon, sauna, piscine, air climat, maison-jardin, garage double, boat house, terrain 7 acres, lac artificiel. \$675 000. 1-819-322-3105.

STE-ANNE-DES-LACS, Cottage style normand, 3 c.c., 2 s.bain, foyer, électroménagers inclus. Accès au lac Guindon. \$148 000. 1-226-7653.

STE-AGATHE, LAC DES SABLES, Splendide et luxueuse résidence, au bord du lac. Meublé, 7 chambres, foyer, bain tourbillon, sauna, piscine, air climat, maison-jardin, garage double, boat house, terrain 7 acres, lac artificiel. \$675 000. 1-819-322-3105.

STE-ANNE-DES-LACS, Cottage style normand, 3 c.c., 2 s.bain, foyer, électroménagers inclus. Accès au lac Guindon. \$148 000. 1-226-7653.

STE-AGATHE, LAC DES SABLES, Splendide et luxueuse résidence, au bord du lac. Meublé, 7 chambres, foyer, bain tourbillon, sauna, piscine, air climat, maison-jardin, garage double, boat house, terrain 7 acres, lac artificiel. \$675 000. 1-819-322-3105.

STE-ANNE-DES-LACS, Cottage style normand, 3 c.c., 2 s.bain, foyer, électroménagers inclus. Accès au lac Guindon. \$148 000. 1-226-7653.

STE-AGATHE, LAC DES SABLES, Splendide et luxueuse résidence, au bord du lac. Meublé, 7 chambres, foyer, bain tourbillon, sauna, piscine, air climat, maison-jardin, garage double, boat house, terrain 7 acres, lac artificiel. \$675 000. 1-819-322-3105.

STE-ANNE-DES-LACS, Cottage style normand, 3 c.c., 2 s.bain, foyer, électroménagers inclus. Accès au lac Guindon. \$148 000. 1-226-7653.

STE-AGATHE, LAC DES SABLES, Splendide et luxueuse résidence, au bord du lac. Meublé, 7 chambres, foyer, bain tourbillon, sauna, piscine, air climat, maison-jardin, garage double, boat house, terrain 7 acres, lac artificiel. \$675 000. 1-819-322-3105.

STE-ANNE-DES-LACS, Cottage style normand, 3 c.c., 2 s.bain, foyer, électroménagers inclus. Accès au lac Guindon. \$148 000. 1-226-7653.

STE-AGATHE, LAC DES SABLES, Splendide et luxueuse résidence, au bord du lac. Meublé, 7 chambres, foyer, bain tourbillon, sauna, piscine, air climat, maison-jardin, garage double, boat house, terrain 7 acres, lac artificiel. \$675 000. 1-819-322-3105.

STE-ANNE-DES-LACS, Cottage style normand, 3 c.c., 2 s.bain, foyer, électroménagers inclus. Accès au lac Guindon. \$148 000. 1-226-7653.

STE-AGATHE, LAC DES SABLES, Splendide et luxueuse résidence, au bord du lac. Meublé, 7 chambres, foyer, bain tourbillon, sauna, piscine, air climat, maison-jardin, garage double, boat house, terrain 7 acres, lac artificiel. \$675 000. 1-819-322-3105.

STE-ANNE-DES-LACS, Cottage style normand, 3 c.c., 2 s.bain, foyer, électroménagers inclus. Accès au lac Guindon. \$148 000. 1-226-7653.

STE-AGATHE, LAC DES SABLES, Splendide et luxueuse résidence, au bord du lac. Meublé, 7 chambres, foyer, bain tourbillon, sauna, piscine, air climat, maison-jardin, garage double, boat house, terrain 7 acres, lac artificiel. \$675 000. 1-819-322-3105.

STE-ANNE-DES-LACS, Cottage style normand, 3 c.c., 2 s.bain, foyer, électroménagers inclus. Accès au lac Guindon. \$148 000. 1-226-7653.

STE-AGATHE, LAC DES SABLES, Splendide et luxueuse résidence, au bord du lac. Meublé, 7 chambres, foyer, bain tourbillon, sauna, piscine, air climat, maison-jardin, garage double, boat house, terrain 7 acres, lac artificiel. \$675 000. 1-819-322-3105.

STE-ANNE-DES-LACS, Cottage style normand, 3 c.c., 2 s.bain, foyer, électroménagers inclus. Accès au lac Guindon. \$148 000. 1-226-7653.

STE-AGATHE, LAC DES SABLES, Splendide et luxueuse résidence, au bord du lac. Meublé, 7 chambres, foyer, bain tourbillon, sauna, piscine, air climat, maison-jardin, garage double, boat house, terrain 7 acres, lac artificiel. \$675 000. 1-819-322-3105.

STE-ANNE-DES-LACS, Cottage style normand, 3 c.c., 2 s.bain, foyer, électroménagers inclus. Accès au lac Guindon. \$148 000. 1-226-7653.

113 Propriétés à revenus à vendre

LONGUEUIL, 12 logements en béton, très propre. 653-8799, 653-9294.

OUTREMONT, emplacement de 1er choix, 19 logements, chauffage, gaz, eau chaude, idéal pour investisseur bricoleur, 9.5 X 18 revenus. G. Bergeron 695-3090.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES, Multifamiliale, constr. neuve. 6 X 4½. Revenu: \$28 440. Prix: \$275 000. Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES, Multifamiliale, constr. 1 an. 6 X 4½. Revenu: \$29 880. Prix: \$275 000. Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES, Multifamiliale, constr. neuve. 6 X 5½. Revenu: \$30 600. Prix: \$285 000. Julien Landry, 524-3047 — 437-8123.

118 Copropriétés à vendre

BOUL ST-JOSEPH, Superbe 3½, très ensoléillé, 2ième, métro Laurier. \$187 000. 499-1704.

PLATEAU - RUE ROY, Près Parc Lafontaine. Coprop. 5½, rénovée, très ensoléillée. 2s. Prix raisonnable, après 17h. 523-9887.

121 Condos à louer

BEAUX CONDOS NEUFS, Ahuntsic, 3½, 4½, 5½, à partir de \$400. Aussi à vendre. Jour: 661-2068 ou 325-2590, soir: 325-6558 ou 325-6745.

CONDOS - 4½, 4525 HUTCHISON, r.-de-ch. \$665. 4519 HUTCHISON, 2e, \$685. Rénovés, cuisine, s.bain, plomberie, boiserie, etc. UN MOIS GRATUIT. 731-4202.

MONT STE-ANNE, Condos neufs à louer, disponibles pour NOEL. Condo 3 ch. tout équipé, saison. \$6 500, vue sur les pentes. Aussi condo 2 ch. semaine ou mois. 1-418-826-3086.

MONT TREMBLANT, Condos de luxe, 1 ou 2 chambres. SAISON. (819)425-7712.

122 Condos à vendre

MONT-STE-ANNE, Condo neuf à louer. 4½ meublé, foyer, piscine. Journée/semaine/mois. (418)872-1095.

CONDO ILE PATON: Le Versailles. Bord de l'eau, vue magnifique sur la rivière, 2 c.c., 2 s.bain + den, 2 places de garage int. disponibles. 689-1387.

CONDOMINIUM LE CITAID, au 8ième étage avec vue sur le fleuve, 4½ insonorisé, 2 s.bain, foyer, piscine, Sherbrooke près métro Honoré-Beau-grand, \$125 000. prix ferme avec le propriétaire, 355-3183.

DORVAL - LAC ST-LOUIS, Condos neufs, \$5 000 comptant. Béton, 2 ascenseurs, poss. garage. Libres imm. Contracteur: Joe Gardano, 276-9055, 631-3486.

FRANKLIN, 127 acres, petite érablière, petit verger, maison 4 c.c., piscine et garage, prix pour vente rapide. **HINCHINBROOK**, sur rivière, 100 acres, vue superbe, maison de ferme bien conservée. Quelques buissons, bonnettes remises extérieures. **CHALET** hiversé, foyer pierre, grand terrain boisé, \$27 000. Patrick Pietry, 1-254-3480, 1-373-5555, 497-462, RE/MAX Del Ctr.

AUSTIN QUÉ., près St-Benoît, terrain 2½ acres et plus, près Mont Orford, Owl's Head et Sutton. Thérèse: 819-843-9975.

BROMONT - Vallée, grands terrains en montagne, vue panoramique sur ski Bromont et vallée, versant sud, prox. 6 centres ski. Grandeur: à partir de 65 000 pi.c.a. Prix: à partir de \$0.35 pi.c.a. 1-375-6000.

BROSSARD, secteur «R», terrain à partir de \$5 25 pi.c.a. Piermic Construction, 659-8710.

CARIGNAN, boisé 30 000 pi.c.a. et + 5 min. du Pont Champlain, aux limites de Brossard. 524-9532, 656-8675.

MONTREAL NORD, secteur recherché, terrain commercial, 13 400 pi.c.a. 323-4488.

160 App. et log. à louer

50 WILLOWDALE - OUTREMONT: Ascenseur, chauffé, eau, cuisinière/frigo. 3½. 849-7061.

A AHUNTIC, grand 4½ (semi-sous-sol), rénové, jardin, parc et services. \$480. chauffé, 354-0887, 738-4577.

A AHUNTIC, grand 4½, rénové, jardin, parc et services. \$480. chauffé, 354-0887 de 9h à 17h, 738-4577.

A ST-HENRI 1 chambre, 1 cuisine. Meublé, chauffé, éclairé. Appeler entre 9h et 20h. 931-3835.

A ST-LÉONARD, 6½, 5½, 3½, construction neuve, 2e étage triplex, appartements luxueux, très spacieux, foyer, air climatisé, facile d'accès, dans un quartier résidentiel. Jour: 725-9803, 376-9057.

C.D.N., 3½, 4½, 5½, chauffé ou non, à partir de \$260. s'adresser au 4760 Barclay, app. 2 ou 3. 737-9644.

C.D.N., 3015 Bedford, app. 4. Très grand 3½, chauffé, 1 mois grat. Près U. de M. et hôpital. Bienvenue aux étudiants. Après 13h. 733-7696.

C.D.N., Lavoie et Edouard Montpetit, 1 X 3½ très ensoléillé, 1 X 7½ r.d.c. + garage. 843-6836.

C.D.N., Près de U. de M. et métro. Haut de duplex, grand 6½, boiserie, chauffé, eau chaude. \$665 /mois. 735-0270 après 18h.

C.D.N./OUTREMONT, haut de duplex sur Lennox, grand 7½, 2 salles d'eau, ensoléillé, propre, tout compris. \$875 /mois. 733-6914.

CARRÉ ST-LOUIS, STUDIO 400 pi.c.a., équipé, foyer, \$450. Après 17h. 287-1179.

CENTRE-VILLE, Coin La Montagne et Notre-Dame, 4½, \$410, 5½, \$430, libre, stationnement à l'arrière. 937-7435 ou 931-8752.

COIN LAMONTAGNE, 4½, \$410, 5½, \$430. Libre, stat. à l'arrière. 937-7435 — 931-8752.

LUXUEUX triplex, grands 4½ neufs, insonorisés, lav. vaiss., occupation immédiate, 625-5805.

IMMENSES appartements, 12 pièces, 4½, 5½, 6½, 7½, 8½, 9½, 10½, 11½, 12½, 13½, 14½, 15½, 16½, 17½, 18½, 19½, 20½, 21½, 22½, 23½, 24½, 25½, 26½, 27½, 28½, 29½, 30½, 31½, 32½, 33½, 34½, 35½, 36½, 37½, 38½, 39½, 40½, 41½, 42½, 43½, 44½, 45½, 46½, 47½, 48½, 49½, 50½, 51½, 52½, 53½, 54½, 55½, 56½, 57½, 58½, 59½, 60½, 61½, 62½, 63½, 64½, 65½, 66½, 67½, 68½, 69½, 70½, 71½, 72½, 73½, 74½, 75½, 76½, 77½, 78½, 79½, 80½, 81½, 82½, 83½, 84½, 85½, 86½, 87½, 88½, 89½, 90½, 91½, 92½, 93½, 94½, 95½, 96½, 97½, 98½, 99½, 100½.

IMMENSES appartements, 12 pièces, 4½, 5½, 6½, 7½, 8½, 9½, 10½, 11½, 12½, 13½, 14½, 15½, 16½, 17½, 18½, 19½, 20½, 21½, 22½, 23½, 24½, 25½, 26½, 27½, 28½, 29½, 30½, 31½, 32½, 33½, 34½, 35½, 36½, 37½, 38½, 39½, 40½, 41½, 42½, 43½, 44½, 45½, 46½, 47½, 48½, 49½, 50½, 51½, 52½, 53½, 54½, 55½, 56½, 57½, 58½, 59½, 60½, 61½, 62½, 63½, 64½, 65½, 66½, 67½, 68½, 69½, 70½, 71½, 72½, 73½, 74½, 75½, 76½, 77½, 78½, 79½, 80½, 81½, 82½, 83½, 84½, 85½, 86½, 87½, 88½, 89½, 90½, 91½, 92½, 93½, 94½, 95½, 96½, 97½, 98½, 99½, 100½.

IMMENSES appartements, 12 pièces, 4½, 5½, 6½, 7½, 8½, 9½, 10½, 11½, 12½, 13½, 14½, 15½, 16½, 17½, 18½, 19½, 20½, 21½, 22½, 23½, 24½, 25½, 26½, 27½, 28½, 29½, 30½, 31½, 32½, 33½, 34½, 35½, 36½, 37½, 38½, 39½, 40½, 41½, 42½, 43½, 44½, 45½, 46½, 47½, 48½, 49½, 50½, 51½, 52½, 53½, 54½, 55½, 56½, 57½, 58½, 59½, 60½, 61½, 62½, 63½, 64½, 65½, 66½, 67½, 68½, 69½, 70½, 71½, 72½, 73½, 74½, 75½, 76½, 77½, 78½, 79½, 80½, 81½, 82½, 83½, 84½, 85½, 86½, 87½, 88½, 89½, 90½, 91½, 92½, 93½, 94½, 95½, 96½, 97½, 98½, 99½, 100½.

IMMENSES appartements, 12 pièces, 4½, 5½, 6½, 7½, 8½, 9½, 10½, 11½, 12½, 13½, 14½, 15½, 16½, 17½, 18½, 19½, 20½, 21½, 22½, 23½, 24½, 25½, 26½, 27½, 28½, 29½, 30½, 31½, 32½, 33½, 34½, 35½, 36½, 37½, 38½, 39½, 40½, 41½, 42½, 43½, 44½, 45½, 46½, 47½, 48½, 49½, 50½, 51½, 52½, 53½, 54½, 55½, 56½, 57½, 58½, 59½, 60½, 61½, 62½, 63½, 64½, 65½, 66½, 67½, 68½, 69½, 70½, 71½, 72½, 73½, 74½, 75½, 76½, 77½, 78½, 79½, 80½, 81½, 82½, 83½, 84½, 85½, 86½, 87½, 88½, 89½, 90½, 91½, 92½, 93½, 94½, 95½, 96½, 97½, 98½, 99½, 100½.

IMMENSES appartements, 12 pièces, 4½, 5½, 6½, 7½, 8½, 9½, 10½, 11½, 12½, 13½, 14½, 15½, 16½, 17½, 18½, 19½, 20½, 21½, 22½, 23½, 24½, 25½, 26½, 27½, 28½, 29½, 30½, 31½, 32½, 33½, 34½, 35½, 36½, 37½, 38½, 39½, 40½, 41½, 42½, 43½, 44½, 45½, 46½, 47½, 48½, 49½, 50½, 51½, 52½, 53½, 54½, 55½, 56½, 57½, 58½, 59½, 60½, 61½, 62½, 63½, 64½, 65½, 66½, 67½, 68½, 69½, 70½, 71½, 72½, 73½, 74½, 75½, 76½, 77½, 78½, 79½, 80½, 81½, 82½, 83½, 84½, 85½, 86½, 87½, 88½, 89½, 90½, 91½, 92½, 93½, 94½, 95½, 96½, 97½, 98½, 99½, 100½.

IMMENSES appartements, 12 pièces, 4½, 5½, 6½, 7½, 8½, 9½, 10½, 11½, 12½, 13½, 14½, 15½, 16½, 17½, 18½, 19½, 20½, 21½, 22½, 23½, 24½, 25½, 26½, 27½, 28½, 29½, 30½, 31½, 32½, 33½, 34½, 35½, 36½, 37½, 38½, 39½, 40½, 41½, 42½, 43½, 44½, 45½, 46½, 47½, 48½, 49½, 50½, 51½, 52½, 53½, 54½, 55½, 56½, 57½, 58½, 59½, 60½, 61½, 62½, 63½, 64½, 65½, 66½, 67½, 68½, 69½, 70½, 71½, 72½, 73½, 74½, 75½, 76½, 77½, 78½, 79½, 80½, 81½, 82½, 83½, 84½, 85½, 86½, 87½, 88½, 89½, 90½, 91

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bcurassa
le 10 janvier 1910Directeur:
Benoit LauzièreRédacteur en chef:
Paul-André ComeauRédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur,
Albert Juneau,
Paule Beaugrand-ChampagneDirecteur de l'information:
Jacques Chabot
Directeurs adjoints:
Guy Deshaies, Pierre GodinDirecteur des
services administratifs:
Gabriel Hudon

Le choix du DEVOIR

Un gouvernement conservateur

QUEL est le parti le plus apte à former le prochain gouvernement du Canada pendant, espérons-le, les quatre ou cinq prochaines années ? Dans une démocratie parlementaire et dans un système électoral uninominal à un tour, ici et maintenant, c'est l'incontournable question à laquelle les votes, comme les abstentions, apporteront une réponse lundi.

La question sur toutes les lèvres est de fait plus précise encore : qui du Parti conservateur ou du Parti libéral formera le prochain gouvernement ?

Les huit semaines de compétition entre les machines électorales et de concours d'images entre les chefs nous en ont fait voir de toutes les couleurs, mais sans trop de dessins. On a allumé beaucoup de feux mais on a peu éclairé. Pour arrêter un choix un tant soit peu rationnel, il faut prendre ses distances par rapport au spectacle qui s'achève, et porter toute son attention sur ce que les aspirants gouvernants ont fait et peuvent faire, plutôt que sur ce qu'ils ont dit et répété. Dans un environnement aussi exigeant que dynamique, quel parti au pouvoir assurera la meilleure contribution au maintien et à l'amélioration de la qualité et du niveau de vie des Canadiens ? Quelle équipe gèrera le plus équitablement et le plus efficacement les deniers publics ? Qui peut le mieux tenir ensemble et administrer la fédération ?

Les libéraux ont non seulement réussi à provoquer le déclenchement d'une élection générale sur le thème du libre-échange mais ils en ont tiré un profit sans doute supérieur à celui escompté.

Mais à quel prix ? Surtout au mépris de l'intelligence, en exploitant de façon éhontée les besoins d'identité et de sécurité des citoyens. Le corps du Canada serait vendu aux enchères et son âme perdue dans ce pacte avec le Diable. Les assemblées libérales tournent d'ailleurs au délire charismatique et il ne serait pas étonnant que les dernières apparitions de leur chef transfiguré soit l'occasion de quelques miracles.

Ce traité n'est pourtant pas une première ni une dernière mondiale. Un accord commercial, très sérieusement négocié, qui s'inscrit dans la foulée d'ententes internationales de même nature et dans l'histoire de nos relations économiques avec notre puissant voisin et de loin notre principal partenaire commercial devient, par la magie de la démagogie populiste, une question d'être ou de ne pas être. Bien sûr qu'il y a des zones grises, des objets encore à négocier, des risques à prendre et surtout des choses à faire pour en tirer le plus grand profit pour le plus grand nombre et en réduire les effets négatifs au minimum. Mais compte tenu des risques d'un avortement à ce stade-ci de l'entreprise, les électeurs auraient droit, de la part des libéraux, à une solution de rechange ; en tout cas à autre chose que l'exploitation de l'ignorance et de la peur.

D'autant plus que le fardeau de la preuve incombe à ceux qui ont voulu en faire l'objet d'une élection générale. Or ils n'ont rien prouvé sinon qu'ils étaient prêts à tout pour gagner des votes.

Cela n'excuse en rien l'extrême pauvreté du discours des conservateurs et leur très mauvaise stratégie dans ce dossier. Avant, comme pendant la campagne électorale, le promoteur de l'accord, pour lui « historique », a trop pris pour acquis ce qui, au contraire, devait être expliqué longuement et défendu vigoureusement, en plus de négliger superbement ce qui est toujours le plus important quand on propose des changements : attention aux inévitables résistances, compréhension de la situation faite aux perdants et mise en place de programmes de transition visibles, crédibles et rassurants. Au lieu de cela, nous avons eu droit à la cassette sur les emplois futurs et le bonheur total... final.

Les libéraux n'en attendaient pas tant et ils ont facilement rempli ce vide. Et ils l'ont fait d'indigne façon. Mais il y a d'autres raisons pour lesquelles ils ne devraient pas être au pouvoir.

Ce parti n'a pas su profiter de son séjour dans l'opposition pour se renouveler. Les querelles intestines ont tenu lieu de débat interne et les tentatives de décapitation, d'aggiornamento. Résul-

tat : opportunisme à courte vue sur la question du libre-échange et promesses en pièces détachées, faites à la volée, comme si on était en pleine période de croissance. Pas étonnant si la légèreté des positions et des engagements est inversement proportionnelle au sérieux avec lequel il faudrait en examiner les conséquences sociales et économiques.

Il est par ailleurs difficile d'envisager sérieusement la solution néo-démocrate. Non parce que les chances du NPD sont minces, ce qui est redevenu évident, mais parce que sa rhétorique simpliste et son discours vague, sinon incohérent, sur des points aussi importants que la gestion du déficit, la réforme fiscale, la défense nationale et l'administration de la fédération, ne l'habilitent guère, dans l'immédiat, à jouer un rôle plus important que celui qu'il remplit actuellement.

Mais il faut penser à l'avenir et, à cet égard, il serait sain de compter quelques Québécois dans ce parti. Il n'est pas artificiel de le souhaiter puisque le NPD s'est employé avec succès à recruter des candidats de valeur comme les Edmonston (Chambly), Gourdeau (Montmorency-Orléans), Trudel (Abitibi) et Agnaffé (Duvernay).

Malgré tous ses accidents de parcours et ses ratés, le Parti conservateur nous semble le mieux équipé pour former le prochain gouvernement.

Dans un contexte où la pression des groupes organisés est si forte, toujours relayée par l'opposition et amplifiée par les médias, l'équipe au pouvoir n'a manifestement pas rempli tous ses engagements. Le résultat général est cependant loin d'être mauvais. Surtout pour ceux qui, comme LE DEVOIR, croient que le traité de libre-échange est dans l'ensemble un bon contrat.

Les marges de manoeuvre étant ce qu'elles sont, le gouvernement conservateur s'en est bien tiré dans le domaine économique. Mais les étapes à franchir sur la seule question du déficit seront autrement plus difficiles. Il y faudra beaucoup de courage et un leadership beaucoup plus ferme que celui qu'exerce actuellement M. Mulroney, qui donne l'impression d'être toujours à la recherche de la solution la moins compliquée... politiquement. De même pour la réforme fiscale. Le projet sur la table est un effort cohérent qui mérite d'être discuté... et défendu avec un peu de force.

Dans le domaine constitutionnel, il faut rendre un crédit particulier à la ténacité politique et aux qualités de négociateur du chef conservateur. L'accord du lac Meech n'est pas encore chose faite mais cela n'enlève aucun mérite à la qualité d'une démarche qui a substitué la volonté de négociation à la démolition d'affrontement. Il faut ici reconnaître la contribution courageuse et déterminante de M. Turner dans le résultat obtenu. On ne peut malheureusement pas en dire autant de son parti.

Dans le domaine social les conservateurs promettent peut-être moins que les autres mais, comme l'a bien montré notre collègue Jean Francoeur, aucun parti politique n'aura osé donner l'heure juste aux Canadiens. Le sort fait par le gouvernement sortant au rapport de la commission Forget sur la réforme de l'assurance-chômage confirme malheureusement que ce n'est pas demain qu'on ajustera les montres.

Au chapitre de la moralité publique, on ose croire qu'il y a ferme propos et que les derniers déplacements n'ont pas été faits que pour des raisons électorales.

L'analyse pourrait continuer encore longtemps, et passer en revue plusieurs autres dossiers, mais il faut savoir tirer une ligne. Prenant en considération la qualité des équipes et le comportement observé et prévisible des partis et après examen des principaux enjeux, occultés ou mis de l'avant, et de la conjoncture, nous en arrivons à la conclusion que c'est le Parti conservateur qui est le mieux équipé et qui mérite le plus la confiance des Québécois et des Canadiens.

— BENOIT LAUZIÈRE

La Cour suprême du Canada

Il importe surtout d'en préserver la crédibilité

À UNE époque, on ne détestait pas, du moins au Québec, s'en prendre à la Cour suprême, même si trois de ses neuf juges viennent de la Belle province. Ce tribunal, disait-on, comme la tour de Pise, penche toujours du même côté : fédéral.

Le mode de création de ce tribunal général d'appel et la nomination, par le seul pouvoir central, de tous ses membres, prêtaient à controverse et en affaiblissaient l'autorité morale, aussi importante que son pouvoir juridique. L'Accord du lac Meech vise notamment à corriger cette partie de l'édifice judiciaire.

Mais une faille nouvelle s'est fait jour ces derniers temps. Avec le décès, la démission, ou la maladie de quelques juges, on en est venu à craindre que certaines causes d'importance sociale ou politique majeure, ne puissent être tranchées dans un délai raisonnable ou, pire encore, le soient par une si faible majorité que le jugement alimente des conflits au lieu d'y mettre un terme.

Cela serait moins grave en cas de simple litige entre les deux ordres de gouvernement, terrain longtemps fertile en querelles politiques. Il en va autrement des droits et libertés garantis par la Charte canadienne. C'est le cas du litige concernant la loi 101 en matière de langue d'affichage commercial.

Dans cette affaire, des sept juges qui ont entendu les parties, un a quitté la Cour et ne participera pas au jugement, un autre serait malade au point de ne pas pouvoir signer une opinion, et un troisième, démissionnaire, ne participera au jugement que si la Cour le rend avant la mi-mai.

Techniquement, il suffit de cinq juges pour rendre une décision (ou quatre, du consentement des parties). Mais que vaudrait en pratique un jugement rendu à trois contre deux, par exemple, dans une question aussi explosive que celle de l'affichage français ?

La Cour est sensible à l'image qu'on se fait d'elle, aux attentes plus grandes du public à son endroit, surtout que les parlements ne dédaignent

pas lui abandonner les causes les plus délicates ou les plus embarrassantes.

Dans cette ère plus périlleuse, il n'est qu'un chemin sûr pour la Cour suprême : d'abord la haute qualité intellectuelle des décisions et la sagesse humaine des juges que les rendent, puis l'unanimité la plus grande possible à laquelle les juges puissent en venir, en toute indépendance et en toute conscience.

La grande culture des juges est devenue une condition préalable de leur nomination. Le caractère collégial de leurs délibérations devrait en outre assurer la solidité et la cohésion de la jurisprudence. Encore faut-il que ces conditions soient maintenues.

On ne saurait donc accepter que la Cour vienne près de faillir à sa mission simplement en raison de problèmes de nombre. Les juges, dit-on, sont réticents à laisser des magistrats ad hoc venir prendre part aux jugements. Cette réticence ne manque pas, certes, de motifs raisonnables, mais elle devrait céder devant la nécessité, impérieuse, d'assurer des décisions promptes, rendues par des majorités fortes.

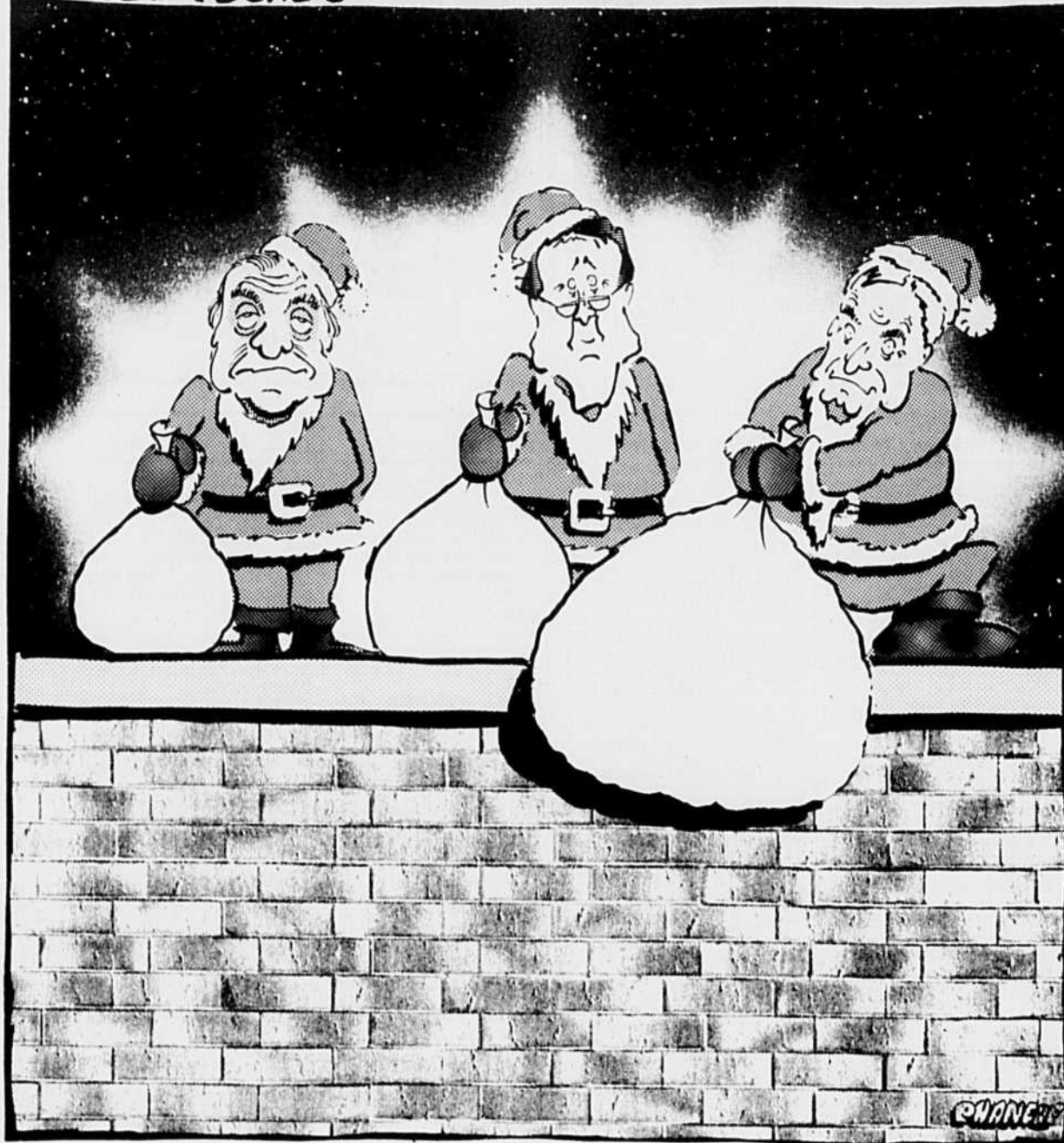
La loi prévoit déjà, il est vrai, qu'on peut nommer des juges temporaires, et on l'a fait dans le passé, mais seulement pour maintenir le quorum. On ne s'est pas prévalu de cette faculté depuis 1949, suivant l'étude du Barreau canadien à ce sujet (août 1987). On devrait sérieusement y songer à l'avenir dès lors qu'il apparaît que le banc se dégarmit.

Il ne manque pas de juges à la retraite auxquels la Cour suprême pourrait s'adresser, à l'occasion, pour maintenir un nombre maximum de juges dans les grandes causes où l'importance du sujet et l'autorité du jugement exigent leur présence.

Il faudra y venir le plus tôt possible, surtout si la Cour suprême, comme cela est souhaitable, en reste à un banc de neuf membres.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

"LES ROCHES"



LETTRES AU DEVOIR

L'autre apartheid

NOUS désirons exprimer notre indignation devant le traitement réservé à la population palestinienne par le gouvernement d'Israël.

Le système politique au pouvoir en Israël brime les droits et libertés du peuple palestinien en lui offrant des salaires inférieurs à ceux des Israéliens pour le même travail, en restreignant sa liberté d'expression dans l'enseignement et dans les médias et même en arrêtant et en agressant d'honnêtes citoyens dans la rue ou chez eux, sans autre but que celui de la répression.

Le Canada a déjà pris position face au gouvernement de l'Afrique du Sud. Or à notre avis, il n'y a que très peu de différence, au point de vue des droits de la personne, entre la politique d'Israël à l'égard des Palestiniens et celle de l'Afrique du Sud à l'égard des citoyens de race noire. Ce sont deux formes d'apartheid et toute tentative de changement y est, dans un cas comme dans l'autre, réprimée dans le sang.

Nous demandons que le Canada se tienne debout et prenne position en faveur d'un règlement politique du problème palestinien, qu'il reconnaisse l'O.L.P. comme représentant du peuple palestinien dans les négociations de paix sous l'égide de l'ONU afin de permettre à ce peuple opprimé dans son propre pays de recouvrer ses droits les plus essentiels.

— NOËLLE SAMSON
et 12 autres signataires.
Montréal, le 26 octobre.

Très déplorable

Lettre à M. Pierre Fortier

LA PRÉSENTE est pour vous informer de mon profond mécontentement à l'égard de la Commission des valeurs mobilières et de la firme d'experts comptables Samson & Belair pour la façon dont ils gèrent le dossier du groupe Paré, plus particulièrement la Société en commandite Les Marronniers de Laval.

Il y a déjà plus de trois mois que je tente de revendre mes parts de la Société en commandite Les Marronniers Phase III. Les administrateurs du Groupe Paré ont été extrêmement lents dans l'analyse et le traitement de mon dossier.

Puis, j'ai appris, par *La Presse* (lundi, 31 octobre) que le groupe Paré a été mis en tutelle par votre ministère, à la recommandation de la CVMQ.

J'ai téléphoné à Mme Goulet, agent d'information à la CVMQ. Elle m'a avisé que je devais dorénavant discuter avec M. Ronald Boisvert, du bureau montréalais d'experts comptables Samson & Belair, qui administre provisoirement les biens du groupe Paré.

Cela fait maintenant plus de cinq jours que je tente, vainement, de rejoindre M. Boisvert. J'ai laissé à sa secrétaire une quinzaine de messages afin qu'il puisse me donner des éclaircissements. Il est toujours en réunion ou en session de travail ou encore occupé sur une autre ligne téléphonique...

Le groupe Paré a fait appel à l'épargne du public pour financer une bonne partie de la Société en

commandite Les Marronniers. Je suis en droit d'être renseigné de façon claire et professionnelle dans le cas où M. Guy Paré et ses associés ont enfreint la loi sur les valeurs mobilières. Je trouve très déplorable d'être obligé d'avoir recours aux journaux.

De grâce, faites en sorte qu'un réseau efficace de renseignements soit mis sur pied dans le but d'informer les investisseurs.

— MICHEL FILTEAU
Chambly, le 7 novembre.

Attention, travailleurs

NOUS tenons à rectifier l'impression générale, dans Berthier-Montcalm et au Québec, que la fermeture de la Melcher's est chose du passé.

Le 30 novembre 1984, Seagram's annonçait la fermeture et le démantèlement de la distillerie à Berthierville.

Le 30 juin 1985, 98 employés, dont plusieurs avaient plus de 30 ans d'ancienneté, étaient licenciés. Le député De Cotret, face à une grave crise sociale, prit deux engagements : accorder la préretraite aux travailleurs éligibles et recycler les autres, par des fonds spéciaux.

Ces engagements datent du mois de mai 1986. Le député avait exigé de nous de ne plus faire de pressions publiques et de nous tenir loin des journalistes. Nous avons encore l'enregistrement de ses paroles.

Le 20 janvier 1987, M. De Cotret nous annonça qu'il ne pouvait appliquer le programme de préretraite et qu'il s'en remettait aux employeurs pour le recyclage. Mais il approuvait, pour une trentaine de travailleurs, une Coopération de travail.

En août 1988, le député nous annonçait qu'il s'était trompé sur notre demande d'aide financière, et que son gouvernement ne pouvait cautionner un prêt de \$ 200,000 sur un investissement global de \$15 millions.

Poussant jusqu'à l'indécence, le même jour, il annonçait une subvention de \$ 100,000 pour le Club de Golf de Berthierville.

La stratégie du député De Cotret a été de nous asphyxier avec des mensonges et des fausses promesses. Il nous a laissé espérer inutilement pendant quatre ans pour venir à bout de nous faire taire.

Aujourd'hui, plus de la moitié des ex-travailleurs de Melcher's n'ont jamais pu réintégrer dignement un emploi permanent. Plusieurs d'entre nous vivons de prestations ou d'emplois occasionnels.

Que notre silence ne trompe personne. Il est celui de gens épuisés et désabusés. Des gens qu'on a trompés, gardés en otage et qu'on a par la suite abandonnés.

Que les travailleurs du comté, du Québec et du Canada sachent qu'il n'existe pas de programme de compensation, de préretraite et de recyclage. Une fois leur emploi perdu, à moins qu'ils ne soient jeunes et prêts à déménager, il ne leur restera que des petites « jobines », l'aide sociale ou les pensions de vieillesse.

Voilà, bien simplement, le dernier véritable épisode de l'affaire Melcher's. Si nous n'avons plus la force de protester, nous avons encore la lucidité de dire et de voter.

Le 21 novembre, nous souhaitons à M. De Cotret de partager notre sort, à la différence que lui s'est préparé une retraite dorée.

Nous voulons que les travailleurs du textile, du meuble, du bois, du cuir, du plastique et de

l'agriculture voient le sort qui nous fut réservé. Avec M. De Cotret, ce seront les trois mêmes choses : promesse, chômage et aide sociale.

— GASTON BERGERON
et 30 autres ex-travailleurs ainsi que leurs conjoints.
Berthierville, le 10 novembre.

Avant

À CAUSE du soulèvement palestinien, personne ne peut plus ignorer la brutalité de l'occupation militaire israélienne qui remonte à 1967. L'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza a été condamnée par les Nations unies et par d'autres instances internationales dont le Canada fait partie.

Puisque le Canada se prétend à l'avant-garde en matière de paix internationale (ainsi que le suggère sa nomination au Conseil de sécurité de l'ONU), les électeurs ont le droit de savoir ce que MM. Mulroney, Turner et Broadbent ont à proposer afin de régler le conflit israélo-palestinien.

Ont-ils l'intention de reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine, déjà considérée comme la représentante légitime du peuple palestinien par plus de cent États ? Ignorent-ils que c'est le gouvernement israélien, leur « ami », qui refuse toujours d'aller à la table de négociation avec l'O.L.P. et qui se cantonne dans une attitude intransigeante ?

Quand donc les trois grands partis se montreront-ils assez courageux pour se détacher de la position partisane des États-Unis et affirmer leur impartialité dans ce conflit en reconnaissant l'O.L.P. ?

L'électorat devrait connaître, avant de faire son choix, les opinions de MM. Turner, Broadbent et Mulroney concernant l'O.L.P. sa participation à une conférence de paix internationale et la reconnaissance éventuelle d'un État palestinien dans les territoires occupés.

— S.D. HASSAN
SALAM (Regroupement pour la paix en Palestine)
Montréal, le 10 novembre.

Rectificatif

LA LETTRE parue le lundi 14 novembre, en page 9, sous le titre « Si l'environnement pouvait parler » aurait dû porter la signature de M. Yves Denoncourt.

De même, la lettre intitulée « Laissons ce rôle aux dictateurs » parue le 7 novembre, a été signée par M. Michel Busière au nom des équipes nationales de la Jeunesse étudiante catholique (JÉC) et du Mouvement des étudiants et étudiants chrétiens du Québec (MÉCQ).

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

LE LIBRE-ÉCHANGE

Des avantages, mais aussi des inconvénients

LIBRE OPINION

RAYMOND THÉORET

Professeur de sciences administratives à l'Université du Québec à Montréal

LE QUÉBEC doit prendre ses distances vis-à-vis du libre-échange. Dans le passé, le Québec a entretenu des liens commerciaux très serrés avec les pays de l'Europe de l'Ouest. Ces attaches se relâchent depuis 1980. L'appréciation du dollar canadien vis-à-vis des devises européennes a beaucoup à voir avec le poids toujours grandissant des États-Unis dans le commerce québécois. En bout de piste, ce centrage des exportations québécoises est imputable au lien trop grand entre les monnaies canadienne et américaine. La poussée du dollar américain vis-à-vis des monnaies européennes au début de la décennie a imprimé un mouvement de hausse au dollar canadien, rendant ipso facto nos biens moins compétitifs en Europe. Une telle situation risque de s'aggraver avec le libre-échange.

Des aspects négatifs

Il ne faut pas passer sous silence d'autres sujets que met en cause le libre-échange et qui concernent le Québec au premier chef : subventions régionales, localisation industrielle et contenu culturel des produits, entre autres. Les retombées du libre-échange n'ont été examinées que très superficiellement. Les débats électoraux essaient de percer le voile qui camoufle les aspects négatifs du libre-échange. Même si ces critiques caustiques sur le libre-

échange ont une forte saveur politique, elles font toutefois sourdre une vérité : le libre-échange ne comporte pas seulement des aspects positifs et cela est d'autant plus vrai pour le Québec. Il est temps que l'on passe du slogan électoral à l'élaboration d'études qui fassent le point sur les facteurs défavorables du libre-échange.

Au début des années 80, le Québec dirigeait quelque 16 % de l'ensemble de ses exportations vers l'Europe de l'Ouest et 51 % vers les États-Unis. En 1985, ces pourcentages s'étaient altérés du tout au tout. Ils étaient alors respectivement de 11 % et de 76 %. Ce tableau ne s'est guère modifié depuis. Dans le même temps, les pourcentages du Canada s'abais-

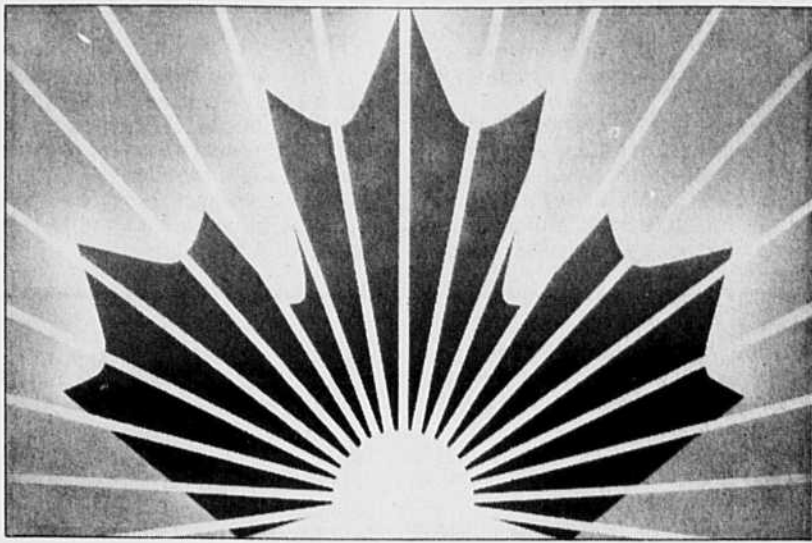
saient de 9 % à 7 % pour l'Europe occidentale et augmentaient de 70 % à 78 % pour les États-Unis.

Ces données prennent acte de la position privilégiée qu'occupaient les pays de l'Europe de l'Ouest dans le commerce québécois jusqu'au début de la décennie; cette promiscuité s'est refroidie par la suite au profit des États-Unis.

Il est certain que le Québec a des affinités électives à l'endroit des pays de l'Europe de l'Ouest, ne serait-ce qu'en raison des liens culturels. La communauté d'intérêts entre l'Europe et les autres provinces canadiennes est beaucoup plus lâche. Les liens privilégiés du Québec doivent être préservés. Qui plus est, un commerce international bien diversifié est préférable à un commerce centré sur un seul pays. Dans ce dernier cas, un pays est à la merci des pulsations économiques de son principal partenaire commercial.

Il coule de source qu'un accord de libre-échange fera pencher davan-

tage la balance des relations internationales du côté du dualisme plutôt



que vers celui du multilatéralisme.

C'est bien le dollar canadien qu'il faut accuser pour expliquer la plus grande place qu'occupent maintenant les États-Unis au sein du commerce international du Québec. La forte appréciation du dollar canadien en regard des devises européennes au début de la décennie a grignoté la compétitivité de nos produits en Europe. Il en est résulté des pertes de parts de marché.

Mais c'est au bout du compte le dollar américain qu'il faut fustiger pour rendre compte de cette retraite du Québec en Europe. En effet, si besoin est de le rappeler, le dollar canadien est à la remorque du dollar américain. Notre dollar épouse la plupart du temps les fluctuations du billet vert américain vis-à-vis des principales devises.

Or, les événements commerciaux relatés auparavant montrent que le concubinage entre les devises américaine et canadienne peut nuire au Québec.

Le taux de change de la monnaie d'un pays reflète la réalité économique de ce pays vis-à-vis des autres. La réalité économique canadienne n'est pas celle des États-Unis. Cet argument s'avère d'autant plus vrai pour le Québec. Pour ne donner qu'un exemple, la stabilité du dollar canadien se traduit par une « importation » de la politique monétaire américaine, qui est formulée en fonction des problèmes économiques américains et non canadiens. Le taux de change du dollar canadien se doit de demeurer flottant. À défaut, le Canada diminuera de beaucoup sa marge de manoeuvre.

Les revirements d'opinion au chapitre des récents sondages électoraux et les à-coups concomitants du dollar canadien font ressortir que notre monnaie devrait s'apprécier dans le cadre du libre-échange. En plus d'une réduction de la compétitivité des produits du Québec sur les grandes places étrangères, il s'ensuivra également une chute des profits

des industries liées aux secteurs des ressources : pâtes et papier et aluminium, entre autres. En effet, les profits de ces entreprises sont libellés en dollars américains. Or, le degré de résistance de la trame du tissu industriel québécois dépend beaucoup de ce facteur.

Les subventions régionales constituent une barrière commerciale tout aussi compacte que les tarifs. Il coule de source que dans un contexte de libre-échange, les subventions devront être abolies. L'aménité des Américains a ses bornes. Ils ne toléreront pas que des biens fortement subventionnés soient exportés chez eux, faisant subir ainsi une concurrence « déloyale » aux biens américains. L'âpreté des débats soulevés par les subventions à l'exportation lors des réunions du GATT est connue.

La survie de plusieurs régions québécoises dépend des subventions. Qu'en sera-t-il de ces régions lorsque le libre-échange entre le Canada et les États-Unis aura atteint sa maturité ? Sont-elles condamnées à disparaître de la carte ? Cette question mérite d'être approfondie.

Des subventions, il résulte que le libre-échange n'existe pas entre les régions à l'intérieur d'une même province au Canada, et encore moins entre les provinces. Pour s'en convaincre, que l'on pense seulement au cas du commerce de la bière. Charité bien ordonnée devrait commencer par soi-même...

L'érection d'un mur tarifaire au début de la Confédération a eu comme conséquence d'inciter les entreprises américaines à venir s'implanter au Canada. On pouvait de la sorte tourner les tarifs.

Ce processus est-il irréversible ? Si les tarifs restants sont supprimés entre le Canada et les États-Unis, en

résultera-t-il un exode des entreprises américaines ? En agissant de la sorte, elles pourraient abaisser l'ensemble de leurs coûts de transport.

De surcroît, les entreprises des pays qui ont vu leur taux de change flamber ces dernières années pourraient bien émuler leurs homologues américaines. Pour fixer les idées, l'entreprise japonaise qui projetait initialement de venir s'implanter au Canada se raviserait. En effet, pourquoi ne pas avoir pignon sur rue aux États-Unis, un immense marché, et profiter du libre-échange en exportant au Canada. On fait alors d'une pierre deux coups ! Voilà bien un autre sujet qui ne laisse pas de préoccuper.

Le contenu culturel des produits

Si besoin est de le rappeler, du commerce toujours plus grand entre le Canada et les États-Unis est résultée une américanisation qui n'a de cesse de se ramifier au Canada. Les produits importés des États-Unis ont fortement altéré la culture canadienne. La pénétration des marchés, voilà bien là une avenue privilégiée pour modifier une culture. Génération « Pepsi », « fast-food », goût presque exclusif des Canadiens pour les films et les chansons américaines, voilà bien certaines conséquences du merveilleux monde américain !

Le Québec est d'autant plus concerné par cette grande vague américaine. Il y a au demeurant tout lieu de croire qu'elle gagnera en force suite à la conclusion d'un accord de libre-échange. La diversification commerciale s'impose par conséquent beaucoup plus pour le Québec que pour les autres provinces canadiennes. C'est là la voie de la préservation et de l'enrichissement de la culture d'ici.

L'héritage du juge Jean Beetz

Il est devenu, sur le banc, le maître à penser de toute une génération

TÉMOIGNAGE

ROBERT DÉCARY

Avocat à Hull

L'HONORABLE Jean Beetz, qui a pris sa retraite le 10 novembre dernier pour des raisons de santé, aura siégé à la Cour suprême du Canada pendant près de quinze ans. Il y avait été nommé le 1er janvier 1974.

Même si l'humilité et la simplicité légendaires du juge Beetz seront offusquées de ce qu'on salue son départ, le rôle qu'il a joué auprès de la Cour suprême mérite qu'on en fasse état dès maintenant.

Le juge Beetz a toujours été le gentilhomme par excellence de la magistrature. Respectueux des plaideurs, d'une patience à vous faire perdre la vôtre, d'une curiosité insa-

table, il écoutait toujours et longtemps, prenant garde de ne pas interrompre indûment, évitant toute saute d'humeur, se refusant à laisser voir de quel côté il penchait. Perfectionniste, il l'était à outrance, son souci d'explorer tous les menus détails et sa crainte d'en rater un seul le menant constamment aux bords de l'indécision, réduisant sa « productivité » et allongeant la durée de ses réflexions. Son langage, aussi bien écrit que parlé, est d'une beauté tout simplement classique, sa plume majestueuse et limpide permettant au profane de suivre sans difficulté le cheminement de sa pensée même dans le plus tortueux des débats juridiques.

Le juge Beetz a signé, à ce jour — la loi lui permet de participer à des jugements jusqu'au 10 mai 1989 — quelque 93 jugements, ce qui ne comprend pas les jugements qu'il a pu prononcer du haut du banc (lesquels sont généralement de peu d'intérêt),

non plus que les jugements qu'il a vraisemblablement rédigés mais qui ont été attribués à la Cour plutôt qu'à un juge (ces jugements sont généralement de la plus haute importance et sont souvent des plus « politisés » — droits linguistiques, rapatriement, veto québécois).

Une revue de la carrière du juge Beetz serait incomplète et injuste si elle ne tenait pas compte de ces jugements particulièrement délicats et complexes qui respirent sa plume et son doigté. Les jugements sur le rapatriement et le veto auxquels il a sûrement participé illustrent à eux seuls la finesse et le tact de leur auteur, si anonyme fut-il, ainsi que le flair politique exceptionnel de ce dernier.

Le juge Beetz a écrit peu, mais il a écrit des monuments. Arrivé à la Cour, constitutionnaliste, il en ressort, curieusement, tout autant civiliste.

Une énigme

Sur le plan constitutionnel (quelque 26 décisions), le juge Beetz aura été peut-être le meilleur professeur que la Cour aura jamais eu dans ce domaine. Plus souvent qu'autrement, il se retrouvait du côté des « provincialistes » (le Renvoi anti-inflation, les affaires DiOrto, Keable et *Transport nationaux du Canada* en matière d'administration de la justice, les affaires *Construction Montcalm* et *Northern Telecom*, en matière de relations de travail, les affaires *Dupond* et *Arcade Amusements*, en matière de réglementation municipale), ce qui ne l'empêchait pas de se ranger à l'occasion dans le camp des « fédéralistes » (les affaires *Bell Canada*, *CN et Alltrans*, en matière de santé et de sécurité au travail).

Sur le plan de la *Charte*, le juge Beetz demeure une énigme. Il aura attendu les affaires *Singh*, en 1985, et *Beauregard*, en 1986, pour donner pleinement effet à la *Déclaration canadienne des droits*. Dans l'affaire des *Acadiens*, en 1986, il conclura que le droit linguistique, parce qu'issus d'un compromis politique, n'ont pas la même protection que les droits dits fondamentaux. Dans l'affaire *Edward Books*, il décidera qu'une loi interdisant le commerce le dimanche n'est pas contraire à la *Charte*. Dans l'affaire *le Syndicat des employés de la fonction publique*, en 1987, il laissera entendre que la *Charte* n'empêche pas un gouvernement d'interdire à ses fonctionnaires de s'engager dans des activités politiques.

Dans l'affaire *Morgentaler*, en 1988, il reconnaîtra le droit de la femme à la sécurité, mais dans un contexte où le foetus aurait, lui aussi, des droits. Par ses appuis à l'une ou l'autre des tendances manifestées par les membres de la Cour au fil de

leurs jugements, il est permis de croire que le juge Beetz était de l'école « conservatrice », encore que son plus récent jugement, dans l'affaire de *Ville de Brossard*, fait état d'une très grande ouverture d'esprit face à la *Charte* québécoise.

Sur le plan « civil », le juge Beetz est vraisemblablement, avec le juge Mignault, l'un des plus grands représentants que le Québec ait jamais eus à la Cour suprême. Peu d'observateurs, en 1974, s'attendaient à ce que le professeur de droit constitutionnel s'avérât si friand de droit civil (quelque 28 décisions) et se fit le défenseur si acharné de la « spécificité » civiliste québécoise. Dans les affaires *Grey Rocks* et *Tucker*, en 1982, il devait venir à la rescousse d'un droit civil, en matière de responsabilité et de fiducie, menacé par le *common law*.

Dans les affaires *Cie Immobilière Viger* (1977), *Stoneham* (1979), *Senez* (1980), *Soucisse* (1981), *Denis-Cossette* (1982), *Desgagné* (1984) et *Vignaux-Fines* (1987), il y allait de véritables traités sur l'enrichissement sans cause, l'annulation de testament pour cause de captation, la prescription, le cautionnement bancaire, la tutelle, les vices de construction et la garde d'enfants.

En droit du travail, également, il est l'auteur de quelques classiques dont celui de *Control Data* (1984) qui établit les critères de l'intervention judiciaire dans le processus d'arbitrage et celui de la *Banque Nationale du Canada* (1984) où, faisant fi de sa réserve habituelle, il réprimandait sévèrement le Conseil canadien des relations de travail auquel il reprochait une attitude « totalitaire », « étrangère à la tradition de pays libres comme le Canada »...

En droit administratif, il signait un « classique » de la définition de règle-

ments discriminatoires dans l'affaire *Arcade Amusements* (1985) et il y allait, dans l'affaire *Metropolitan Stores* (1987), d'une étude exhaustive de l'injonction et de la présomption de validité des lois.

Au Temple de la renommée judiciaire

Bref, un bilan remarquable. Le juge Beetz, qui, comme professeur, a formé un bon nombre d'avocats de la « révolution tranquille », est devenu, sur le banc, le maître à penser de toute une génération. Son nom est synonyme de qualité, d'ouverture d'esprit, de profondeur, de finesse, de gentillesse. Il a rendu la justice plus amable, et le droit, plus compréhensible.

En ayant le courage, car c'en est un, de se retirer maintenant, le juge Beetz sert une dernière fois l'institution qu'il a si bien servie jusqu'à ce jour. Il marquera le pas, ces dernières années et n'était pas confortable dans le rôle de juge-politicien que lui avait assigné la *Charte*. Ses délibérés se faisaient de plus en plus longs, ses jugements, de plus en plus rares. Homme d'institution, s'il en est, il a compris que le moment était venu, pour lui, d'accrocher ses patins. La société canadienne se chargera de retirer son chandail et de le nommer au Temple de la renommée judiciaire.

Les élus du RCM sont impliqués dans les décisions

LIBRE OPINION

SHARON LESLIE

Présidente du caucus RCM

EN RÉPONSE aux opinions exprimées plus d'un an, de six comités de travail qui contribuent à la préparation de ses réunions, en formulant des recommandations sur les sujets qui les concernent.

La grande majorité des conseillers et conseillers du RCM, y compris le maire, participent très régulièrement aux réunions du caucus. D'ailleurs, le quorum est de la moitié de ses membres plus un.

Les membres du Comité exécutif de la Ville sont également présents, tant aux assemblées du caucus que lors des réunions de l'un ou l'autre

des comités de travail. De cette façon, les membres du caucus ont l'occasion de débattre, dans la mesure du possible, des projets, politiques ou résolutions qui tôt ou tard aboutiront au conseil municipal.

Ce mode de fonctionnement exige beaucoup d'implication de la part des membres du caucus, mais il leur est ainsi possible de participer aux prises de décision d'une manière, réponsable, assez exceptionnelle en politique.

Évidemment, le caucus s'est donné un certain nombre de règles de fonctionnement mais, encore là, ceux et celles qui connaissent bien les rouages habituels des partis politiques apprécieront le fait que, lorsqu'il y a lieu, c'est la voix de la majorité qui détermine les positions du caucus. De plus, il est de notoriété publique que le RCM et son caucus reconnaissent le droit de dissidence et que ce droit est effectivement exercé.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer le geste de Monsieur Melançon et ses critiques à l'endroit de l'administration RCM et de ses collègues.

Malheureusement, notre mode de fonctionnement ne garantit pas que tous les points de vue vont rallier automatiquement la majorité. Il ne garantit pas non plus que toutes les conditions sont en tout temps réunies pour permettre que chacune des questions soit entièrement débattue, à la satisfaction de tous et chacun des membres du caucus.

Il ne garantit pas toujours la compréhension mutuelle, la qualité des critiques ou des réponses, la confiance de tous les membres envers chacun. Un tel fonctionnement ne va pas sans certains problèmes parfois importants, mais les efforts déployés pour le mettre en place et l'améliorer sont tout de même remarquables.

Quant aux critiques de Pierre-Yves Melançon concernant la politique de consultation, il convient de rappeler que l'administration et le parti se sont engagés clairement en-

vers la population et les membres du RCM à mettre en oeuvre des réformes majeures de l'institution selon un échéancier sur lequel parti, caucus et administration s'entendent publiquement.

Il est clair que Monsieur Melançon n'est pas d'accord avec cet échéancier et il en a tiré les conséquences en démissionnant du caucus RCM.

Nous ne pouvons qu'en prendre acte et respecter sa décision. Mais nous ne pouvons pas accepter que son interprétation de la situation soit la seule rendue publique.



De gauche à droite : MM. Claude Corbo, Recteur de l'UQAM, Roland Arpin, Directeur du Musée de la Civilisation et Benoît Lauzière, Directeur du Devoir.

Les Grandes Conférences du Musée de la civilisation

Le Musée de la civilisation, Le De-

voir et l'Université du Québec à Mon-

tréal s'associent en vue d'offrir une

série annuelle de Grandes Confé-

rences. Celles-ci seront inaugurées

par monsieur Claude Julien, directeur

du Monde diplomatique, qui pro-

noncera sa conférence (« Culture: de la

fascination au mépris ») au Musée de la

civilisation à Québec, les 18 et 19

novembre et à Montréal, à l'Uqam,

le mardi 22 novembre à 13h30

au Pavillon Hubert Aquin, local AM-

050, (niveau métro Berri Uqam, 1225

St-Denis angle Ste-Catherine)

LE DEVOIR

DES MÈRES SANS ALLIANCE

Renée B.-Dandurand et Lise Saint-Jean

Comment des hommes et des femmes, ayant déjà des enfants, en sont venus à la désunion? Et comment ont-ils réglé les termes de ces désunions?

Des mères sans alliance témoignent. Elles racontent trois moments de leur histoire matrimoniale: la vie conjugale, la rupture, le partage des biens et des responsabilités parentales.

Les récits **Des mères sans alliance** révèlent autant les avatars du mariage contemporain que les enjeux de la paternité et de la maternité dans la famille actuelle.

297 pages de recherche **iqrc** 22,00 \$

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

14, rue Haldimand, Québec (Québec) G1R 4N4

Blitz conservateur à la télé: des messages publicitaires « forts, durs et agressifs »

OTTAWA (PC) — Le directeur des communications au sein du Parti conservateur, M. Yuri Kovar, a nié hier que le parti ait entrepris une campagne publicitaire copiée sur les messages négatifs utilisés par les républicains durant la campagne présidentielle américaine.

Ces nouveaux messages qui ont commencé à paraître sur les écrans de télévision hier, sont « forts, durs et agressifs » mais ne constituent aucune attaque personnelle contre le chef libéral John Turner.

Il a aussi nié une nouvelle du *Globe and Mail*, de Toronto, selon le-

quel cet effort publicitaire de la dernière semaine de campagne, à la télévision et à la radio, coûtera \$ 2 millions. Il n'a pas voulu dire combien le parti dépensera réellement.

« Il est clair que la dernière semaine a plus d'importance que la semaine précédente, mais nos dépenses sont loin d'approcher les \$ 2 millions ».

Il a confirmé que cette publicité avait été élaborée après le débat des chefs du 25 octobre, qui avait donné une solide poussée aux libéraux dans les sondages.

Un des messages prend fin avec

une photo peu réussie de Turner mais, a souligné M. Kovar, ce passage ne dure que 10 secondes dans un message de 30 secondes.

Pour la majorité des autres messages, il s'agit d'interviews sur la rue avec des partisans des conservateurs. M. Kovar a précisé qu'on avait cherché des passants sympathiques au parti.

Il a nié que les conservateurs utilisaient des tactiques de style américain. Les libéraux ont déjà présenté des portraits négatifs du premier ministre Brian Mulroney dans leurs messages télévisés, a-t-il noté.

La publicité agressive remonte probablement à 1979-80 dans les moeurs politiques du Canada.

Il est peu probable que la publicité des conservateurs soit le double de celles des libéraux et des néo-démocrates, a-t-il aussi noté.

La loi électorale limite chaque parti à des dépenses de \$ 8 millions pour la publicité. M. Kovar a dit que les conservateurs avaient prévu un budget total d'environ \$ 3,5 millions pour les messages destinés au petit écran, tout comme durant la campagne de 1984.



Jean-V. DUFRESNE

▲ Montréal

Dix-neuf flocons ne font pas l'hiver

TOUT cela se passait mardi dans une salle du Musée des beaux-arts de Montréal, sous le regard pour le moins distrait des bacchantes de Bouguereau, sans doute l'oeuvre peinte la moins montrable de toute l'histoire universelle de l'Art, mais passons. Le Musée est pris avec, comme on dit, et espérons qu'un peintre en bâtiment profitera d'une distraction pour crever l'inénarrable chromo en y appuyant son escabeau, ce serait la catastrophe la plus salubre qui pourrait arriver au MBA. Je suis convaincu que son directeur, M. Pierre Thibierge, n'attend qu'un accident pareil pour verser une larve officielle et s'en réjouir secrètement derrière un mouchoir éploré.

À l'autre extrémité de la salle, le maire Jean Doré lance officiellement la campagne de promotion touristique montréalaise pour la saison d'hiver. Rien de spectaculaire, sinon que les hôteliers, et les bureaucraties en forme de *three-decker sandwich* qui nous servent de gouvernement (fédéral, provincial, municipal, plaît à Dieu le RCM nous a fait grâce des petites patries), vont mettre un million pour attirer ici de novembre à avril quelque 35.000 « nuitées », comme on dit dans le commerce des auberges, ce qui vaudrait à la métropole des retombées économiques additionnelles de \$ 10 millions. On offrira toutes sortes de forfaits-hospitalité et des rabais-voyage pour attirer les touristes.

Et on dévoile alors une affiche qui, ma foi, semble vouloir nous convaincre au contraire que l'hiver à Montréal n'existe pas. C'est peut-être volontaire, puisqu'on constate que 40 % de nos visiteurs durant la saison froide habitent déjà le Québec, et qu'ils connaissent tous la chanson de Charlebois. Donc pourquoi insister sur le « transfert en l' dents », comme dit le vieux 45-tours.

Bref, cette affiche nous montre un couple très *design*, sans enfants, cheveux au vent, sans tuque ni cache-oreilles, tout en gris et mauve, et, à l'arrière-plan, une ville faite de gratte-ciel, beige et inaccessible. Et un wagon de métro pour nous rappeler sans doute qu'on peut visiter Montréal sans recevoir un seul flocon de neige dans l'oeil. Au fait, l'affiche ne compte exactement que 19 flocons. J'estime que c'est un nombre insuffisant pour un budget municipal de déneigement qui dépasse les \$ 40 millions.

Mon modeste verdict : pour visiter Montréal cet hiver, soyez un beau petit couple branché qui préfère grignoter chez Prêgo que se rouler dans la neige, et surtout pas de morveux, ils perdent tous leurs mitaines en décembre, janvier, février et mars. Parfois même en avril.

Je n'ai pas osé demander au maire Jean Doré ce qu'il en pense. L'expérience m'a appris qu'il ne faut jamais, au grand jamais, interroger une figure publique sur ses goûts en matière d'art, pas plus d'ailleurs qu'un maire en matière de libre-échange.

Mais j'aime bien un maire qui ne s'amende pas, qui reconnaît que le parti qui l'a conduit au pouvoir a parfaitement le droit de s'opposer au libre-échange, et avoue qu'on s'était entendu en effet pour ne pas parler de cette histoire durant la campagne. Mais voilà, les fûts journalistes du DEVOIR l'avaient piégé, à la guerre comme à la guerre.

Faut dire que cette résolution contre le libre-échange ne fut adoptée l'année dernière que par une ou deux voix de majorité. Faut rappeler aussi aux intendants du Rassemblement des citoyens de Montréal qu'un parti qui est porté au pouvoir n'est plus seulement le parti d'un programme politique, dès lors qu'il est élu. Il devient aussi le gouvernement de tout une communauté, et il me paraît même un tantinet étroit, sous prétexte d'une louable intransigence idéologique, de reprocher à Jean Doré d'avoir fait écho à des préoccupations aussi lancinantes que celles que suscite l'avenir de Montréal en des temps aussi incertains.

Après tout, le maire n'a pas donné son appui au libre-échange. Il a tout simplement dit que, veut veut pas, il faut s'y préparer, accord ou non. J'aurais aimé que Jean Drapeau eût manifesté autant d'intérêt pour l'avenir économique de Montréal du temps qu'il était maire, au lieu de nous construire des Lego grandeur nature avec le vicomte-à-la-tour-penchée. Après tout, c'est pour ça, précisément, que les Montréalais ont élu Jean Doré à sa place.

rance contre une action unilatérale des Américains, comme ils l'ont fait en 1971 ». Le danger est plus grand qu'ailleurs, avec un déficit budgétaire de \$ 150 milliards, un déficit commercial de \$ 100 milliards, une dette extérieure qui va dépasser les trillions de dollars.

Ce n'est pas faire appel à la peur que d'évoquer ces faits têtus, dit M. Bourassa, pour qui le statu quo n'existe plus. On l'a constaté pour le bois-d'oeuvre, le poisson, le bois de cèdre. Il invite donc les chefs syndicaux à mettre de côté leur scepticisme traditionnel face aux grands ensembles et de se rendre compte que le traité protège plus les travailleurs.

Le premier ministre conclut qu'il est de son devoir de rectifier les faits, sans partisanerie, quand il est mis en cause.

◆ Pakistan

Le général Zia Ul-Haq avait renversé le premier ministre Zulfikar Ali Bhutto le 5 juillet 1977 lors d'un coup d'État militaire. Le père de Benazir Bhutto avait été pendu ensuite sur ordre du général Zia.

Si le PPP n'atteint pas la majorité il devra passer des alliances avec des candidats indépendants pour pouvoir former un gouvernement.

Le président pakistanais, M. Ghulam Ishaq Khan, a déclaré hier que selon la Constitution une femme pouvait diriger le gouvernement.

Selon les résultats partiels donnés

17 novembre par la PC et l'AP

- 1987: les 1.800 médecins résidents et internes du Québec déclenchent une grève générale illimitée.
- 1986: Georges Besse, 59 ans, PDG de Renault, est assassiné dans un attentat revendiqué par Action directe.
- 1985: les autorités colombiennes estiment que plus de 21.500 personnes sont mortes ou ont disparu à la suite de la coulée de boue, déclenchée par l'éruption du volcan Nevado del Ruiz, qui a enseveli la ville d'Armero.
- 1972: le général Juan Peron rentre en Argentine après 17 ans d'exil.
- 1969: début des conversations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques (SALT).
- 1954: le colonel Gamal Abdel Nasser accède à la présidence de la République égyptienne.
- 1875: premier service ferroviaire Montréal-New York.
- 1869: le canal de Suez est inauguré en présence de l'impératrice Eugénie.
- Ils sont nés un 17 novembre: le poète hollandais Joost Van den Vondel (1587-1679); l'acteur américain Rock Hudson (1925-1985); le chanteur canadien Gordon Lightfoot (1938-); l'actrice française Sophie Marceau (1966-).

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Fantôme

sident Laurin qui a refusé catégoriquement que l'équipe vienne reconstituer le crime sur les lieux-mêmes, Pierre Gagné, réalisateur de 31 ans, de Trois-Rivières, a voulu déjouer les autorités en tournant ses propres images à l'extérieur sur la Colline parlementaire.

Le 28 octobre au matin, il s'est pointé avec une équipe technique et un comédien déguisé en militaire avec une mitraillette-jouet en bandouillère. Partant du point de départ de Louis Lortie, le comédien a refait le parcours exact en courant sur la Colline parlementaire jusqu'au porche d'entrée de l'Assemblée. Quatre prises ont été tournées avant que la sécurité, en changement de quart, ne réagisse et interdise à l'équipe de continuer son manège.

« Encore heureux qu'il n'y avait pas ce matin-là un garde qui avait la gâchette rapide, sans quoi le comédien aurait probablement reçu une décharge de mitraillette en plein estomac, a déclaré Richard Labrie, chef de cabinet du président de l'Assemblée nationale, avant d'ajouter qu'il s'agissait d'un manque total de jugement de la part du réalisateur.

Le président de l'Assemblée nationale s'est plaint au ministre des Communications Richard French qui, à son tour, a demandé des explications à Radio-Québec. La présidente Françoise Bertrand a fait des excuses au président de l'Assemblée nationale avant de tomber sur le dos de ses troupes et d'exiger que les équipes pigistes soient désormais clairement identifiées et qu'elles ne tournent plus jamais sans autorisation.

Quant au réalisateur zélé, il a été suspendu pendant trois jours pour avoir mis la vie de son équipe en péril et tourné sans avertir ni l'Assemblée nationale ni ses propres patrons. De dire André Poirier, producteur-délégué de *Première Ligne*: « On n'attaque pas un camion de la Brink's avec un acteur sans avertir les principaux intéressés. C'est un excès de zèle de la part de Pierre Gagné, qui n'en reste pas moins un excellent réalisateur ».

Pierre Gagné continuera donc à travailler à *Première Ligne*. Son reportage n'a pas été amputé de la moindre image et les séquences filmées sur la Colline parlementaire seront diffusées le 5 décembre dans l'émission traitant des victimes d'actes criminels.

Et si Radio-Québec s'est excusé de la tournure des événements, elle n'a pas renié pour autant le choix de son réalisateur ni son recours à la technique du *staging*. « Comme société, estime André Beaudet, l'adjoint de Françoise Bertrand, on n'a pas le droit de dire au réalisateurs quoi filmer. Leur liberté journalistique doit être respectée ». Une bien noble déclaration pour un réalisateur qui manifestement ne savait pas où finissait sa liberté et où commençait celle des autres.

◆ Sida

bataires entre 20 et 40 ans qui ont des partenaires occasionnels et qui fréquentent les bars.

La nature humaine étant ce qu'elle est, dit-il, plusieurs abandonnent les mesures de protection sexuelle qui s'imposent: on fait un effort pendant un an, un an et demi, puis on devient négligent.

Les médias, de leur côté, parlent de moins en moins de la nécessité de se protéger contre le sida: on insiste plus sur les nouveaux médicaments disponibles sur le marché, note le Dr Olivier.

« Il y a également une responsabilité sociale et gouvernementale très

importante face à la prévention. Malheureusement, pour diverses raisons, il y a, là aussi, relâche », estime le Dr Olivier.

Le sida est un problème de plus en plus courant dont souvent les médecins omnipraticiens ne savent pas trop quoi faire, a-t-il constaté hier au cours d'une rencontre de presse. « À l'université, dit-il, nous n'avons pas eu ou pratiquement pas eu d'information ou de formation sur cette maladie qui est nouvelle et que l'on ne connaissait pas il y a quelques années ».

Les patients, par ailleurs, déplorent l'attitude de leur médecin lorsqu'ils le consultent pour un test de dépistage. Les médecins, de leur côté, entretiennent certains préjugés ou ont peur. Ils ne sont pas préparés à faire face à leur patient lorsqu'ils doivent leur annoncer qu'ils sont séropositifs ou lorsqu'ils ont des doutes. Ils préfèrent les référer à des cliniques spécialisées.

Bien souvent, ils ne connaissent pas les manifestations cliniques multiples et nouvelles d'une maladie dont on est à l'écrit l'histoire. « Nos observations, dit le Dr Olivier, nous ont permis d'identifier de nouveaux symptômes et de nouveaux signes physiques de cette maladie, de la reconnaître plus facilement lorsqu'elle s'installe, de traiter plus rapidement et plus efficacement certaines complications, dont les pneumonies à répétition, et aussi de faire de la prévention à l'aide de nouveaux médicaments ».

C'est pour toutes ces raisons que la FMOQ a décidé, par le biais de deux volets, de s'attaquer au problème. Le premier porte sur l'introduction auprès des omnipraticiens d'un modèle de *counseling* pré et post test, lorsqu'un individu consulte pour un test de détection des anticorps du virus du sida. Le second implique la présentation d'un guide de suivi clinique des personnes séropositives au VIH par l'omnipraticien.

La FMOQ a développé ces deux outils à partir de l'expertise des 12 omnipraticiens de la clinique *L'Actuel*. Ceux qui y travaillent sont confrontés chaque jour, depuis trois ans, aux implications psychologiques, médicales et sociales découlant de la décision de procéder ou non au test, aux conséquences de l'annonce des résultats de test et aux angoisses multiples que manifestent les personnes séropositives au VIH.

« La clinique a perdu l'an dernier deux de ses médecins qui n'en pouvaient plus de voir des gens mourir et d'avoir à entretenir de l'espoir même quand la situation semble désespérée... Nous sommes constamment confrontés à nos propres angoisses face à la mort », constate le Dr Olivier. Ce qui, remarque-t-il, n'est pas de nature à faciliter le recrutement.

◆ Révolver

pour un tir précis ».

Le Comité d'étude sur les armes de service a été formé après l'enquête de la Commission de police sur la mort d'Anthony Griffin, abattu il y a un an par un agent de la CUM, Allan Gosset.

Ce dernier a toujours soutenu que le coup était parti accidentellement; qu'il ignorait alors que le chien de son arme était ramené vers l'arrière, soit en simple action. Dans cette position, la gâchette est beaucoup plus sensible. Les armes à double action seulement, recommandées par le Comité, ne peuvent être actionnées qu'avec une forte pression sur la gâchette.

« Après avoir étudié l'ensemble du dossier et dans le but de favoriser la sécurité du citoyen et du policier, les soussignés sont d'avis qu'il y a lieu de doter les patrouilles de la SQ et des corps de police municipaux d'une arme à feu ne pouvant être utilisée qu'en mode double action seulement », concluent les membres du Comité dans un rapport dont le DEVOIR a obtenu copie.

Le Comité, formé de Jean-Guy Gilbert, vice-président de la Commission de police, Jacques Dufort et Roland Vadeboncoeur, suggère que la Commission de police en fasse un règlement en vertu de la Loi de police. Leur rapport rappelle que Los Angeles, en 1970, a banni les armes à simple et double action et modifié les armes déjà existantes. En 1986, New York a fait de même.

MM. Gilbert et Dufort se sont d'ailleurs rendus à Los Angeles où ils ont constaté l'unanimité dont témoignent la direction et les syndicats contre la simple action.

« Cette modification, nous dit-on, n'a eu aucun effet négatif en ce qui a trait au fonctionnement de l'arme », écrivent les membres du Comité. Ils rapportent que le directeur Daryl Gates et la Fraternité des policiers affirment que « l'application de cette politique a eu pour effet de réduire considérablement les coups de feu accidentels ».

Au Québec, les syndicats ont mal accueilli ce rapport. « La priorité, ce n'est pas l'arme, c'est l'utilisateur. Et



aussi les vieux ? « Oui, mais le libre-échange lui, combien est-ce qu'il va coûter ? »

Qu'est-ce donc qui amènerait ce demi-million d'électeurs à voter pour Brian Mulroney, ou John Turner, ou Ed Broadbent ?

Finalement, ce sera sans doute l'idée que ces vieux se font du chef, un peu comme ils suivent l'avis de leur curé, qui déterminera leur choix du 21 novembre. Ils voteront contre le changement et « pour » le chef qui leur paraît le plus solide, le plus fort. L'aurait-on deviné il y a un mois, cet homme, c'est John Turner.

Ed Broadbent ? « On le connaît pas et il n'a pas fait ses preuves. Il a un programme social plus avancé que les deux autres, mais il n'a pas d'équipe ». Une seule des douze personnes du groupe se résigne à choisir le chef du NDP, par défaut : « C'est comme qu'on dit en bon canayen que ça fait longtemps qu'on mange de c'te bié-là, pis de c'te bié-là, pis que ça vaut rien, et que ça vaut rien. Chr... de Chr... quand même qu'y resterait-y que des beans sûres, amenez-en ! »

Brian Mulroney ? Des qualités, on ne lui en trouve aucune, mais des faiblesses... « Il est bien accoté avec les Américains. Plusieurs de ses ministres sont allés à côté de la track et ça a coûté bon de l'argent; ils ne se sont même pas fait chasser par lui, ils ont été chassés par la loi. Il n'est pas enthousiaste. Il ne reflète pas la franchise. C'est toujours du patinage, puis du glissement... »

Turner ? « Il s'est renforcé. Il est plus sérieux, plus intègre que les deux autres. Il a quand même été ministre des Finances, cet homme-là, ça fait quinze ans qu'il a toujours été haut placé, ça doit être un homme très fort. Et puis ses yeux, ses beaux yeux ! »

Mais, des faiblesses ? « Il n'en a plus : s'il n'avait pas été fort cet homme-là, il aurait pas passé à travers tout ce qu'il a passé... »

Un coup d'oeil sur un autre *focus group*, d'adultes actifs de 35 à 50 ans, projette une toute autre impression. Cette catégorie ne se préoccupe pas du tout de l'avenir des programmes sociaux, mais craint plutôt pour les emplois. Mieux informés, ils savent que les programmes sociaux dépendent des provinces, et cela les sécurise.

La campagne de peur n'a donc porté que sur les électeurs de 55 ans et plus. Mais les conservateurs estiment que cela leur a coûté au moins sept points de pourcentage dans les sondages...

◆ La peur

merciaux à la TV pour nous dire que c'est bon, pis que c'est pas bon. Mais ils nous expliquent pas ce qu'il y a dedans ».

La peur, c'est donc celle de l'incertain, du grand changement : « La Canada a semblé fléchir, il a ben dû faire des concessions ». « Et pis, ajoute une autre, y'a rien de signé ! »

Traiter avec les Américains, c'est gros et ça va trop vite, trop loin, disent les vieux. « Ils sont 300 millions là-bas, et on est 30 millions ici. Moi j'sais pas, mais je n'ai pas confiance ».

Les vieux voudraient par-dessus tout qu'on les assure qu'ils vont rester Canadiens. « Ça nous a toujours coûté très cher d'être Canadiens, d'être différents des Américains. Je voudrais pas être Américain ».

Alors, qu'est-ce qui rassurait ? Rien ! Surtout pas les gros bonnets de l'industrie ou de la finance. Même le père de la « castonguette » à laquelle les vieux tiennent tant, ils ne l'écoulent plus : « Il parle bien, mais il a ses assurances, il parle pour son domaine ». Bourassa, Johnson, Parizeau, Landry, le président de l'Alcan et Pélaudeau d'un côté. La Berger, Daoust, et le premier ministre de l'Ontario de l'autre bord : « Ce sont pas ces gens-là qui vont convaincre parce que chacun prêche pour sa paroisse ».

Dans le fond, ce qu'ils aimeraient bien les vieux, c'est éviter d'avoir à se prononcer. Parce que, « tout le monde est contre ça le libre-échange, mais ça se peut pas que ce soit tout mauvais. J'aurais aimé quelqu'un qui dise : "Oui, je suis pour le libre-échange, mais on touchera pas à notre culture, on touchera pas à nos assurances, ni à nos pensions". Alors, pourquoi ne pas repousser encore un peu l'échéance ? » J'aimerais quelqu'un qui nous dise que s'il est élu, il va y avoir un référendum ».

Mais ce n'est qu'un truc de vieux qui a peur et cherche à gagner du temps : dans le *focus group* d'une douzaine de personnes, la moitié dit que cela changerait son vote, et l'autre moitié que cela ne le changerait pas. Il est de toute façon trop tard pour Brian Mulroney de promettre un référendum : « On dirait qu'il vire capot, que c'est un lâche », laisse tomber une petite vieille.

Cette question du libre-échange, pour LA catégorie de la population qui en serait pourtant la moins affectée, a évacué toutes les autres questions de la campagne électorale. Les 24 ou 26 milliards de dollars de promesses de John Turner par exemple, est-ce que ça inquiète

Libre comme l'air

Association Pulmonaire du Québec

ROCK ET BLUES/chronique



Lonnie Mack et son pianiste Dumpy Rice.

Lonnie Mack, Johnny Winter et Steve Earle Les camionneurs du blues

Berge Truffaut

LONNIE MACK et Johnny Winter sont, depuis longtemps, passés maîtres dans l'art consistant à rouler la guitare dans la farine du blues-rock, ou vice et versa. Au cours des dernières années, Johnny Winter et Lonnie Mack avaient réalisé des albums pleins de verve sous la houlette de la compagnie Alligator qui a fait du blues sa croisée. Ces deux artistes ont récemment plié armes et bagages : Mack pour rejoindre Epic et Winter pour rallier MCA. Ce changement d'air a parfaitement convenu au premier pendant qu'il imprimait des cicatrices sur le second.

Contrairement à ce que la pochette du dernier album de Steve Earle laisse présager, celui-ci ne fait pas du « heavy metal » mais bien du country malaxé avec du blues et du rock'n'roll. Bref, Earle produit une musique qui a la qualité de sa bâtardise. Retournons à nos cowboys du début et plus particulièrement à Mack.

La quarantaine bien tassée, Lonnie Mack vient de produire, une fois encore, un album lourd de blues, pesant de rock and roll et plein de country. D'ailleurs, son petit dernier commence sur cette constatation toute existentielle, *Too Rock For Country, Too Country for Rock*.

Tout le dilemme de Mack, depuis ces débuts professionnels au tournant des années 60, est admirablement décrit dans un environnement sonore électrique en diable. Une pièce qui annonce d'emblée la couleur. Un morceau qui témoigne, comme si cela était encore nécessaire, des grandes qualités de soliste de Mack. Une chanson qui témoigne de la solidité de sa voix. Admirablement soutenu par une rythmique

qui rassemble alternativement Roger Hawkins ou Maxwell Shauf à la batterie, Michael Rhodes ou Michael Freeman à la basse, Barry Beckett ou Dumpy Rice aux piano et à l'orgue, avec de temps à autre la guitare slide de David Lindley, Mack raconte des histoires du quotidien. Mack conte ses histoires.

Dans son disque précédent c'était son séjour à la prison de Cincinnati, aujourd'hui c'est son désir de *Plain Jane in a Mustang*, sans aucun doute le meilleur morceau de ce *Roadhouses and Dance Halls*. De 50's/60's *Man à Cocaine Blues* en passant par *Honky Tonk Man*, Mack et ses acolytes fabriquent une musique qui passe comme une lettre à la poste.

Guitariste qui doit sa renommée à un jeu puissant et électrique, Lonnie Mack a réussi à disposer au bon moment ses ponctuations acoustiques dans ses chansons sans hypothéquer l'ensemble de la production. À ce propos, il faut souligner le travail de Barry Beckett, l'un des manitous du fameux studio *Muscle Shoals* en Alabama.

Son album est parfait en toutes circonstances, mais surtout en « char ». Lonnie Mack, c'est un cowboy ayant une carrure de déménageur faisant une musique de « trucker ». En un mot comme en mille son nouvel album est bon pour toutes les bourses.

Intitulée *The Winter Of 88* sur étiquette MCA, la nouvelle production de Winter c'est du moitié-moitié. Paradoxalement, on aurait cru que ce changement de label aurait motivé un Winter qui, dans le passé, a proposé des micro-sillons qui attestent autant de son érudition en matière de blues que de son incroyable talent instrumental.

Le problème de cet album trouve fort probablement son origine dans la présence du pro-

ducteur Terry Manning, spécialiste des disques-bonbons du style de ceux que faisaient, par exemple, le chanteur Al Jarreau. À cet égard, et sur la foi des résultats obtenus, on peut présumer que ce *The Winter of 88* a du donner lieu à plus d'une friction. Surtout que de l'expérience en tant que producteur, Winter en a à revendre. Que l'on songe seulement à l'admirable boulot qu'il a accompli auprès de Muddy Waters ou de Sonny Terry.

Si dans le passé un Muddy Waters, maître admiré par tous les « blueseux » de la planète, a fait appel à un Johnny Winters c'était notamment pour son art à piger dans le vaste répertoire de ce genre musical. Une qualité qui nous permettait de goûter des pièces pratiquement inconnues, ce qui n'est pas le cas avec ce micro-sillon.

Cela dit, l'album n'est pas totalement à rejeter. La dextérité de Winter sur les six cordes demeure un objet d'admiration. S'il n'est pas au meilleur de sa forme, il n'en reste pas moins un fabuleux instrumentiste. Si on possède déjà ses trois albums sur étiquette *Alligator* et si on possède également les albums de Mack, on est suffisamment amateur des blues de Winter pour se procurer son dernier rejeton. Si ce n'est pas le cas, on sera mieux servi avec *Guitar Slinger* et *Third Degree* sur Alligator. Et maintenant, passons à Steve Earle.

Son *Copperhead Road* sur *Uni Records* marque un tournant. Cet album est plus rock que son précédent. Ce qu'il a délaissé en « country », il l'a gagné en énergie. C'est bien fait, bien produit, c'est bien joué, c'est aéré, et ce n'est pas aussi venimeux que ne le laisse entendre le titre de l'album. Désormais, Earle ressemble plus à ce que fait par exemple un Lonnie Mack qu'un Willie Nelson.



Plamondon ne veut plus écrire de chansons

Jean-Paul Bury
de la Presse Canadienne

PARIS — Luc Plamondon a dû retirer ses éternelles lunettes noires pour que Jacques Godbout écrive son volumineux livre publié aujourd'hui aux Éditions de l'Homme.

Plamondon, un cœur de roqueur est en fait une confession à cœur ouvert du plus connu et du plus secret des paroliers de la chanson francophone.

« Je suis content que ce soit Godbout qui ait écrit le bouquin, confesse Plamondon. D'abord parce que l'écriture de ce livre nous a permis de nous rencontrer. Ensuite parce que je n'ai pas été trahi, même si Godbout a pris la liberté d'écrire des choses que d'autres n'auraient peut-être pas écrites. »

Tout a commencé dans un restaurant de la rue Bernard, à Outremont, raconte Plamondon. « Au bout de la soirée, Godbout m'a fait signer un papier dans lequel je m'engageais à n'avoir qu'un droit de contrôle sur l'exactitude des lieux et des dates. »

Après avoir commencé un long travail de confession et aussi de recherche pour retrouver les quelque 300 textes de chansons déjà écrits par Plamondon et dont il donnait presque chaque fois l'original biffé, raturé et surchargé à l'interprète. « Godbout était terrible. Il m'a tout fait raconter. Des heures d'enregistrement sur cassettes. J'ai même raconté ce que je n'aurais peut-être pas voulu dire, comme mes chicanes avec Diane Dufresne. »

« Sans doute que ce bouquin est un tournant pour moi », confie Plamondon avant d'annoncer sa grande décision : « Je ne veux plus écrire de chansons. C'est terminé. Je ne veux plus être parolier. Je ne veux plus travailler à la commande. »

La page est tournée expliquant-il avant de dévoiler ses grands projets. D'abord la promotion de *Starmania* qui est en train de battre tous les records d'affluence et de succès à Paris avec, insigne honneur une représentation spéciale au palais de l'Élysée, la semaine dernière, à l'invitation du président Mitterrand, pour le dîner de gala offert au prince Charles et à lady Diana.

Plamondon veut que son opéra-rock fasse le tour du monde. Les producteurs défilent au Théâtre de Paris qui ne désemplit pas et où les représentations qui devaient s'arrêter fin décembre seront prolongées jusqu'à la fin mars. Du coup les producteurs de la célèbre comédie-musical *Cats* encore inconnue à Paris ont dû faire le dos rond et trouver un autre théâtre.

Mais Plamondon a aussi un projet secret sur lequel il travaille déjà depuis plusieurs mois dans son appartement parisien qui ouvre ses fenêtres sur la tour Eiffel : un film musical. Et puis avec son complice de *Starmania*, le compositeur Michel Berger, il projette d'écrire un opéra-ballet qui pourrait être monté à Paris en janvier 90, avec en vedette, le danseur étoile, Patrick Dupont.

Le SMAQ sera gratuit cette année

(PC) — Le Salon des métiers d'art du Québec reprend cette année sa formule d'antan, l'entrée y sera gratuite. Le salon aura lieu du 3 au 18 décembre, dans le grand hall de la Place Bonaventure.

Claudette Hardy-Pilon, présidente du SMAQ, a expliqué hier que le retour à l'entrée gratuite vise surtout à obtenir un plus fort achalandage : « Souvent les gens sont pressés. Alors tous ceux qui n'ont qu'une petite heure devant eux peuvent venir faire un tour, puis revenir après. »

Les années précédentes, le guichet assurait environ 15 % des revenus. De sorte que le SMAQ se rattrape cette fois-ci avec un meilleur effort des commanditaires et des loyers plus élevés pour les kiosques loués aux artisans.

Les créateurs et artisans seront au nombre de 250 au salon, soit quelque 35 de moins qu'en 1987. Cela est sans doute dû à la hausse du loyer des kiosques et à une sélection plus sévère des candidats au salon, signale Mme Hardy-Pilon.

Le mercredi 7 décembre, le salon attribuera le prix Jean-Marie-Gauvreau, doté d'une bourse de \$ 5000 par la brasserie Molson. Louis Bernard, potier d'étain, l'avait remporté

Voir page 14 : SMAQ

LA TÉLÉ CE SOIR

★ *Comment ça va ?* Magazine-santé de 30 minutes sur tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les maladies mais n'avez jamais osé demander. R.-C. 19 h.

★ *La fin des jeux*. Première de trois parties. La vie d'un petit garçon bouleversé par la décision de sa mère de le confier à son ex-mari. Avec Raymond Cloutier et Thomas Vanier-Tranchemontagne. R.-C. 20 h.

★ *Four days in November*. Le 22 novembre, cela fera quinze ans que J.F.K. est mort, assassiné. Dan Rather fait le point sur les événements et leurs derniers développements. CBS. 21 h.

Marleau et Girard remarquables

Duo pour une soliste

Une pièce de Tom Kempinski. Adaptation française d'Anne Tognetti et Claude Baignières. Mise en scène de Jean Salvy. Scénographie de François Laplanche. Avec Louise Marleau (Stephanie Abrahams) et Benoit Girard (le docteur Feldman). Une production du Café de la Place, à l'affiche jusqu'au 17 décembre.

Robert Lévesque

IL Y A des saisons au Café de la Place où le duo d'amour ou de confidences de gens célèbres (Sartre-Beauvoir, Tchekhov-Knipper, Bernhardt-Pitout) est en vigueur et fait florès; la scène est si petite qu'y mettre plus de deux acteurs tourne à la fable. Cette saison-ci, c'est vers la thérapie ou la séance d'analyse (autre jeu à deux) qu'on semble axer la formule intimiste.

Mais après le faux pas malheureux du *Déversoir des larmes* en début de saison où des acteurs sans force défendaient un texte sans forme, la direction du théâtre de poche de la Place des arts vient de retrouver avec éclat sa manière gagnante et le public qui se presse actuellement au Café peut voir à l'oeuvre un duo d'acteurs de premier ordre.

Louise Marleau, étonnante et bouleversante, et Benoit Girard, qui fait de l'écoute intelligente un art en soi, propulsent cette pièce de Tom Kempinski très loin. D'un ensemble de six séances entre une musicienne atteinte de sclérose en plaques et un psychanalyste, où le dialogue va passer des préliminaires banals aux offensives particulièrement, Marleau et Girard font un combat sans merci, un véritable duel, où chacun guette l'autre pour mieux le surprendre dans ses faiblesses ou ses retranchements.



Louise Marleau et Benoit Girard dans *Duo pour une soliste*.

PHOTO ANDRÉ LECOZ

Vaguement inspirée par l'histoire de la violoncelliste Jacqueline Du Pré, la pièce de Kempinski, créée à Londres il y a près de huit ans, ne peut pas être mieux servie qu'elle l'est au Café de la Place. Dans une mise en scène attentive aux moindres ombres de cet affrontement entre deux inconnus, Louise Marleau, magistrale, fait passer son person-

nage d'une certaine incrédulité devant le sort qui est le sien à un état de révolte ouverte, sauvage et même vulgaire, puis à la détresse que l'on frôle avant d'atteindre un certain apaisement.

Le public est rivé à l'évolution de ce voyage sans retour d'un personnage condamné, et à la manière avec laquelle cette comédienne racée le

rend à la perfection.

Benoit Girard est tout aussi intense. Ce comédien est arrivé à un niveau de jeu exceptionnel, fait d'une maturité sans faille. On le sent écoutant sa patiente, fouillant ses silences, guettant ses hésitations, reconnaissant un trait de caractère commun à certains de ses patients, tout

Voir page 14 : Marleau

Rivard ovationné à Paris

Monique Durand
Collaboration spéciale

IL OUVRE avec *Libérez le trésor*, comme il l'avait fait lors de sa tournée québécoise. L'assistance qui remplit le Bataclan aux trois-quarts est, ma foi, plus nerveuse que lui. Le Bataclan est une sorte de *Spectrum* fort sympathique d'un millier de sièges, aux murs peints dans un style *pop art* pompier, où les serveurs s'échinent entre les tables pour livrer le scotch et la bière. Lieu où la chaleur monte de partout, climat intimiste créé d'emblée.

Soirée de générale pour Rivard.

Ce récital est en réalité sa première tentative « sérieuse » de conquête du public parisien. Il avait fait la partie américaine du récital de Maxime Leforestier à l'Olympia en 78, puis quelques jours au Gaieté-Montparnasse en 80. Mais depuis il y a eu le retentissant succès de l'album, *Un trou dans les nuages*, et de la tournée au Québec et le grand prix de l'Académie Charles Cros.

De nombreux Québécois se sont déplacés pour cette première. Ils connaissent les mots de toutes ses chansons par cœur et les chantonnent avec un plaisir évident et une pointe de fierté accrochée au cœur. Et puis il y a beaucoup d'invitations, marketing oblige.

« Les trois personnes qui ont payé sont-elles arrivées ? », demande Rivard d'entrée de jeu et sans complexe. Il enchaîne en souhaitant la bienvenue à Paris aux Parisiens et en les priant de nous excuser de leur avoir vendu la série *Le Moineau et les Pinson*. Les Québécois présents s'esclaffent. Les Français, eux, ne savent pas trop quelle attitude adopter... parce qu'au fond « ils aiment bien ». C'est en tout cas ce que crie un spectateur. Sur le même ton moqueur, Rivard avertit son auditoire : « Plus vous allez fumer, plus je vais chanter comme un cendrier. »

Nuit blanche, une autre chanson
Voir page 14 : Rivard



À l'occasion du Salon
du livre de Montréal
Les Éditions du Méridien
vous invitent à venir
rencontrer
aux Kiosques 605 & 607:

Suzanne Proulx, auteure:
Orientation, Changer sans tout casser, jeudi 17 novembre de 18:00
heures à 20:00 heures et le vendredi 18 novembre de 16:30 à 19:30

Thérèse Beaudry, auteure: *Séjour chez Mère Teresa* Préface du
Cardinal Paul-Émile Léger, vendredi 18 novembre de 16:30 à
19:30 et lundi 21 novembre de 14:00 heures à 16:00 heures

Marc H. Choko et David L. Jones, auteurs:
Canadien Pacifique, Affiches 1883 — 1963
samedi 19 novembre de 20:00 heures à 22:00 heures

Hubert Van Gijsegem, auteur:
La Personnalité de l'Abuseur sexuel
samedi 19 novembre de 13:00 heures à 16:00 heures

Madeline Quaid et Jean-Marie Boisvert, auteurs: *Psychologie du*
Couple Quand la science se met à parler d'amour
dimanche 20 novembre de 12:00 heures à 14:00 heures

Jean-Luc Héto, auteur:
Psychologie du Vieillessement
dimanche 20 novembre de 16:00 heures à 18:00 heures

Guillemette Isnard, auteure: *La Mémoire Vivante* Préface de
Henri Laborit, dimanche 20 novembre de 19:30 à 21:30 et lundi
21 novembre de 18:00 heures à 20:00 heures

Hubert de Ravin, l'auteur, Robert Laliberté, photographe: *Au*
Fil de l'Âge, jeudi 17 novembre de 20:00 heures à 22:00 heures et
dimanche 20 novembre de 14:00 heures à 16:00 heures

Réjane Blary, auteure:
Habitat: Du Discours aux pratiques
samedi 19 novembre de 16:00 heures à 18:00 heures

France Gagnon Pratte auteure: *Maisons de campagne des*
Montréalais 1892-1924 L'Architecture des Frères Maxwell,
dimanche 20 novembre de 18:00 heures à 20:00 heures

Denise Robillard, auteure:
Émilie Tavernier-Gamelin
mardi 22 novembre de 13:00 heures à 16:00 heures

Ces auteur(e)s vous accueilleront
aux kiosques 605 & 607

ÉDITIONS DU MÉRIDIAN
1980, rue Sherbrooke ouest, bureau 520
Montréal (Québec) H3H 1E8
Tél. (514) 932-9037

CULTURE ET SOCIÉTÉ



Le Salon du livre ouvre ses portes

PHOTO CHANTAL KEYSER

Le Salon du livre de Montréal ouvre ses portes aujourd'hui à 17 h, dans le hall d'exposition de la Place Bonaventure, aux visiteurs curieux de la chose littéraire. Près de 500 stands attendent de pied ferme les quelque 90.000 visiteurs prévus. Le SLM, qui en est à sa onzième édition, est subventionné par le ministère des Affaires culturelles, à

raison de \$ 76.000 par année, soit moins de 10 % de son chiffre d'affaires qui, l'an dernier, fut de \$ 1.1 million. Les autres revenus de cet événement proviennent de la location des kiosques, des entrées au Salon et d'une dizaine de commanditaires. Sous la présidence d'honneur de Mme Lise Bacon, la cérémonie d'ouverture sera suivie de la « soirée du livre » au cours de laquelle on remettra les quatre prix Fleury-Mesplet. À 19 h, Kathleen Verdon dévoilera le lauréat du Grand Prix du livre de la Ville de Montréal.

Lennon vu par Albert Goldman

Au-delà du mythe

PARIS (AFP) — « Je n'ai pas assez d'imagination pour avoir inventé John Lennon. » C'est en ces termes qu'Albert Goldman, auteur de la très controversée biographie du plus célèbre des Beatles, défend son livre, affirmant qu'il a eu un seul souci dans cette entreprise : voir au-delà du mythe.

De passage à Paris dans le cadre de la promotion de son livre (déjà traduit en Europe en français, en néerlandais, en allemand et en italien), Albert Goldman s'étonne de la campagne d'attaques dont il est l'objet depuis la parution de son livre fin août. « J'ai travaillé pendant six ans et demi sur cet ouvrage, cela a représenté 1200 interviews, 250 témoignages directs et coûté \$ 500.000, c'est un travail sérieux. J'ai voulu voir au-delà de l'image, de l'icône soigneusement entretenue », déclare Albert Goldman.

Agé de 61 ans, cet homme qui ressemble au professeur de littérature qu'il fut à l'université Columbia (New York) jusqu'en 1971, se défend pied à pied des accusations qui ont été portées contre lui. « Si je n'ai pas interviewé les autres Beatles ou Yoko Ono, c'est soit parce qu'ils sont sous contrat déjà pour écrire leur propre histoire (Ringo), soit parce qu'ils veulent à tout prix maintenir l'image d'Épinal de Paul. Ce qui m'étonne, c'est que la plupart des gens qui m'accusent le font sans avoir lu mon livre, ils ne le font que par ouï-dire. »

Fan du Beatle assassiné, Albert Goldman déclare qu'il a découvert le « vrai » Lennon au fil de son enquête. « C'était un personnage secret, il disait qu'il n'avait pas d'amis et affirmait que l'amitié était une illusion romantique. » Mais le Lennon « domestique » de la fin des années 70, celui qu'on nous a raconté en train de faire cuire son pain à la maison, le père de famille modèle? « Une image, une pure invention pour entretenir l'illusion. »

« J'ai toujours admiré John, c'était un type courageux et fort en gueule mais il faut aussi voir que sa vie était devenue tragique et dégoûtante, pas plus ni moins d'ailleurs que celle des autres stars rock qui se comportent en général comme de véritables Césars.

◆ Marleau

cela avec le seul effet de sa « présence ». Il est comme aux abois, non pas désespéré, mais désespérément attentif. On peut parler de génie pour la maîtrise qu'il atteint dans ce registre de l'homme en retrait.

Déjà dans le rôle de Pitou, le secrétaire de Sarah Bernhardt qu'il jouait dans *Sarah et le cri de la langouste*, au même théâtre, Benoit Girard avait prouvé qu'il est un des comédiens les plus subtils et les plus intenses de la scène québécoise. Avec ce docteur Feldman, il éblouit, tout simplement.

Quant à la pièce elle-même, on peut préférer des textes plus forts comme cette *Mademoiselle Julie* de Strindberg que Salvy avait mis en scène avec Marleau à ce même Café de la Place, des textes plus élevés, plus théâtraux que celui de Tom Kempinski, qui ne m'inspire pas tellement au fond, mais force est de reconnaître que servi comme il l'est



Musique sacrée du Tibet à l'Outremont

PHOTO JOHN WERNER

Pour la première fois en Amérique du Nord, huit moines du monastère de Drepung Loseling, relocalisé en Inde, donneront une représentation artistique de danse et de musique rituelle des traditions mystiques du Tibet, pays des Neiges. Le groupe sera à l'Outremont samedi prochain pour deux représentations, à

14 h et 20 h. Cette tournée s'inscrit dans une campagne en faveur de la paix mondiale, les textes, les chansons et les danses démontrant les avantages de relations harmonieuses entre les individus et les peuples. Au niveau culturel, les organisateurs de cette tournée — le *Tibet House*, de New York, et le *Canada Tibet Friendship* de Toronto et le Conseil bouddhique du Canada — espèrent donner aux spectateurs montréalais et canadiens un aperçu des arts sacrés du Tibet.

◆ Rivard

de son dernier album. L'artiste et le public s'observent, s'étudient, se jaugent. Rivard, une seconde, semble aller se rassurer au fond des yeux complices de sa choriste, Claire Pelletier. Les six musiciens québécois qui l'accompagnent jouent avec la fougue des découvreurs.

Michel Rivard désarme de simplicité, égal à lui-même, ici comme ailleurs. Jaillit enfin l'étincelle, celle qu'il attend sans doute, et nous aussi, avec *Marchand de bonheur* qu'il fait plus rock, plus compacte, plus « tassée », comme le café noir des bistrotiers parisiens. Diane Dufresne, avec son chapeau fushia à filet, assise au premier rang de la mezzanine, langue sur son siège comme si le « beat » venait, là, de la prendre au corps. Toute la salle entre dans la danse. Ça y est. Les ponts sont jetés.

Et puis vient sa très belle composition sur Schefferville. Un frisson parcourt le théâtre. Les Québécois dans la salle, un instant, se sentent tous un peu en exil, tous un peu désertés comme la mine de l'Iron Ore. Boulevard Voltaire, ce soir frissonne de novembre alors qu'au dehors tombent les feuilles des platanes et que Paris mugit, il manquerait bien une de ces aurores boréales roses qui illuminent « le chemin du radar ».

La première partie du récital achève. Rivard invente un *Déserteur magnifique* et s'attaque au gigantesque *Imagine* de Lennon. Témérité? Non. Le dépouillement et l'absence de prétention font que ça passe. Ça fait mieux que passer d'ailleurs, ça coule et ça remplit.

Arrive la *Complainte du phoque en Alaska*, en deuxième partie, qui a été son véritable billet d'entrée sur le marché français. La magie opère ici comme à Montréal ou Rimouski. Et c'est spontanément que les spectateurs reprennent à capella « Ça vaut pas la peine de laisser ceux qu'on aime... »

Enfin, il y vient à son message, son combat pour la survie de la musique francophone. Après une imitation parfaite de Renaud — les Français en restent babas — il ironise sur leur fascination débile à l'endroit de l'Amérique. Il choisit une image très dure pour le faire : celle d'un chien qui « fait la belle » et halète devant son os.

Culotté ce mec.

Je voudrais voir la mer en rappel. Suivie d'une chanson tendre exécutée en duo avec Maxime Lefortier, dont ils ont concocté paroles et musique ces jours derniers. Presque minuit. Le Bataclan ovationne Rivard plusieurs fois. Ce n'est jamais le délire. C'est peut-être quelque chose de mieux, de plus profond, de plus prometteur, de plus durable.

◆ SMAQ

l'an dernier.

Le jury de ce prix, attribué par le SMAQ à un artisan pour l'ensemble de son œuvre, est constitué cette année de Claude Blanchet (administrateur du Fonds de solidarité de la FTQ), des chroniqueurs Gérard-Marie Boivin, Andréanne Lafond et Claude Charron ainsi que du céramiste Alain-Marie Tremblay.

C'est un micro-ordinateur d'une valeur de \$ 4000 qui sera offert cette année comme prix de la relève à un artisan ayant moins de cinq ans de métier.

Le SMAQ créera également des « Prix du renouveau », décernés à neuf créateurs de familles d'activités différentes des métiers d'art montrant une diversification de leurs œuvres.

Dans son volet international, le salon recevra des artisans visiteurs venant du Sénégal, de France, de Thaïlande et d'Haïti. D'autres pays seront représentés par des œuvres, comme le Pérou, le Chili, le Niger, Madagascar ainsi que le ghetto noir de Soweto, près de Johannesburg.

Par ailleurs, en prévision du prochain sommet de la Francophonie qui a lieu en mars, à Dakar, le SMAQ compte être engagé comme consultant pour le volet artisanat international.

DÉLIRE DE LIRE



AUJOURD'HUI À LA GRANDE PLACE DU SALON

DES SPECTACLES TORDUS... DE RIRE !

À partir de 20h, ne manquez pas

Marc Labrèche

Claude Doyon

Les jumeaux psychologiques

SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL

DU 17 AU 22 NOVEMBRE 1988 - PLACE BONAVENTURE

Jeudi 17 : 17h à 22h - Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 : 11h à 22h

Lundi 21 : 11h à 20h - Mardi 22 : 9h à 20h

Prix d'entrée 4\$ - Étudiants - Aînés 2\$.

Enfants 12 ans et moins, gratuit.

Service de garderie.

La Presse

DOMTAR

Y'a bon Chocolat !*

Le chocolat a plusieurs vertus, dont celle, paraît-il, d'être aphrodisiaque.

Voilà un vrai beau film tout en magie et en secret!

CHOCOLAT DES DEMAIN!

UN FILM DE CLAIRE DENIS

ISAACH DE BANKOLE GIULIA BOSCHI FRANÇOIS CLUZET

*UNE TABLETTE DE CHOCOLAT NOIR SERA REMISE À CHAQUE SPECTATEUR

12:45 - 3:00 - 5:15 - 7:30 - 9:45

SELECTION OFFICIELLE CANNES 88

COMPLEXE DES JARDINS BASILAIRE 1 288-3141

«Dire qu'il n'y a jamais eu un film canadien comme Un hiver au soleil est trop peu dire; il n'y a jamais eu nulle part un film comme Un hiver au soleil.» — Jay Scott Toronto Globe & Mail

Un hiver au soleil

Un film de JACKIE BURROUGHS, LOUISE CLARK, JOHN FRIZZELL, JOHN WALKER, AERLYN WEISSMAN

avec JACKIE BURROUGHS ERANDO GONZALES XAVIER TORRES ANITA OLANICK

14 ANS

CENTRE-VILLE 2001 UNIVERSITÉ

1:30 - 3:30 - 5:30 7:30 - 9:30

Au Salon du livre

LES

ÉDITIONS

DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LES ÉDITIONS DU BEFFROI stand 905

LE PLEIN AIR



L'histoire du K2 est dramatique. Depuis 1902, 24 personnes y ont laissé leur vie.

Pourquoi pas une expédition en traîneaux ?

BAIE-COMEAU (PC) — Les expéditions en traîneaux à chiens sont en voie de devenir une activité importante du tourisme d'aventure qui se développe actuellement sur la Côte-Nord et au Nouveau-Québec.

Moyennant \$ 1,200 et une bonne dose d'audace, l'amateur de plein air en aura pour son argent en participant à l'expédition de 14 jours, dans la région des Monts Groulx, à l'est du réservoir de Manic-5.

« C'est certainement l'activité offrant le plus haut degré d'intensité et qui laissera le client plein de satisfaction », promet en tout cas l'un des

trois associés du groupe *Aventure nomade Inc.*, M. Daniel Deneault, de Sept-Iles.

C'est lui-même qui dirige le groupe des 12 personnes qui, bravant des températures de 40 degrés sous zéro, participent à partir de Schefferville à l'un ou l'autre des cinq ou six circuits d'environ 150 kilomètres en direction du massif des Monts Groulx.

Il convient de parler ici de participation puisque chacun des clients qui s'y embarque devra s'acquitter d'une tâche précise tout au long du voyage. Tous les jours, il faudra monter la tente, couper le bois, préparer les repas, nourrir les chiens, vérifier les équipements, etc.

Qui sont donc ces touristes qui veulent tant sortir des sentiers battus ? Des Européens presque exclusivement. Des Français, des Belges et des Italiens.

L'intérêt se manifeste timidement chez nos voisins des États-Unis. L'ouverture du tronçon de la route 389 entre Manic-5 et Fermont, qui donne maintenant accès à Labrador City, va certainement contribuer à amener le touriste américain à ces excursions, croit M. Deneault.

« Mais nos clients les plus intéressés pour l'instant sont les Européens qui recherchent l'exotisme des régions nordiques ».

Sept alpinistes québécois au K2

Robert Choquette

ILS ont passé quatre mois dans le massif du Karakoram au Pakistan, à tenter l'impossible : gravir en hiver le deuxième plus haut sommet de la planète, le K2, 8,611 mètres.

Du mois de décembre 1987 au mois d'avril dernier, sept alpinistes québécois, douze Polonais et trois Britanniques ont assiégé le *monstre sacré*. Vaincu par le mauvais temps, le groupe déclare forfait à 1,261 mètres du sommet convoité et à douze jours du printemps.

« Il aurait fallu compter sur six à huit journées successives de beau temps pour atteindre le sommet, précise Jacques Olek, le chef adjoint de l'expédition, ce qui était complètement illusoire puisqu'en 85 jours, nous avons connu seulement treize jours de temps convenable et jamais plus de trois consécutifs ».

Certes, le sommet du K2 n'a pas été atteint, mais un membre de l'expédition, le Polonais Maciej Berbeka, a réussi l'ascension du *Broad Peak* (8,047 mètres), un sommet voisin. Il s'agit de la première hivernale d'un 8,000 mètres dans le massif du Karakoram.

Au chapitre de la sécurité, on affiche une certaine fierté. On a ramené tout le monde et aucun des membres de l'expédition n'a subi de blessures graves. L'histoire du K2 est particulièrement dramatique puisqu'à ce jour, 24 personnes y ont laissé la vie depuis 1902. « Avant le départ, l'expédition évaluait à 5 % les chances de réussite au K2, avoue le Montréalais Jean-François Gagnon. L'an dernier, par exemple, des 44 tentatives de gravir les huit plus hauts sommets au monde, seulement sept ont réussi ! »

On peut se demander ce qu'on retire d'une telle aventure. Sept mois après être rentrés au bercail, les grimpeurs québécois font le bilan. Selon Jean-François Gagnon, dans une expédition internationale, il faut que chaque membre sache se faire valoir et prenne la place qui lui revient. Tous sont aussi désireux de grimper les uns que les autres et les tours reviennent par cycle, selon les disponibilités, les blessures, la condition physique.

« La participation des Québécois a été plus qu'appréciable, précise Jacques Olek, Jean-François, un Britannique, et deux grimpeurs polonais ont réussi à atteindre 7,350 mètres pour y installer le camp 3 ».

N'ont été des caprices du temps, l'expédition pouvait prétendre au sommet. On disposait de quatre cordées encore très motivées et en bonne condition physique. On n'éprouvait aucun problème d'organisation, de matériel ou de technique. Sur ces points, les membres de l'expédition font un bilan très positif de l'expérience. « Notre approche s'est avérée correcte et on sait maintenant qu'elle donne des résultats, note Pierre Bergeron. L'expérience acquise est très précieuse en prévision des prochaines expéditions ».

Au plan individuel, chaque participant tire ses propres conclusions. C'est Jean-François Gagnon qui résume le mieux l'idée générale qui se



Vaincu par le mauvais temps, le groupe a dû déclarer forfait à 1,261 mètres du sommet.

dégage : « Physiquement, c'est très difficile. Dans des conditions extrêmes, on devient des automates en quelque sorte. C'est la force psychologique qui prend alors le relais. Individuellement on sait jusqu'où on peut pousser la machine. On ne peut décider pour les autres, ni juger. Cependant, on est conscient de sa propre performance. Quand on a fait tout ce qui était en son pouvoir, c'est correct ».

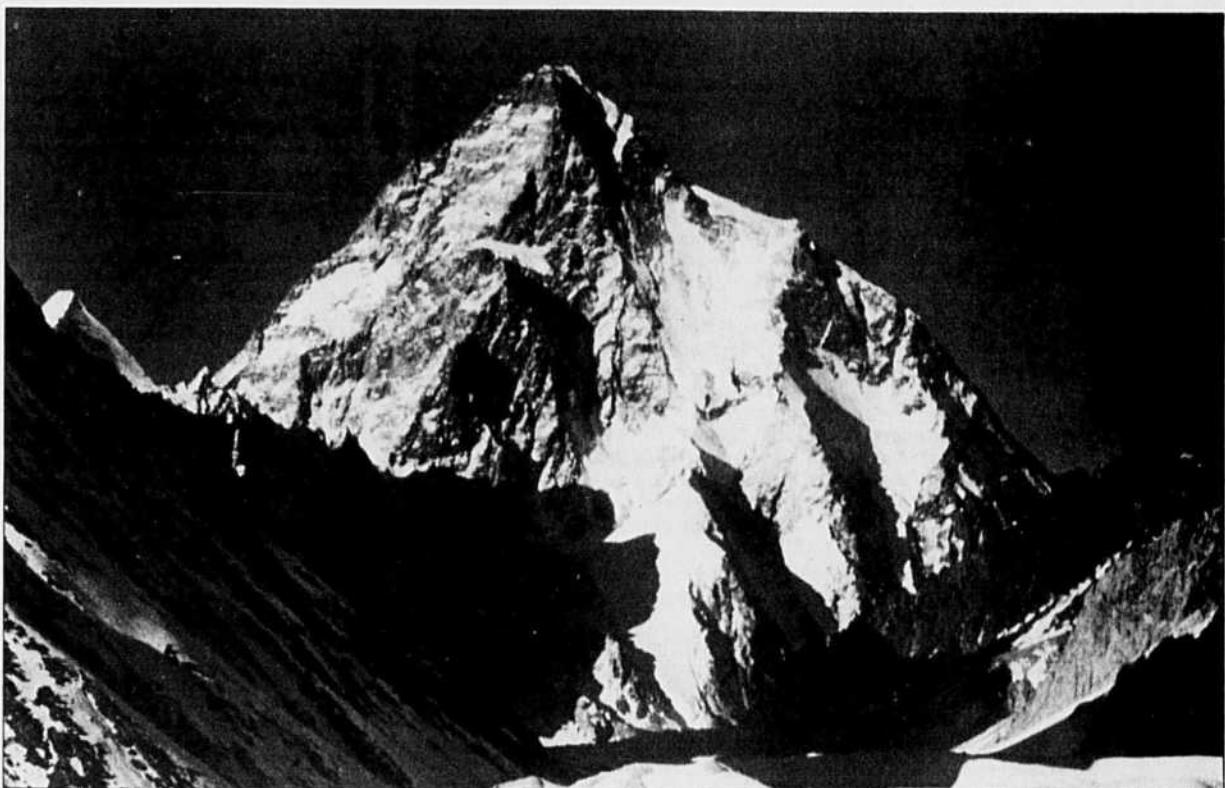
Depuis un peu moins d'une décennie, plusieurs membres de la petite communauté québécoise des grimpeurs se sont distingués lors d'expéditions internationales. On croit

maintenant que le niveau collectif d'expérience est rendu assez élevé pour qu'une équipe entièrement québécoise tente l'ascension d'un 8,000 mètres. Plusieurs en rêvent et on en parle abondamment. Mais à l'heure des expéditions internationales, on risque plutôt de former équipe avec des grimpeurs provenant d'ailleurs.

En attendant, du côté de l'équipe québécoise au K2, on achève de payer les dettes, un peu moins de \$ 50,000. Après on verra bien ! Il y aurait déjà des projets dans l'air, mais il est encore trop tôt pour en parler. C'est comme ça dans le monde des expéditions. Sans projet, tu meurs.

Afin de partager cette expérience, l'équipe du K2 convie les amateurs de plein air à une conférence illustrée de diapositives, vendredi le 25 novembre, à 20 h, à l'Université de Montréal (3200 Jean-Brillant, amphithéâtre « A »). Les billets au coût de \$ 5 sont déjà en vente dans les boutiques de plein-air de Montréal. On pourra aussi se les procurer à l'entrée, le jour de la conférence.

Si c'était à refaire, procéderait-on de la même manière ? Oui, répond Jacques Olek sans la moindre hésitation. « Mais on fera des pré-arrangements avec la météo auparavant ! », s'empresse-t-il d'ajouter.



PHOTOS JEAN-PIERRE DANVOYE

L'équipe du K2 fera le bilan de l'expédition le vendredi 25 novembre prochain à l'Université de Montréal.

à la découverte du Québec

Les Auberges Romantik du Québec



30 chambres toutes catégories. Salle à manger réputée. 4 fleurs de lys et 4 fourchettes. Piscine intérieure, saunas, bains tourbillons. Boîte à chansons. Centre de santé-beauté. Boutique d'art. Au cœur de Baie Saint-Paul, ville d'art et de villégiature. 23, rue Saint-Jean Baptiste, Baie Saint-Paul. (418) 435-2255.



AUBERGE AU PETIT BERGER
R.R. 362 — C.P. 398 Pointe-au-Pic, Co. Charlevoix
418-665-4428
Site de villégiature par excellence.
Membre du groupe Romantik.



Une auberge de calme et de détente, située à Pointe-au-Pic, au cœur de Charlevoix. Vue imprenable sur le fleuve. Cuisine évolutive et raffinée du chef Régis Hervé, classifiée 4 Fourchettes. Tout nouveau: 30 chambres de luxe, toutes avec bain tourbillon, salon, foyer, T.V. couleur, grand balcon. Vue imprenable sur le fleuve. Forfaits \$77.50 et plus p.pers., par jour P.A.M.
418-665-3731, 1-800-463-1568

Manoir Hovey

Anciennement un domaine privé, cette auberge historique vous baigne dans une ambiance d'antan sur les rives du lac Massawippi à North Hatley. Représenté dans «COUNTRY INNS & BACK ROADS». Cuisine innovatrice du chef Marc De Canck. Chambres avec grand confort donnant sur le lac, plusieurs avec foyer, bain tourbillon et balcon privé. Sur les lieux 35 Km de piste de ski de randonnée, balisée et entretenue, salle de jeux, pêche sur glace. À proximité ski alpin, au Mont-Orford, tennis, squash et piscine olympique. Forfait de ski à partir de \$60/p.p. par jour P.A.M.
Chambres toujours disponibles pour Noël
1-819-842-2421 C.P. 600, North Hatley, Québec J0B 2C0

Québec

AUBERGE LOUIS-HÉBERT:

Auberge avec salle à manger, 10 chambres, 50\$ à 60\$ pour 2 personnes, petit-déjeuner compris. Centre-ville, stationnement. Spécialités: Restaurant français, nouvelle cuisine, fruits de mer. 668 Grande Allée, Québec G1R 2K5.
418-525-7812

MANOIR DU LAC DELAGE: Situé à 20 minutes au nord de Québec, près du centre de ski de Stoneham. Chambres spacieuses et suites rénovées. **FORFAITS DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN** (2 nuits, 3 jours) INCLUANT promenade en traîneau, 1 petit déjeuner, 1 brunch, 2 repas du soir, l'accès illimité aux activités sportives hivernales. Taxe et service. Aussi disponibles: Forfaits ski et neige. (1-800-463-2841) ou (418) 848-2551.

AUBERGE LES QUATRE TEMPS-LAC BEAUPORT:

À quinze minutes de Québec, sur la rive du lac Beauport: Piscine intérieure, sauna. Chambres avec bain tourbillon ou foyer.
— Forfait **santé** à partir de 131 \$ p.p./jr occ. dble.
— Forfait **ski de fond** à partir de 65 \$ p.p./jr occ. dble (180 km. de piste).
— Forfait **ski alpin** à partir de 71,50 \$ p.p./jr occ. dble (Lac Beauport, Stoneham, Mont Ste-Anne). — Forfait **affaires** à partir de 72 \$ p.p./jr occ. dble.
Acceptons frais d'appel: 1-418-849-4486

Charlevoix

AUBERGE LES SOURCES

Venez vous détendre et bien manger dans une ambiance chaleureuse et des prix abordables toute l'année. Un choix de qualité! Voisin du Manoir Richelieu.
8 rue des Pins, C.P. 458, Pointe-au-Pic, Qc, G0T 1M0 (418) 665-6952

AUBERGE LA PIGNORONDE:

Auberge de montagne avec vue magnifique sur le St-Laurent, offre 27 ch. tout confort, fine cuisine, salle de conférences ou de jeux, piscine int. panoramique s'ouvrant sur la terrasse extérieure, bar-détente, tennis, marelle, etc. Demandez nos forfaits: «Coeur à Coeurs», «Évasion vers l'art», «Noël et St-Sylvestre», «Ski», «Réunion d'affaires». (418) 435-5505, 1-800-463-5250 ou de Mtl (514) 861-2821.



LE DERY, confort et bonne table.

Les meilleurs prix sur forfait ski dans tout Charlevoix. 3 destinations à votre choix: **LE MASSIF, MONT STE-ANNE, GRAND-FONDS**. 3 fourchettes, 3 lys. Vue panoramique. P.A.M. souper, coucher, déjeuner, billet de ski inclus: 69 \$ p.p. occ. dble.
Baie St-Paul (418) 435-3910

Estrie



Découvrez l'Estrie. Profitez de notre luxueux apart'hôtel situé sur une ferme de 200 acres. Cuisinettes toutes équipées, foyers, climatisées, bain tourbillon (sur demande). Escapade de fin de semaine. Occ. double studio 110\$ p.p. Notre restaurant est reconnu l'un des meilleurs de la région. 2 bars. 1 heure de Montréal. Près de Sutton, Knowlton, Bromont, Cowansville. Rés.: 514-263-3294, West Brome, Qc J0E 2P0.

AUBERGE MEMPHRE

situé dans les limites de la ville de Magog. Chambres avec vue panoramique sur le lac Memphrémagog et sur le Mont Orford. Quelques unes avec bain tourbillon et balcon privé. Piscine intérieure chauffée. Golf, équitation, pêche, randonnée pédestre, ski alpin, ski de fond. Occ. double à partir de 27,50 \$ par pers. P.A.M. à partir de 46,70 \$ par pers. occ. double. Enfants de moins de 14 ans, accompagnés de leurs parents, chambre gratuite.
1007, NORD, RUE MERRY, MAGOG, J1X 2G9
1-819-847-2222

CENTRE DE VILLÉGIATURE CHERIBOURG:

Situé au pied du Mt-Orford, profitez de notre FORFAIT SKI-SEMAINE (5 jrs) disponible à partir de 429\$ par pers. occ. dble; incluant: chambre, 2 repas/jour, taxe et service, 5 jrs de ski avec passe interchangeable dans 4 stations de ski à proximité, après-ski avec fondue suisse à volonté ainsi que le transport fourni chaque jour au Mt-Orford. Salle à manger, bar, bistro, boutique... Libre accès au complexe sportif (piscine, bain tourb., sauna, gymnase, salle de cond.) Prix disponible pour sem. de ski en villa. Pour informations et réservations: C.P. 337, Magog, Qc J1X 3W9, 1-800-567-6132 partout au Québec ou 1-819-843-3308 frais virés acceptés hors Québec seulement.)

St-Antoine De Tilly

MANOIR DE TILLY:

Aux portes de Québec, au bord du St-Laurent, un séjour romantique dans un manoir de 1786. On vous offre du dépaysement où il fait bon décrocher. Une cuisine succulente, des chambres coquettes et une ambiance chaleureuse. Piscine, tennis et golf à proximité. (418) 886-2407.

Laurentides

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE

Un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses, restaurant gourmand. Face au golf, tennis intérieur, pentes de ski. P.A.M. Possibilité de forfait gastronomique.
(514) 229-4151/229-2991
1-800-363-2582 (Montréal)
3003, boul. Sainte-Adèle
(route 117) Sainte-Adèle



Mont St-Anne



Centre de villégiature et de congrès, situé au pied du mont Sainte-Anne, 86 ch dont bain tourbillon, foyer et mezzanines, cuisine réputée, piscine intérieure s'ouvrant sur la terrasse extérieure, sauna, tourbillon, salle d'exercices, tennis, marelle, ambiance familiale, etc. Demandez nos forfaits: «Douce vacances», «Évasion à la montagne», «Coeur à Coeur», «Réunions d'affaires», ou «Congrès», «Noël d'antan», «Ski». (418) 827-5711, 1-800-463-5250, ou de Mtl (514) 861-2821.



AUBERGE AU PETIT BERGER
R.R. 362 — C.P. 398 Pointe-au-Pic, Co. Charlevoix
418-665-4428
Site de villégiature par excellence.
Membre du groupe Romantik.



Une auberge de calme et de détente, située à Pointe-au-Pic, au cœur de Charlevoix. Vue imprenable sur le fleuve. Cuisine évolutive et raffinée du chef Régis Hervé, classifiée 4 Fourchettes. Tout nouveau: 30 chambres de luxe, toutes avec bain tourbillon, salon, foyer, T.V. couleur, grand balcon. Vue imprenable sur le fleuve. Forfaits \$77.50 et plus p.pers., par jour P.A.M.
418-665-3731, 1-800-463-1568

Manoir Hovey

Anciennement un domaine privé, cette auberge historique vous baigne dans une ambiance d'antan sur les rives du lac Massawippi à North Hatley. Représenté dans «COUNTRY INNS & BACK ROADS». Cuisine innovatrice du chef Marc De Canck. Chambres avec grand confort donnant sur le lac, plusieurs avec foyer, bain tourbillon et balcon privé. Sur les lieux 35 Km de piste de ski de randonnée, balisée et entretenue, salle de jeux, pêche sur glace. À proximité ski alpin, au Mont-Orford, tennis, squash et piscine olympique. Forfait de ski à partir de \$60/p.p. par jour P.A.M.
Chambres toujours disponibles pour Noël
1-819-842-2421 C.P. 600, North Hatley, Québec J0B 2C0

Mont St-Anne



Centre de villégiature et de congrès, situé au pied du mont Sainte-Anne, 86 ch dont bain tourbillon, foyer et mezzanines, cuisine réputée, piscine intérieure s'ouvrant sur la terrasse extérieure, sauna, tourbillon, salle d'exercices, tennis, marelle, ambiance familiale, etc. Demandez nos forfaits: «Douce vacances», «Évasion à la montagne», «Coeur à Coeur», «Réunions d'affaires», ou «Congrès», «Noël d'antan», «Ski». (418) 827-5711, 1-800-463-5250, ou de Mtl (514) 861-2821.

Ile-aux-Coudres



HÔTEL VAL DES NEIGES: Sur l'île enchantée, 46 chambres tout confort, une cuisine exceptionnelle et une gamme d'activités: piscine intérieure, tennis, marelle, ambiance familiale, etc. Demandez nos forfaits: «Coeur à Coeur», «Évasion dans l'île», «Gastronomie du Cap», «Noël d'antan», «St-Sylvestre», «Ski de randonnée», «Réunions d'affaires» ou «Congrès». (418) 438-2711, 1-800-463-5250 ou de Montréal (514) 861-2821.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — *Iron Eagle 2* sem. 7 h 10, 9 h 10.
ASTRE II: — *Halloween 4* sem. 7 h, 8 h 45.
ASTRE III: — *They Live* sem. 7 h 30, 9 h 30.
ASTRE IV: — *Mystic Pizza* sem. 7 h 15, 9 h 15.
BERRI I: (288-2115) — *La lectrice* 12 h 30, 2 h 40, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.
BERRI II: — *Frédérique mouroir* 12 h 30, 2 h 45, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 30.
BERRI III: *Encore (Once More)* tous les jours 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
BERRI IV: — *Bagdad Café* tous les jours 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
BERRI V: — *À gauche en sortant de l'ascenseur* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
BONAVENTURE I: (861-2725) — *Punch Line* sem. 7 h, 9 h 30.
BONAVENTURE II: — *Halloween 4* sem. 7 h 30, 9 h 45.

À SURVEILLER

Collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal au Centre permanent (3131 Sherbrooke est), de 9 h à 20 h; à la Caisse populaire Notre-Dame-de-la-Merci (2503 Charland), de 14 h à 20 h, et à l'Île-des-Sœurs, Champlain Pontiac, Buick Cadillac inc. (1000, boul. Île-des-Sœurs), de 10 h 30 à 16 h 30. 937-7761.

Le Centre Immaculée-conception (4265 Papineau) offre des cours de relaxation ainsi que des cours de yoga, à compter du 22 novembre. 527-1256.

Les artisans de Longueuil vous invitent à venir les rencontrer à leur 5e salon, les 19 et 20 novembre, à la Polyvalente Jacques-Rousseau (444, rue de Gentilly est, Longueuil). 679-4386.

Ce soir à 19 h 30, à l'église Ste-Marie (4760 Hochelaga), l'École de la foi « La Chéilla » organise une causerie avec sœur Gabrielle Noël, ursuline, sur Marie de l'Incarnation. 254-8750.

Ce soir à 19 h 30, soirée d'information sur les grandes religions et leur influence sur les structures politiques et sociales dans les pays du tiers-monde, au Café-Tiers (4837, av. du Parc). 270-5336.

La nutritionniste du CLSC Samuel de Champlain organise une rencontre sur la prévention et le traitement de certaines maladies du système immunitaire telles : le cancer, l'arthrite rhumatoïde, etc., ce soir à 19 h 30, au 5811, boul. Taschereau, Salle 138, à Brossard. 445-4452, poste 258.

Le Centre de méditation Siddha de Montréal présente, ce soir à 19 h 30, une conférence d'introduction à la méditation Siddha, à l'École de musique Vincent d'Indy (628 Chemin de la Côte Ste-Catherine). 522-5595.

Sr. Monique Chevrier, directrice de l'École d'art culinaire, vous invite le mercredi 23 novembre à 14 h ou à 19 h, à une soirée d'informations ou d'initiation gratuite, à la cuisine naturelle, donnée par Ginette Brunelle, au 10216 Lajeunesse. 389-8241.

La Société canadienne des directeurs d'association vous invite à un séminaire sur la recherche d'emploi, présenté par M. Michel Pauré, ainsi qu'à un déjeuner causerie avec Mme Léa Cousineau, aujourd'hui à l'Hôtel le Shangrila. 842-1440.

Le Séminaire d'économie appliquée présente une conférence intitulée : *L'agrégation des mesures de la production*, par Robert Gagné, aujourd'hui de 15 h à 17 h, à l'École des Hautes Études commerciales, Salle 7041. 340-6456.

Concertation-Femme invite toutes les femmes à une soirée de discussion et d'information sur les hommes violents ou méprisants envers leurs conjointes, ce soir à 19 h, au 12137, av. Bois-de-Boulogne. 336-3733.

Le CAP Santé, Centre d'activités physiques et de santé du Collège Marie-Victorin (7000 Marie-Victorin) vous invite à fêter avec lui ses vingt ans d'existence, le vendredi 18 novembre, de 17 h à 22 h, au Centre d'activités physiques et de santé du Collège. 328-3828.

Ce soir à 20 h 30, la seconde conférence publique du Collège des sciences de l'année 1988-89 intitulée : *Why Apes Talk and What They Have to Say*, avec le prof. Sue Savage-Rumbaugh, à l'Université Concordia (1455, boul. de Maisonneuve ouest, salle H-110). 848-2595.

Le Centre de ressourcement Laval (235A, boul. des Prairies, Laval-des-Rapides) invite les personnes soucieuses de leur santé à suivre une session sur la sophorologie : harmonie, santé et bien-être, avec André Lépine, les 19 et 20 novembre et 3 et 4 décembre. 668-3670.

Fin la peur de l'eau, cours de natation privés chez Ginette Déziel. 596-1805.

Le YMCA International offre des cours variés de danse aérobique et de conditionnement physique tous les jours de la semaine, matin et soir. Venez vous inscrire au 5550, av. du Parc. 277-3233.

La Section de Montréal de « Devis de Construction Canada » présente une conférence intitulée : *Collection d'oeuvres d'art — échappatoire fiscale*, animée par M. Antoine Blanchette, le mercredi 23 novembre, à compter de 17 h 30, au Mount Stéphen Club (1440 Drummond). Réserv. : 739-2381.

Cours de natation adapté à vos besoins au Centre Immaculée-Conception (4265 Papineau), débutant le 18 novembre. 527-1256.

Centralde a besoin de votre aide. Donnez.

Centralde

main droite du diable 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20.
CINÉMA DU PLATEAU 2: — *Les cauchemars de Freddy 4* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.
CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mt— *Withouth a Clue* 12 h 45, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 30, exc. mer. 16 nov. 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 30.
CINÉMA ÉGYPTIEN 2: Mt— *La lectrice* (orig. s.-l. ang.) 1 h, 3 h, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15.
CINÉMA ÉGYPTIEN 3: Mt— *Lair of the White Worm* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
CINÉMA OMEGA 1: — *Piège de cristal* sem. 7 h, 9 h 30.
CINÉMA OMEGA 2: — *Qui veut la peau de Roger Rabbit* sem. 7 h 15, 9 h 15.
CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. (866-3636) — *Le baiser* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 35.
CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mt (843-6001) — *Duras, Godard, 2 ou 3 choses qu'ils se sont dites* 18 h — *Les 5 jours du cinéma canadien indépendant* 19 h 30, 21 h 30.
CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada — *Without a Clue* sem. 7 h 20, 9 h 40.
CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: *Mystic Pizza* sem. 7 h, 9 h 05.
CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: *Madame Sousatzka* sem. 7 h 15, 9 h 40.
CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: *They Live* sem. 7 h 15, 9 h 15.
CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: *Halloween 4* sem. 7 h 10, 9 h 10.
CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: *Punch Line* sem. 7 h, 9 h 30.
CINÉMA LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mt (274-3550) — *Marchand des quatre saisons* 7 h 15 — *Fox and his friends* 9 h.
CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — *Slapstick américains* 18 h 35 — *Aloïse et Molinier* 20 h 35.
CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *A Cry in the Dark* sem. 7 h, 9 h 35.
CINÉMA V - 2: *The Good Mother* sem. 7 h 10, 9 h 30.
CINÉPLEX I: (849-3456) — *Salaam Bombay* v.o. s.-l. ang.) sem. 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 10 h.
CINÉPLEX II: — *La grenouille et la baleine* sem. 1 h, 3 h, 5 h.
CINÉPLEX III: — *Les trois sœurs* 1 h 10, 4 h 10, 7 h, 9 h 30.
CINÉPLEX IV: — *Ligne de chaleur* sem. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.
CINÉPLEX V: — *Allen Nation* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
CINÉPLEX VI: — *The Last Temptation of*

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS 191 ouest St-Paul Montréal (842-7003) — Jazz du mer. au dim. de 22h à 02h 30 — Gilles Schetagne guitar, du 16 au 20 nov.
BAR JAZZ 2080: 2080 rue Clark, Mt (285-0007) — Michael Gauthier, guitariste, le 17 nov. à 21 h 30.
BAR LES JOYEUX NAUFRAGES: 161 est Ontario, Montréal (843-3808) — Yannick Rieu, le 22 nov. à 22h.
BAR LE MÉLOMANE: 812 est Rachel, Montréal (526-9054) — Jazz, dim. au mar. 21h, mer. au sam. 22h.
LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Billy Boy Blues, du 17 au 20 nov. à 22h 30.
BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h à 24h, mar. 20h à 01h, mer. au ven. 17h à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à compter de 22h.
LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508) — Trois tables de blackjack en opération du jeu, au sam. de 21h à la fermeture — Funk You, groupe funk avec la chanteuse Kat Oyson-Oliver, jusqu'à 27 nov., du mer. au sam. à compter de 22h — Groupe funk avec Wesley Phillips du mer. au sam. débutant à 22h jusqu'au 26 nov.
LE BIJOU: Complexe Pointe-Claire — « Rhythm n' Blues » avec Michelle Sweeney, mer. 21 h à 1 h 15, jeu. ven. sam. 11h30 à 1h45 jusqu'au 1er janvier.
CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1259) — Tous les jeudis, musique des années 40-80.
CAFÉ DE LA PLACE: Place Des Arts, Montréal (842-2112) — « Duo pour une soliste » de Tom Kempinski, m. en s. Jean Salvy, du 9 nov. au 17 déc., du mer. au sam. à 20h.
CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario, Montréal (945-7932) — Jazz les ven. et sam. à 21h 30.
CAFÉ TIMÉNÈS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734) — Jazz les ven. et sam. à 20h 30.
LA CAGE AUX SPORTS: 6321 Trans-Canada, Pointe-Claire (694-4915) — Ateliers d'art, gratuit pour les enfants, les mar. jeu. ven. de 18h à 21h, sam. dim. 17h 30 à 20h 30.
LA CAGE AUX SPORTS: 5830 boul. Taschereau, Brossard (676-4404) — Ateliers d'art gratuits pour les enfants les mar. jeu. ven. 18h à 21h, les sam. dim. 17h 30 à 20h 30.
CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE: 335 boul. de Maisonneuve Est, Mt (842-9763) — « Trésors de la Cinéma-thèque de Toulouse » du 15 au 20 nov.
CLUB G.M.: 22 rue St-Paul, Vieux-Montréal (861-8143) — Live Jazz du lun. au ven. de 17h à 21h — Happy hours de 17h à 21h.
CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h 30.
ESPACE GO: 5066 rue Clark, Montréal (271-5381) — Salle 1: « La déposition » de Hélène Pedneault, m. en s. Claude Poissant, du 15 nov. au 10 déc. à 21h — Salle 2: « À quelle heure on meurt » texte de Réjean Ducharme, m. en s. Martin Faucher, du 8 au 26 nov., à 19h.
ESPACE LIBRE: 1945 Fulium, Mt. (521-4191) — Carbone 14 présente « Le Dolor » de Gilles Maheu, du 15 nov. au 3 déc., du lun. au sam. 8 h 30. (relâche les dimanches)
HÔTEL LA CITADELLE: 410 ouest Sherbrooke, Montréal — John Gilbert en spectacle au piano-bar, du 6 sept. au 23 déc.

Christ 1 h, 4 h 30, 8 h.
CINÉPLEX VII: — *La dernière tentation de Christ* 2 h, 5 h 30, 9 h.
CINÉPLEX VIII: — *Bagdad Café* (ang. s.-l. fr.) sem. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
CINÉPLEX IX: — *Die Hard* tous les jours 1 h 05, 4 h 05, 7 h 05, 9 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — *Une affaire de femme* 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 10, 9 h 25.
COMPLEXE DESJARDINS II: — *Salaam Bombay* 12 h 30, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS III: — *Les portes tournantes* 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — *Kalama* Zou tous les jours 1 h 15, 3 h 15, 5 h 25, 7 h 15, 9 h 05.
COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt (283-8229) —
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) —
CRÉMAZIE: (388-4210) — *Les tisserands du pouvoir* sem. 2 h, 4 h 30, 7 h 05, 9 h 30.
DAUPHIN I: (721-6060) — *Pelle le conquérant* sem. 6 h 40, 9 h 30.
DAUPHIN II: *La Bohème* sem. 7 h 15, 9 h 20.
CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — *They Live* sem. 7 h, 9 h 15.
CINÉMA DÉCARIE 2: *Halloween 4* sem. 7 h 15, 9 h 30.
DORVAL I: (631-8587) — *U2 Rattle and Hum* sem. 7 h 15, 9 h 30.
DORVAL II: *Iron Eagle II* sem. 7 h 05, 9 h 15.
DORVAL III: *Child's Play* sem. 7 h, 9 h.
DORVAL IV: — *Ernest Saves Christmas* tous les soirs 7 h 10, 9 h 10.
DU PARC 1: — *Bird* tous les soirs 8 h.
DU PARC 2: — *Imagine John Lennon* 7 h 10, 9 h 15.
DU PARC 3: — *Crossing Delancey* sem. 7 h 05, 9 h 15.
DU PLATEAU 1: *Un prince à New York* 1 h, 5 h 15, 9 h 20.
DU PLATEAU 2: — *Who Framed Roger Rabbit* 3 h 10, 7 h 10, 10 h — *Cocktail* (v.i.), 1 h 10, 5 h 10, 9 h 10.
FAIRVIEW I: (697-8095) — *A fish called Wanda* 7 h, 9 h 15.
FAIRVIEW II: — *The Accused* tous les soirs 7 h 05, 9 h 25.
FAUBOURG STE-CATHERINE I: (932-2230) — *Gorillas in the mist* tous les jours 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 20.
FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *Madame Sousatzka* 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 25.
FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Hallo-*

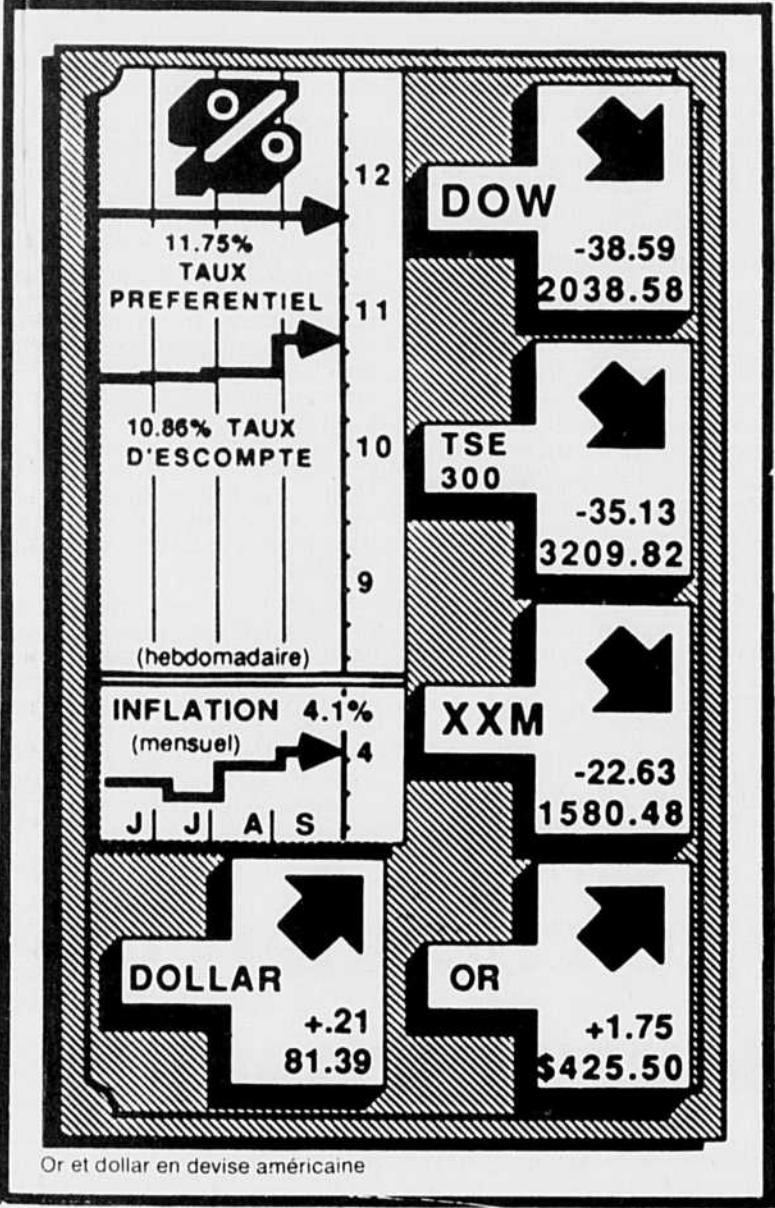
ween 4 h 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 45.
FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Pelle the Conqueror* (v. orig. avec s.-l. ang.), tous les jours 12 h, 3 h, 6 h, 9 h.
GREENFIELD I: (671-6129) — *The Accused* tous les soirs 7 h 05, 9 h 20.
GREENFIELD 2: — *Aletero* sem. 7 h, 9 h 25.
GREENFIELD 3: — *Ernest Saves Christmas* tous les soirs 7 h 10, 9 h 15.
IMAX: Vieux-Port de Montréal — *A Dream is Alive* mar. 14 h, 19 h, mer. 14 h, 21 h, jeu. 14 h, 19 h — *En direct de l'espace* mar. au ven. 12 h, 13 h, 15 h, mar. 21 h, mer. 19 h, jeu. 21 h.
IMPERIAL: (288-7102) — *U2 Rattle and Hum* 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30.
JEAN-TALON: (725-7000) — *Prince de la gachette* sem. 7 h 15, 9 h 20.
LAVAL I: (688-7776) — *U2 Rattle and Hum* sem. 7 h 15, 9 h 30.
LAVAL II: — *Alter Ego* 7 h 20, 9 h 30.
LAVAL III: — *Cocktail* tous les soirs 7 h 10, 9 h 30.
LAVAL IV: — *Un prince à New York* 7 h, 9 h 20.
LAVAL V: — *Le baiser* 7 h 25, 9 h 40.
LAVAL 2000 1: (687-5207) — *Prince de la gachette* sem. 7 h 20, 9 h 30.
LAVAL 2000 2: *Piège de cristal* sem. 7 h 05, 9 h 35.
LOEW'S I: (861-7437) — *The Accused* 12 h, 2 h 25, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 40.
LOEW'S II: — *A Fish Called Wanda* 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35.
LOEW'S III: — *A Cry in the Dark* ven. au jeu. 1 h 30, 4 h 05, 6 h 55, 9 h 25.
LOEW'S IV: — *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40, jeu. 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40.
LOEW'S V: — *Distant Thunder* 12 h 30, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35.
OUI MONTAGNE: (525-8600) — Salle 1: *Les montagnes de la lune* 19 h. *Traquée* 21 h — Salle 2: *And Now Something Completely Different* 19 h 30Riches et célèbres 21 h 30 — Salle 3: *Club des cinéphiles: sauve qui peut la vie* 19 h 15.
PALACE I: (866-6991) — *Iron Eagle II* 12 h 30, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 45.
PALACE II: — *Child's Play* 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40, 6 h 55, 9 h 10.
PALACE III: — *Feds* 12 h 55, 2 h 50, 4 h 50, 7 h, 9 h 05.
PALACE IV: — *Ernest Saves Christmas* 12 h 25, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 15.
PALACE V: — *Who Framed Roger Rabbit* 12 h 10, 2 h 25 — *The Stick* sem. 4 h 45, 7 h 10, 9 h 20.

TELEVISION

2 CBFT 12.00 Première édition 12.15 Les démons du midi 13.15 Au jour le jour 14.15 Cinéma « La fraternité et la mort » amér. 70 avec Glenn Ford, Rosemary Forsyth et Dean Jagger 16.00 Félix et Ciboletta 16.30 Charamoule 17.00 Les insolences d'une caméra 17.30 A première vue 18.00 Montréal ce soir	10 CFTM 12.00 Ici Montréal 12.12 Devine qui vient dîner? 13.30 Hôpital Général Aimer 14.30 Madame Colombo 15.30 C'est déjà demain 16.00 Les mini-stars de Nathalie 16.30 De bonne humeur 17.30 Fais-moi un dessin	17.30 Bonjour, bon appétit 18.00 Récréation
3 WCAX (CBS) Burlington News (1 h.)	17 RADIO-QUÉBEC 12.00 Club des 100 watts 12.30 5 pour 1 13.00 Autrement dit 14.00 C'est la vie 15.00 Le marché aux images 15.30 Heidi 16.00 Les jeux de la vie 17.00 5 pour 1 17.30 Club des 100 watts 18.00 Passe-Partout	
5 WPTZ (NBC) Plattsburgh News (1 h.)	12 CFCF 12.00 The Mary Tyler Moore Show 13.00 Lifetime 14.00 Another World 15.00 General Hospital Time of your life 16.30 Win, lose or draw 17.00 Family Ties 17.30 The Cosby show	65 QUATRE SAISONS (câble 5) 12.00 Les Pierrelle 12.30 Le grand journal Les P'tites vues « Visa pour l'aventure » amér. 67 avec Pamela Austin, Pat Boone et Terry Thomas 15.00 Marguerite et compagnie 16.00 La fourchette d'or 16.30 Le grand journal
6 CBMT (CBC) Montréal Newswatch (1 h.)	13 CFCF 12.00 The Mary Tyler Moore Show 13.00 Lifetime 14.00 Another World 15.00 General Hospital Time of your life 16.30 Win, lose or draw 17.00 Family Ties 17.30 The Cosby show	
10 CFTM (TVA) Montréal Ici Montréal	14 CFTM 12.00 Ici Montréal 12.12 Devine qui vient dîner? 13.30 Hôpital Général Aimer 14.30 Madame Colombo 15.30 C'est déjà demain 16.00 Les mini-stars de Nathalie 16.30 De bonne humeur 17.30 Fais-moi un dessin	
12 CFCF (CTV) Montréal Pulse (1 h.)	15 CFTM 12.00 Ici Montréal 12.12 Devine qui vient dîner? 13.30 Hôpital Général Aimer 14.30 Madame Colombo 15.30 C'est déjà demain 16.00 Les mini-stars de Nathalie 16.30 De bonne humeur 17.30 Fais-moi un dessin	
15 TV5 (Télévisions Francophones) Récréation	16 CFTM 12.00 Ici Montréal 12.12 Devine qui vient dîner? 13.30 Hôpital Général Aimer 14.30 Madame Colombo 15.30 C'est déjà demain 16.00 Les mini-stars de Nathalie 16.30 De bonne humeur 17.30 Fais-moi un dessin	
17 CIVM (R.-Q.) Montréal Passe-partout	17 CFTM 12.00 Ici Montréal 12.12 Devine qui vient dîner? 13.30 Hôpital Général Aimer 14.30 Madame Colombo 15.30 C'est déjà demain 16.00 Les mini-stars de Nathalie 16.30 De bonne humeur 17.30 Fais-moi un dessin	
20 Musique Plus VJ: Claude Rajotte	18 CFTM 12.00 Ici Montréal 12.12 Devine qui vient dîner? 13.30 Hôpital Général Aimer 14.30 Madame Colombo 15.30 C'est déjà demain 16.00 Les mini-stars de Nathalie 16.30 De bonne humeur 17.30 Fais-moi un dessin	
22 WYNY (ABC) Burlington News	19 CFTM 12.00 Ici Montréal 12.12 Devine qui vient dîner? 13.30 Hôpital Général Aimer 14.30 Madame Colombo 15.30 C'est déjà demain 16.00 Les mini-stars de Nathalie 16.30 De bonne humeur 17.30 Fais-moi un dessin	
24 CICO (TVO) Ontario Door	20 CFTM 12.00 Ici Montréal 12.12 Devine qui vient dîner? 13.30 Hôpital Général Aimer 14.30 Madame Colombo 15.30 C'est déjà demain 16.00 Les mini-stars de Nathalie 16.30 De bonne humeur 17.30 Fais-moi un dessin	
25 Much Music 19 h : Videoclips	21 CFTM 12.00 Ici Montréal 12.12 Devine qui vient dîner? 13.30 Hôpital Général Aimer 14.30 Madame Colombo 15.30 C'est déjà demain 16.00 Les mini-stars de Nathalie 16.30 De bonne humeur 17.30 Fais-moi un dessin	
33 VERMONT ETV (PBS) The MacNeil-Lehrer Newshour	22 CFTM 12.00 Ici Montréal 12.12 Devine qui vient dîner? 13.30 Hôpital Général Aimer 14.30 Madame Colombo 15.30 C'est déjà demain 16.00 Les mini-stars de Nathalie 16.30 De bonne humeur 17.30 Fais-moi un dessin	
35 QUATRE SAISONS Montréal Action réaction	23 CFTM 12.00 Ici Montréal 12.12 Devine qui vient dîner? 13.30 Hôpital Général Aimer 14.30 Madame Colombo 15.30 C'est déjà demain 16.00 Les mini-stars de Nathalie 16.30 De bonne humeur 17.30 Fais-moi un dessin	

La télévision du jeudi soir en un clin d'oeil													
	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
2 CBFT (R.C.) Montréal	Ce soir (information)		Bonjour docteur	Comment ça va ?	La fin des jeux (spécial) (1re/3)		Lance et Compte II (1re/13) (2e partie, ven., même heure)		Le Téléjournal / Le Point/Météo/Sport		23h20/Cinéma: <i>La rose</i> — É.-U. 1979		
3 WCAX (CBS) Burlington	News (1 h.)		CBS News	Hollywood Squares	48 Hours		CBS Reports (spécial) <i>Four Days in November</i> Anim.: Dan Rather				News	Night Court	Night Heat
5 WPTZ (NBC) Plattsburgh	News (1 h.)		USA Today	Jeopardy	The Cosby Show	A Different World	Cheers	Dear John	L.A. Law		News	The Tonight Show	
6 CBMT (CBC) Montréal	Newswatch (1 h.)		On the Road Again	The Way We Are	Game, Set and Match		Spitting Images	Codco	The National	22h 20: The Journal	News	Wired (musique)	
10 CFTM (TVA) Montréal	Ici Montréal	Charivari	Semi-détaché	La vie des gens riches...	Les héritiers du rêve (2 h.)				Ad Lib		Les Nouvelles TVA / N.P.D./Franc parler/sport	Ciné-Lune	
12 CFCF (CTV) Montréal	Pulse (1 h.)		Entertainment tonight	The Campbell	The Cosby Show	A Different World	War and Remembrance (spécial) (4e/7)				News	Pulse	Movie: <i>She's dressed to kill</i>
15 TV5 (Télévisions Francophones)	Récréation	Des chiffres et des lettres	Journal télévisé de TF 1	L'Info - 5	Viva Inv.: Yehudi Menuhin		Jeunes virtuoses	Profession : poète	Chocs		Histoires naturelles	Journal télévisé de TF 1	Radio-France internationale
17 CIVM (R.-Q.) Montréal	Passe-partout	Autrement dit		L'indice plus	Retraite-action	Questions d'argent	Points de vue		Nord-Sud	L'indice plus	Les groupes parlementaires	Le Parti libéral	Les jeux de la vie
20 Musique Plus	Musique vidéo VJ: Claude Rajotte		Solidrok / VJ: Paul Sarrašin Inv.: Heavy Metal...	Musique vidéo VJ: Francis Bay			Rock en bulle Kim Wilde	Musique vidéo / VJ: Francis Bay					
22 WYNY (ABC) Burlington	News	ABC News	Wheel of Fortune	A Current Affair	Knightwatch		War and Remembrance (spécial) (4e/7)				News	Nightline	Feed my people
24 CICO (TVO) Ontario	Polka Dot Door	Today's special	Durrell in Russia	Doctor Who	20h15/Le grand tour	(20h50) Realities	21h20/Speaking Out		22h20/Water Babies		(23h10) Realities	23h40/Question-Period	
25 Much Music	19 h : Videoclips			Muchwest	Pepsi Power Hour		Videoclips	Rockflash News (21h40)	Haywire Spotlight	Rockflash Wrap - up			
33 VERMONT ETV (PBS)	The MacNeil-Lehrer Newshour		The Nightly Business	Hotline		Ce News Magazine	Mystery ! <i>The Return of Sherlock Holmes</i>		The Monocled Mutineer		Bill Moyer's world of ideas	Movie : <i>The Hiring</i>	
35 QUATRE SAISONS Montréal	Action réaction	Coup de foudre	24 / 24	Cinéma: <i>La première aventure de Sherlock Holmes</i> É.-U. 1985 Avec Nicholas Rowe et Alan Cox			Le grand journal		Surprise - Party		Sports plus	Bleu nuit: <i>Le bébé de Rosemary</i> Am. 68 Avec Mia Farrow.	

EN UN COUP D'OEIL



VIE DES ENTREPRISES

Socanav prend du poids

LA FIRME Socanav a triplé la valeur de son activité. Celle-ci frôle en effet les \$ 50 millions pour son premier trimestre. C'est donc que le holding de M. Gaucher se dirige vers un chiffre d'affaires de \$ 200 millions en 1989. Les affaires prennent de l'ampleur, quoi! Le bénéficiaire net, lui, n'a presque pas bougé, il reste à \$ 2 millions mais la vice-présidente au finances explique ceci par une foule de bonnes raisons. Elle nous écrit notamment, par le biais de M. Marcel Knecht, que le Groupe des bus, nommé Sumabus, a remis ses véhicules en état au premier trimestre à la veille du nouvel année scolaire. Il y a aussi eu va-et-vient moins fréquent du Ludger Simard et autres gros bateaux sur le fleuve Saint-Laurent l'été dernier. Mme Selvon se dit fort optimiste pour le présent trimestre.

Bombardier a un contrat à Boston

LA MASSACHUSETTS Bay Transportation Authority de Boston, vient d'accorder à Bombardier un contrat de \$20 millions Can pour la remise à neuf de 18 locomotives diesel-électriques construites en 1977. Le contrat a été obtenu par l'entremise de la filiale de Bombardier, Alco Power. Il prévoit des modifications aux locomotives pour l'ajout d'un système d'alimentation électrique. La première livraison est prévue pour septembre 1989.

Minéraux Noranda va en Australie

MINÉRAUX Noranda a annoncé la signature d'une entente de \$3 millions avec une compagnie de ressources naturelles australienne, Electrolytic Refining and Smelting Company de Port Kemble dans la région de la Nouvelle-Galles-du-Sud, pour la vente du procédé de fonte en continu mis au point par Noranda.

Le groupe TCG se réjouit de son trim

LE GROUPE TCG a porté ses ventes à \$33.3 millions au troisième trimestre. Celles-ci vont bien, car ceci représente une hausse de 42.9 % par rapport à 1987. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre, les ventes ont atteint \$82.5 millions comparativement à \$64.2 millions en 1987, soit une augmentation de 28.4 %. Le bénéfice net pour le troisième trimestre est de \$1.9 million, en hausse de 69.2 % par rapport à 1987. Le bénéfice net pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre s'élève à \$4.2 millions contre \$3.2 millions en 1987, ce qui correspond à une hausse de 31.7 %. Le groupe TCG Québec est une filiale de Trans Canada Glass Ltd, c'est son nom officiel, qui exploite des ateliers au détail de vitres d'automobile.

Datamark se contracte

LES VENTES de Datamark ont augmenté mais son bénéfice s'est grandement contracté. Il fut de \$1.3 million en 1987 et de seulement \$347,000 en 1988, pour le trimestre terminé au 30 septembre. Ceci représente 8 cents par action au lieu de 32. La forte concurrence dans le secteur de l'imprimerie commerciale combinée aux prix élevés des matériaux et de la main-d'œuvre n'a pas eu un beau résultat sur la rentabilité de Datamark. Datamark est une société spécialisée dans la production et la distribution de formules d'affaires et d'imprimés pour les formulaires de cartes de crédit et jeux promotionnels.

REPERES ECONOMIQUES

Les entreprises US stockent

LES STOCKS des entreprises américaines ont progressé de 0.7 % en septembre après 1.1 % en août tandis que leurs ventes ont stagné après avoir progressé de 1.3 % en août. Les stocks, enregistrant leur 21ème progression mensuelle consécutive, ont augmenté de \$5.5 milliards US pour atteindre \$749.4 milliards tandis que les ventes ont diminué de \$35 millions à \$495.4 milliards. Selon les experts, cette évolution — hausse des stocks et stagnation des ventes — est un signe d'une certaine faiblesse de l'économie américaine. Si la stagnation des ventes, a-t-on souligné, devait se poursuivre dans les mois à venir, les entreprises américaines enregistreront une diminution de leurs stocks.

Le déficit commercial US s'amenuise mais le dollar et Wall Street chutent

Jean-Pierre Legault

LA CORRECTION du déficit commercial ne suffit plus. Les marchés financiers sont impatients. Tant le dollar US que Wall Street, pour des raisons différentes cependant, ont connu hier une journée difficile en dépit des chiffres réjouissants publiés depuis quelques jours à Washington. Le dollar a clôturé à proximité de ses niveaux historiques les plus bas face au yen et l'indice Dow Jones a perdu près de 39 points.

Pendant ce temps, le dollar canadien gagnait 21 centimes, pour clôturer à 81.39 cents US. Les deux principales places boursières du pays ont connu un sort semblable, les indices TSE et XCM chutant respectivement de 35.13 points et 22.63 points.

Des exportations records (+2.5 %) et des importations en baisse (-2.8 %) ont permis de résorber le déficit commercial de 15 % en septembre, le portant à \$10.5 milliards US. Il s'élève ainsi à \$137.2 milliards en rythme annuel.

Il y a un an, un tel chiffre aurait propulsé dollar et bourse dans une spirale à la hausse, mais ce ne fut pas le cas cette fois-ci.

Le dollar a maintenu sa tendance à la baisse pour clôturer à 122.30 yen et 1.7195 mark, comparativement à 123.43 yen et 1.7438 mark mardi. Il a touché au cours de la journée 122.20 yen et 1.7160 mark, la bande de fluctuation entre le haut et le bas atteignant 2.7 %.

La Réserve fédérale s'est manifestée sur le marché en offrant des yen, mais, selon les cambistes, son intervention n'a été que « figurative » (token intervention). Les marchés financiers anticipaient certes une réduction du déficit commercial, mais la correction est jugée insatisfaisante. Ils ont en quelque sorte décidé « de forcer la correction » véritable et durable.

« Il n'y avait pas de demande pour la devise américaine, hier », explique M. Philippe Brunet, directeur des changes à la Banque de Montréal. « La vulnérabilité était du côté acheteur ».

Le sentiment négatif qui s'est installé depuis un mois n'est pas dissipé et la forte pression qui a augmenté avec les chiffres du déficit « perdront jusqu'à ce que le nouveau président Bush passe à l'action », estime M. Sean Sirois, cambiste à la Banque Toronto-Dominion. M. Brunet fait pour sa part remarquer que le dollar US « a fermé sur une note assez basse ».

Retour à la situation d'antan donc, alors que les grands déséquilibres ont forcé une action vigoureuse. Ces questions avaient été laissées en plan depuis plusieurs mois, mais « les problèmes non résolus de l'économie américaine ont été mis en évidence par la campagne électorale », précise M. François Leroux, professeur aux HEC.

Les inquiétudes à Wall Street sont d'un tout autre ordre, font remarquer les analystes. « Ce n'est pas tant le déficit commercial qui préoccupe (les exportations sont bonnes), mais plutôt le spectre d'une hausse des taux d'intérêt », estime M. Pierre Lussier, directeur de la recherche chez Tassé et Associés.

Un nouvel indice de surchauffe de l'économie est venu accroître la possibilité d'une hausse de taux. Le taux d'utilisation de la capacité de production a augmenté de 0.2 % en octobre, pour toucher 84 %. Mardi les chiffres sur les dépenses de consommation (dont le niveau élevé risque d'accroître les importations) et sur la production avaient jeté un froid sur la grande place boursière qui craint une reprise de l'inflation.

Une augmentation du loyer de l'argent permettrait à la fois de soutenir le dollar et de freiner l'activité économique.

D'ailleurs, la FED a commencé à préparer les marchés à une hausse des taux. Pas plus tard qu'hier, le vice-président de l'organisme, Manuel Johnson, déclarait que les États-Unis n'ont plus besoin d'une baisse supplémentaire du dollar, le niveau actuel étant jugé satisfaisant. Le message est clair. Et tous attendent maintenant le geste de la FED.

Des temps difficiles pointent-ils à l'horizon pour le marché boursier ? « Historiquement aux États-Unis, l'année qui suit une élection présidentielle n'est pas très bonne », répond M. Leroux.

Ce fut une toute autre histoire pour le dollar canadien. « Il a fait bonne figure », notent les cambistes. Ce sont encore les sondages qui lui indiquent la direction à suivre. Et les dernières rumeurs faisant état de la remontée des conservateurs dans la faveur populaire aide la devise.

En outre, contrairement à ce qui se produit très fréquemment, le dollar canadien « ne fonctionne pas en tandem avec les devises européennes », fait remarquer M. Brunet. Il est en effet courant que, se dégageant de leurs positions en devises américaines, les investisseurs transfèrent ces liquidités en dollar canadien.

Il appert de plus que les interventions de la Banque du Canada, obser-



Une employée de la Bourse de Paris inscrit la nouvelle cote du dollar américain qui passe par des temps difficiles.

vées mardi, ont été minimales. Il s'agit en fait de mesures « d'intimidation », pour éviter les brusques soubresauts du dollar.

À la Bourse de Montréal, le marché s'est replié et l'indice général a fini la journée en recul de 22.63 points à 1580.48. Les échanges ont porté sur 3,849,108 actions comparativement à 3,579,421 le jour précédent.

À Toronto aussi les cours se sont tassés. L'indice TSE a fait une chute de 35.13 points, à 3209.82 points. En-

viron 20.04 millions d'actions ont été échangées contre 22.25 millions mardi.

C'est la livre anglaise qui semble pour le moment profiter des déboires du dollar américain. L'économie de la Grande-Bretagne montre de très forts signes de reprise de l'inflation et en quelques mois, le taux directeur a été relevé à plusieurs reprises. En monnaie canadienne, la Livre a gagné 2.39 cents, pour finir la journée à \$2.2516.

Le libre-échange n'a rien à voir avec les programmes sociaux (Moynihan)

Le Financial Post publie aujourd'hui une déclaration du sénateur démocrate de l'État de New York, M. Daniel Patrick Moynihan, qui affirme le plus formellement possible que la menace de l'accord de libre-échange sur les programmes sociaux n'existe tout simplement pas et relève strictement du débat politique.

Cette déclaration, relativement longue, devait être reprise par tous les médias anglophones canadiens. Le sénateur Moynihan prend d'abord soin de se présenter comme un libéral et un progressiste sur le plan des politiques sociales, en plus d'avoir été l'un des premiers à se dire favorable au projet de libre-échange canado-américain.

« L'accord de libre-échange, écrit-il, n'a simplement aucun rapport avec la façon dont les Canadiens ou les Américains décident d'organiser leurs programmes sociaux ». Le sénateur rappelle qu'on a plus spécifiquement posé la question de savoir si les États-Unis pourraient suggérer que des programmes, tels que ceux de l'assurance-santé et de l'assistance sociale, soient considérés comme des subventions aux entreprises canadiennes. « La réponse est non. Jamais. Aucune chance. Pas une parcelle de possibilité », proclame M. Moynihan.

Le sénateur réfute en outre un autre argument souvent invoqué par les adversaires du libre-échange, à savoir que les programmes sociaux du Canada sont nettement meilleurs que ceux des États-Unis. « Je sais que nos niveaux de bénéfices sont, généralement parlant, les plus élevés au monde. Cette année notre budget pour la sécurité sociale de retraite est de \$232 milliards, celui de la sécurité du revenu est de \$136 milliards, et celui de « medicare » est de \$86 milliards. Les coûts totaux des programmes sociaux du gouvernement américain dépassera bientôt celui de tout le produit national brut du Canada, qui sera d'environ \$360 milliards en 1988. Notre protection n'est pas aussi complète que je le voudrais, mais notre niveau général est une véritable réussite ».

Le sénateur, qui est membre du comité du Sénat sur les finances, lequel a juridiction sur les questions de commerce, mentionne enfin que « s'il y avait eu la moindre idée qu'en vertu de cette entente nos programmes sociaux risquaient d'être soumis aux attaques d'Ottawa parce que considérées comme des subventions, l'entente ne serait jamais sortie du comité des finances. Point final ».

Robert Dutrisac

LE FABRICANT informatique Comterm, de Pointe-Claire, s'est placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers alors que des négociations se poursuivent en vue de la vente de la compagnie.

Le président de Comterm, M. Faraj Nakhleh, qui n'a rien perdu de son vernis d'optimisme, a révélé, au cours d'une entretien hier, que la marge de crédit bancaire de \$7 millions à laquelle fait appel la société est désormais épuisée. « Une compagnie aussi endettée que la nôtre doit se protéger de ses créanciers », a-t-il expliqué, ajoutant que le fonds de roulement de Comterm, déjà « très serré » en début d'année, avait subi les contre-coups de la perte du deuxième semestre clos le 31 août dernier et de celle escomptée du troisième trimestre dont les résultats ne sont pas encore compilés.

Quant à l'éventuel acquéreur, Comterm s'est engagée à ne pas divulguer son identité. M. Nakhleh a toutefois précisé qu'il s'agissait d'une so-

ciété canadienne oeuvrant dans l'informatique. Les pourparlers ont débuté à la fin de septembre après que Comterm ait chargé la firme comptable Thorne Ernst & Whinney de dénicher un partenaire financier ou un acquéreur.

Comme l'a rappelé M. Nakhleh, Comterm possède un attrait de taille : des pertes accumulées de près de \$40 millions qui pourront être utilisées fiscalement par l'éventuel acquéreur en autant que ce dernier oeuvre dans le même champ d'activités.

C'est le comptable John Swidler, de Richter et associés, qui a été choisi afin de proposer aux créanciers, d'ici quelques semaines, un projet de restructuration des paiements de la lourde dette qui pèse sur la société.

Dans un communiqué émis hier, Comterm précise que les négociations en cours avec l'acquéreur possible « sont au stade préliminaire et la société ne peut assurer qu'il y aura entente formelle ». M. Nakhleh espère cependant que ces pourparlers aboutissent d'ici deux ou trois semaines, à temps pour l'après rencontre, prévue pour décembre, avec les créanciers de la compagnie.

Depuis la fin de son dernier exercice, clos le 31

janvier dernier, qui s'était soldé par une perte de plus de \$8 millions, Comterm avait pris diverses mesures visant à pallier son manque aigu de liquidités. La société a cédé ses baux à long terme sur ses appareils loués à ses clients à une entreprise de location ; l'opération a rapporté quelque \$3 millions. Elle a vendu l'immeuble qu'elle occupait à Ottawa pour un apport net de \$200,000. Enfin, elle effectuait un placement privé de \$1.1 million auprès de ses principaux actionnaires, soit Alexis Nihon Corporation, la Caisse de dépôt et de placement du Québec, M. Michael C. J. Cowpland ainsi que le président Nakhleh. Mais ce ne fut pas suffisant.

Après avoir affiché un maigre profit de \$332,000 sur des ventes de \$12 millions, Comterm avait repris l'ornière déficitaire lors de son deuxième trimestre avec une perte de \$863,000 sur des revenus de \$9.3 millions.

Émises à \$4.25 en 1981, les actions de Comterm, dont l'émission s'était alors arrachée, ne cotaient que 32 cents avant que les transactions sur ces titres ne soient arrêtées afin de permettre aux actionnaires et aux créanciers de la société de prendre connaissance de la cuisante nouvelle.

dans LE DEVOIR

SAMEDI PROCHAIN

Les appareils d'occasion: une bonne ou une mauvaise affaire?

Pour apprivoiser cette révolution, les conseils de Claude BORDUAS

SAMEDI PROCHAIN

le plaisir des Sons

LA VIE ECONOMIQUE

Alors que l'industrie du bois de sciage se réjouit

L'industrie du meuble appuie avec réserve le libre-échange

Claude Turcotte

L'ENJEU du libre-échange dans la campagne électorale fédérale en cours continue de susciter des réactions dans le monde des affaires. Hier, au moins trois associations ont fait des interventions, en appuyant toutes le principe, quoique dans l'industrie du meuble, on se sent oublié, non seulement par le traité proprement dit, mais aussi par les trois principaux partis politiques fédéraux.

• M. Gilbert Tardif, président de l'Association des fabricants de bois de sciage du Québec, qui représente une industrie de 50,000 emplois directs et indirects et qui exporte au moins 60 % de sa production aux USA affirme que le libre-échange est une nécessité. « Avec un tel accord, nous n'aurions pas eu une surtaxe de 15 % en 1987 », dit-il.

• L'Association des fabricants de meubles du Québec (AFMQ), dont les membres assurent 20,000 emplois présentement, considère que son

secteur d'activité n'a pas obtenu dans l'entente canado-américaine ce qu'il demandait. L'AFMQ voit tout de même comme inévitable la libéralisation du commerce entre les deux pays, mais son directeur-général, M. Claude Jutras, déplore qu'à ce jour aucun des trois principaux partis fédéraux (conservateurs, libéraux et néo-démocrates) n'ait endossé une position qui répondrait aux attentes de ses membres.

• Enfin, l'Association de l'immeuble du Québec (AIQ), qui regroupe près de 13,000 agents et courtiers immobiliers au sein de 13 chambres dans toutes les régions, dit appuyer « fortement » le libre-échange. Son président, M. Louis McCaffrey, affirme que le libre-échange va contribuer au développement économique du Québec.

De ces trois associations, c'est certainement celle du bois de sciage qui au cours des dernières années a le mieux illustré, en étant malgré elle la victime, ce que peuvent engendrer des tensions commerciales entre le Canada et les États-Unis. Suite aux pressions protectionnistes de producteurs américains, le gouverne-

ment de Washington a finalement imposé au début de 1987 une surtaxe de 15 % sur les exportations canadiennes de bois d'oeuvre, en dépit d'efforts inouïs, en temps et frais légaux, déployés par certains gouvernements, dont celui du Québec, et par les manufacturiers eux-mêmes.

Dans son communiqué hier, M. Tardif déclare ceci: « L'industrie du bois d'oeuvre a toujours exporté ses produits aux États-Unis librement, sans taxe. Or, depuis le 1er janvier 1987, nos exportations américaines subissent une taxe de 15 %, ce qui frappe durement notre compétitivité et notre rentabilité. Si le Canada et les États-Unis avaient signé leur traité de libre-échange avant cette date, nous n'aurions pas une telle taxe. Elle fait maintenant partie du traité ». Depuis son imposition, cette surtaxe a fait l'objet de discussions et d'accommodements, de sorte qu'elle est présentement de 8 %.

« S'appuyant sur notre récente expérience, poursuit M. Tardif, la pertinence et la nécessité d'un traité de libre-échange ne laisse plus aucun doute. Il assurera la protection de notre plus grand marché de consom-

mation, la survie de nos entreprises et de nos communautés et l'avenir de notre développement économique ». L'industrie du sciage est très importante au Québec avec une présence dans près de 500 municipalités et plus de 50,000 emplois directs et indirects. Les exportations aux USA sont de \$ 1 milliard par année. Les manufacturiers québécois exportent directement 60 % de leur production aux USA, mais une partie additionnelle, difficilement mesurable, se rend aussi dans ce pays par l'entremise de courtiers ontariens.

En ce qui concerne les fabricants de meubles, la situation est plus complexe, puisque cette industrie a deux marchés distincts, qui seraient affectés de façon contraire par le libre-échange. Dans le cas du meuble de bureau, il y aurait la création de 5,000 emplois, mais les fabricants de meubles de résidence devraient éliminer 3,500 emplois. « Nous n'aurons pas le choix, nous allons nous ajuster, raconte M. Jutras, mais nous sommes l'une des trois ou quatre industries qui n'a pas eu ce qu'elle voulait dans l'accord ».

Les fabricants de meubles deman-

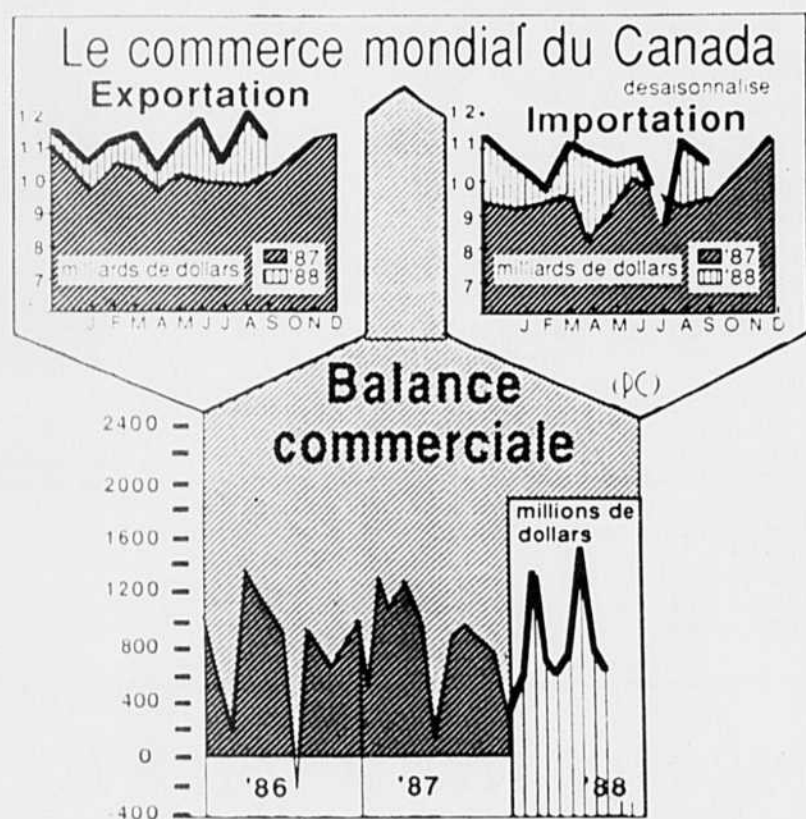
daient 10 ans pour l'élimination des tarifs. L'entente stipule que ce sera cinq ans; si elle entrait en vigueur le 1er janvier prochain, il y aurait tout de suite une diminution de 20 % de ces tarifs, qui sont en moyenne de 15.3 % sur les meubles américains venant au Canada et de 3 % pour les meubles canadiens allant aux USA.

« Pour le reste, conclut une étude faite par Samson Bélair, l'accord change peu les règles du jeu. Les subventions feront l'objet de négociations futures et sont donc toujours possibles, certainement au début de la transition. En contrepartie, l'appareil législatif américain conserve ses pouvoirs d'imposer des droits compensateurs, dans les cas où l'industrie américaine obtiendrait de ses tribunaux le jugement que ces subventions permettraient à l'industrie canadienne de faire du commerce déloyal ». M. Jutras soutient que l'industrie canadienne n'a pas ce recours. En revanche, « dans le cas de commerce loyal de la part des Américains au Canada, des mesures d'urgence pourraient être invoquées si l'industrie canadienne souffrait un préjudice trop grand dans l'emploi

ou la production à cause de l'élimination des barrières tarifaires ».

L'AFMQ est fort mécontente aussi du fait que ses membres doivent enlever mettre « made in Canada » sur les meubles livrés aux USA, alors que les Américains n'auront pas la même obligation ici. Elle s'élève en outre contre la remise des droits de douane, qui ne disparaîtront que dans 10 ans, en ce qui concerne les composantes importées et qui constituent jusqu'à 50 % du coût des meubles remboursés. L'Association s'inquiète beaucoup de l'attitude des Américains, qui pourraient peut-être considérer le marché canadien comme « un bout de ligne » et y déverser leur trop-plein de production. Ils craignent aussi les fluctuations du dollar.

Malgré tout cela, constate M. Jutras il n'y a eu à ce jour aucun ralentissement des investissements chez les fabricants de meubles, qui manifestent par ailleurs une volonté très nette de rationalisation par voie d'acquisition, de fusion ou alors de vente. En somme, l'élément le plus fondamental reste bien vivant, à savoir la volonté de survie.



Fort recul de l'activité commerciale mais le surplus demeure inchangé

Clyde Graham
de la Presse canadienne

OTTAWA — Les importations et exportations canadiennes ont chuté de façon marquée en septembre, mais cela n'a eu aucun effet sur le surplus commercial du Canada qui est demeuré inchangé par rapport aux \$ 660 millions affichés au mois d'août, a annoncé, hier, Statistique Canada.

Les exportations ont baissé de \$ 783 millions pour s'établir à \$ 11.3 milliards, les secteurs manufacturier et automobile accusant les plus fortes pertes, indique le rapport préliminaire de l'agence fédérale, qui est corrigé des variations saisonnières. Les importations ont aussi flé-

chi, de \$ 745 millions à \$ 10.6 milliards. Et cela est imputable à un recul des ventes au détail de voitures étrangères.

Cependant, Statistique Canada ajoute que les chiffres ne devraient aucunement être perçus négativement étant donné qu'ils suivent des niveaux d'exportations inhabituels enregistrés au mois d'août et qui, en définitive, ne sont dus qu'à un rajustement de l'industrie automobile — principale source de commerce du Canada.

Le commerce automobile a nettement baissé en juillet à cause de fermetures d'usines en Ontario pour cause de rééquipement pour rebondir ensuite au mois d'août avec la réouverture des usines.

« Les niveaux des exportations et des importations enregistrés en septembre sont donc plus en rapport avec ceux observés avant juillet et la baisse notée en septembre devrait être attribuée à un ajustement cyclique plutôt qu'à un ralentissement généralisé », dit le rapport.

Au cours des premiers neuf mois de cette année, l'excédent total du Canada des exportations sur les importations de marchandises atteignait \$ 8.3 milliards, en baisse de \$ 643 millions par rapport à la même période en 1987.

Le fléchissement de septembre des importations et des exportations se reflétait sur un large éventail de biens. Des 61 catégories de produits importés, 42 régressaient en septem-

bre. Du côté des exportations, 45 des 62 catégories accusaient une chute.

Le secteur automobile a enregistré une baisse de \$ 315 millions et ses exportations ne totalisaient que \$ 2.9 milliards, dû en particulier à un recul des ventes au détail aux États-Unis, principal marché pour les voitures et pièces de rechange de fabrication canadienne. Les exportations de produits forestiers ont chuté de \$ 228 millions à \$ 1.6 milliard.

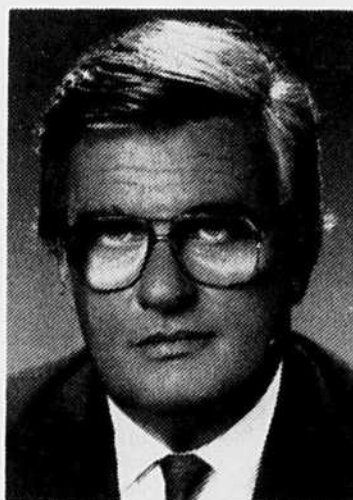
Les importations de produits automobiles ont fléchi de \$ 449 millions à \$ 2.7 milliards en septembre. En dépit de la chute, le niveau de septembre n'était que légèrement plus bas que la moyenne des six mois précédents.

Le surplus commercial canadien avec les États-Unis, son principal partenaire commercial, a grimpé de \$ 24 millions et s'établissait à \$ 954 millions en septembre.

Consolidated-Bathurst — Nominations



T.O. Stangeland



Guy Coulombe

Le conseil d'administration de Consolidated-Bathurst Inc. a annoncé les nominations de M. T. Oscar Stangeland, à titre de président du conseil et chef de la direction, et de M. Guy Coulombe au poste de président et chef de l'exploitation. M. Stangeland, qui était président et chef de l'exploitation de la Société depuis avril 1982, succède à M. W.I.M. Turner, jr. chef de la direction de Consolidated-Bathurst depuis 1971. Jusqu'en avril de cette année, M. Coulombe cumulait les fonctions de président du conseil et de président-directeur général d'Hydro-Québec. Il avait été auparavant président du conseil et président-directeur général de la Société générale de financement (SGF), après une brillante carrière au gouvernement du Québec, où il a occupé divers postes de haut niveau.

Premier CDN essaime ses tourbières pour se jouer des conditions climatiques

Michel Van de Walle
de la Presse canadienne

ENTREPRISES Premier CDN, une société ouverte de Rivière-du-Loup qui extrait et vend de la tourbe, mijote actuellement deux projets d'acquisitions, l'un dans l'Ouest canadien, l'autre au Nouveau-Brunswick.

Dans une entrevue précédant l'assemblée annuelle des actionnaires hier à Montréal, le président Bernard Bélanger prévoyait que ces deux projets pourraient aboutir dans les premiers mois de 1989.

Si dans l'Ouest canadien la société est déjà bien implantée avec des tourbières en Alberta, Saskatchewan et Manitoba, il en va autrement dans l'est du pays, la compagnie n'étant présente que dans l'est du Québec. Or, comme pour les entreprises agricoles, la température n'est pas sans effet sur l'exploitation des tourbières. Pour la récolte de la tourbe, il doit y avoir ensoleillement et temps sec. Une présence plus à l'est, dans les Maritimes, permettrait d'espérer qu'il y fasse soleil lorsqu'ici le temps est maussade, et inversement.

Mais il n'y a pas que la météo qui affecte Entreprises Premier CDN. Au cours des derniers mois, une guerre de prix, les fluctuations du dollar canadien ainsi qu'une acquisition plus lente à se réaliser que prévu en Saskatchewan ont eu des effets déléteurs sur les résultats.

Comme bien d'autres compagnies REA, Entreprises Premier CDN avait pêché par optimisme dans ses projections de revenus et bénéfices pour sa première année financière comme société ouverte. Dans le prospectus qui accompagnait son émission d'actions l'an dernier, la compagnie prévoyait réaliser des ventes de \$ 62.9 millions et encaisser des bénéfices de \$ 4.1 millions. Mais la

réalité a voulu que les ventes ne soient que de \$ 48.4 millions tandis que le bénéfice net n'était que de \$ 1.56 million au terme de l'exercice financier, le 31 mai 1988.

Et au premier trimestre de 88, sur des ventes de \$ 10.7 millions, une perte de \$ 396,769 a dû être essuée.

Les trois facteurs négatifs à l'origine de ces mauvais résultats sont maintenant sous contrôle, affirme le président Bélanger. L'acquisition en Saskatchewan est complétée et des records de production ont été enregistrés. Quant à la guerre des prix qui a sévi au cours des six premiers mois de 1988, elle s'est atténuée et un mouvement des prix à la hausse est en cours depuis la fin août.

Enfin, la compagnie a décidé de contrer les fluctuations monétaires en prenant des options d'achat de dollars canadiens aux six mois. Il faut savoir que 90 % des ventes de l'entreprise sont réalisées aux États-Unis. Or, la hausse du dollar canadien a coûté \$ 1.5 million à Entreprises Premier au cours de la dernière année financière. En plus des options d'achat de devises, la compagnie a acquis récemment une société aux États-Unis, ce qui réduira ses exportations vers le sud et son exposition aux fluctuations du dollar.

Pour l'année en cours, M. Bélanger prévoit que les revenus seront à la hausse de 15 % par rapport à l'année dernière. Quant aux profits, il croit pouvoir faire mieux que les \$ 1.5 million de l'an dernier, sans toutefois s'engager sur un chiffre précis.

Mais par-dessus tout, le président insiste sur le dividende annuel de 49 cents que la compagnie garantit à ses actionnaires du public. L'engagement à propos du versement du dividende va jusqu'en décembre 1990. Mais déjà, M. Bélanger affirme « qu'avant d'arrêter de le payer, on va y penser trois fois. S'il n'en tient qu'à moi, on continuera de le verser au-delà de 1990 ».

DOMINION TEXTILE INC.



Charles H. Hantho

Le conseil d'administration de Dominion Textile Inc. annonce avec joie la nomination de M. Charles H. Hantho au poste de président et chef de l'exploitation de la société, et ce, à compter du 1er décembre 1988. M. Hantho assure ainsi la succession à M. Thomas R. Bell qui, pour sa part, continuera à exercer les fonctions de président du conseil et chef de la direction.

Avant de se joindre à Dominion Textile, M. Hantho était président et chef de la direction de C.I.L. au Canada. Au cours de sa carrière, il a détenu plusieurs postes administratifs, dont plusieurs à l'étranger. Très actif dans la communauté il s'est impliqué, entre autres, auprès de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques et de l'Association des manufacturiers canadiens, à titre de président. Il est également membre de différents conseils d'administration et bureaux de gouverneurs de certains hôpitaux et universités.

Dominion Textile Inc. dont le siège social mondial est situé à Montréal est l'un des plus importants fournisseurs de textiles et de produits connexes, et son réseau international de filiales et compagnies associées s'étend à plus de 50 pays.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5
Fax: (514) 934-1246
Télex: 05-268656
Tél.: (514) 934-0272

PUBLICITÉ SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Agents de brevets
Agents de marques de commerce
Fondé en 1936
Recherches en marques de commerce et en brevets
Conseils et services professionnels pour toutes questions impliquant la loi sur les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur et les dessins industriels.
Depuis plus de 50 ans
1001, Boul. de Maisonneuve ouest, Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389

Centre de psychologie

39 ouest, boul. Gouin
Montréal (Québec) H3L 1H9
(514) 331-5530

Gouin inc.

Membres de la Corporation professionnelle des psychologues de la Province de Québec

Services psychologiques
20 psychologues

D'EXTRAORDINAIRES PHOTOCOPIES COULEUR AU LASER

DE VOS DESSINS, PHOTOS, DIAPPOSITIVES, CATALOGUES, ALBUMS CHEZ

SCRIBEC

45, rue Jarry est, Montréal, 385-9400

Semaine 8h30 à 20h - Samedi 10h30 à 16h

M · O · N · T · R · É · A · L

VILLE INTERNATIONALE ?

22 novembre 1988

Qu'est-ce qu'une ville internationale? Pour Montréal, quelles options sont possibles: la recherche, le développement, les services internationaux, les communications, la culture?

Joignez-vous aux représentants des gouvernements, du monde des affaires et des universités qui feront le point sur le potentiel international de Montréal lors d'un colloque organisé par le Groupe d'Étude, de Recherche et de Formation internationales (GERFI) de l'ENAP.



Dans le cadre d'un déjeuner-causerie, Monsieur le Maire Jean Doré sera l'hôte du Conseil des relations internationales de Montréal, du Centre de Commerce mondial et du Bureau de Commerce de Montréal.

Réservation pour le déjeuner:

CORIM: (514) 288-2261

Prix du couvert: \$ 30.00

Inscription pour le colloque:

ENAP: (514) 522-3641

Coût: \$ 125.00 \$ 65.00 (étudiants).

Comprenant le déjeuner et la documentation.

Université du Québec

École nationale d'administration publique

WOOD GUNDY

RENCONTRES

Wood Gundy vous invite à des séances d'information gratuites sur différents sujets d'investissements:

Lundi le 28 novembre 1988:

Le Régime Épargne-Actions

Lundi le 5 décembre 1988:

Le Régime Épargne-Études

Lundi le 12 décembre 1988:

Les Titres Hypothécaires LNH

Lundi le 19 décembre 1988:

Le Régime Épargne-Retraite

Ces rencontres débutent à 18:30 à l'édifice Le Windsor, au 1170 Peel, suite 150, Montréal.

Les places étant limitées, prière d'aviser de votre intérêt le plus tôt possible en téléphonant

Michel Boisvert au: 393-6457.



Reprint of ad as appearing November 3rd in The Globe & Mail (ROB),
Montreal Gazette,
Ottawa Citizen,
Appleton Post Crescent,
and November 7th in The Financial Post (Weekly)

Rapport aux actionnaires

Neuf premiers mois de 1988

Fondée il y a dix ans, Corporation des Entreprises Repap Inc. constitue aujourd'hui une société papetière nord-américaine pleinement intégrée. En 1986, par suite d'un premier appel public à l'épargne, Repap est devenue une société ouverte dont les actions sont inscrites à la cote des bourses de Toronto et de Montréal ainsi qu'à la cote étasunienne du NASDAQ National Market System.

Engagée notamment dans la fabrication de papier couché lustré de choix, destiné à l'impression de revues, de catalogues, d'encarts, de coupons et de brochures, et de pâte kraft de résineux destinée à la fabrication de papiers fins haut de gamme, Repap exploite, par l'entremise de filiales, trois grands complexes de production situés au Canada et aux États-Unis, soit: les installations de Miramichi Pulp & Paper Inc., au Nouveau-Brunswick, celles de Midtec Paper Corp., au Wisconsin, et celles de Skeena Cellulose Inc., en Colombie-Britannique.

RÉSULTATS DE LA PÉRIODE TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 1988 (en millions de dollars canadiens)				
	3e trimestre	Écart par rapport à 1987	Neuf premiers mois	Écart par rapport à 1987
Chiffre d'affaires	260 \$	+ 18 %	765 \$	+ 11 %
Fonds autogénérés après impôts	57 \$	+ 3 %	159 \$	+ 55 %
Bénéfice net	23 \$	+ 36 %	63 \$	+ 44 %
Bénéfice par action	45 ¢	+ 32 %	1,21 \$	+ 33 %

La Société doit l'amélioration de ses résultats à des majorations du prix de la pâte commerciale et du papier couché ainsi qu'à des hausses de productivité attribuables à son important programme de dotation en nouvelles immobilisations des installations de Skeena et de Miramichi, programme dont les effets ne seront pleinement ressentis qu'en 1989.

1989 Conjoncture commerciale

La demande de pâte Kraft de résineux de qualité supérieure que fabrique Repap continue d'être très vigoureuse, les taux d'exploitation étant en moyenne de 98 % en Amérique du Nord et dans les pays scandinaves, alors que les stocks demeurent très bas. De nouvelles majorations de prix sont prévues en 1989.

Le papier couché continue également de faire l'objet d'une forte demande. Les achats des différentes qualités de papier couché ont progressé, en Amérique du Nord, de 10 % durant les huit premiers mois de 1988 comparativement à la période correspondante de 1987. Les prix de toutes les qualités de papier ont été majorés, au cours du troisième trimestre, d'entre 50 et 60 \$ US la tonne courte. La vigueur dont font montre les marchés devrait persister étant donné la quantité limitée de nouvelles installations qui seront mises en service en 1989. Au total, les achats de papier couché en Amérique du Nord devraient se chiffrer, en 1988, à 8,4 millions de tonnes courtes, ce qui représente une hausse de 9 % par rapport à 1987, année durant laquelle on avait également enregistré une progression par rapport à 1986 de 10 %.

Repap Ferrostaal Inc.

Repap est heureuse d'annoncer son association à Ferrostaal AG, entreprise internationale de grande envergure engagée dans des travaux de construction et d'ingénierie et exploitée en propriété exclusive par MAN AG, dont le siège est situé à Munich, Allemagne de l'Ouest. Les sociétés ont convenu d'entreprendre l'exploitation conjointe d'une société canadienne, Repap Ferrostaal Inc. La nouvelle entreprise aura pour mandat de construire, partout dans le monde, des usines de pâte faisant appel au procédé ALCELL^{md}. Le savoir-faire technique de portée internationale de Ferrostaal ainsi que l'expérience qu'elle a acquise dans la mise en marché de nouvelles techniques à l'échelle mondiale viendront ainsi compléter les connaissances que possède Repap au titre de la recherche appliquée à l'industrie forestière. Repap-Ferrostaal agira en qualité de maître d'oeuvre de l'usine de papier couché A-2 et de l'usine de pâte ALCELL^{md}, installations qui sont maintenant en voie de construction au Nouveau-Brunswick.

Usine de papier couché M-7

Repap est heureuse d'annoncer la mise en service réussie en septembre dernier du nouveau complexe ultramoderne de production de papier couché sans pâte mécanique, construit au coût de 300 millions de dollars US à Kimberly, Wisconsin. Au nombre des usines de papier couché sans pâte mécanique les plus modernes du monde, l'usine M-7 a été conçue pour permettre la fabrication de 250 000 tonnes courtes de papier couché sans pâte mécanique de première qualité, présentant des caractéristiques d'impression supérieures offertes dans une vaste gamme de grammages. Le complexe M-7 se compose d'une machine à papier dont la vitesse nominale est de 4 000 pi/min, ce qui en fait la machine dédiée à ces qualités de papier la plus rapide du monde, ainsi que deux coucheuses hors machine qui peuvent être exploitées séparément ou en tandem, ce qui dote l'usine d'une souplesse accrue. Une double action de couchage permet d'obtenir une feuille dont la surface est plus unie et plus brillante, et du même coup un produit fini dont la surface se prête mieux à l'impression et dont la valeur est plus élevée. Enfin, des coupeuses à conduite automatisée à la fine pointe de la technique ont été prévues pour assurer, de façon rapide et précise, la mise en feuilles des bobines de papier. Les quatre anciennes machines que le complexe M-7 devait remplacer ont été mises à l'arrêt de sorte que le matériel d'origine de Midtec dédié à la fabrication de papier couché a été complètement remplacé par trois machines modernes, rapides et hautement performantes. Forte d'une capacité annuelle de production de 490 000 tonnes, Midtec compte aujourd'hui au nombre des plus grandes usines de papier couché en Amérique du Nord.

Le 3 novembre dernier, le complexe M-7 de production de papier couché a été officiellement ouvert, marquant ainsi un autre jalon important de l'accession de Repap au rang des plus importants fournisseurs de papier couché de qualité supérieure du monde.

PROGRÈS RÉALISÉS AU TITRE DU PROGRAMME DE DOTATION EN NOUVELLES IMMOBILISATIONS DE 480 MILLIONS DE DOLLARS MIS EN OEUVRE EN 1988

Usine de papier couché A-1

L'usine de papier couché A-1 est maintenant exploitée en conformité avec les chiffres de production prévus par suite de modifications apportées à la conception du matériel en septembre. On s'attend à ce que le rendement de ces installations continue de s'améliorer durant le quatrième trimestre.

Usine de papier couché A-2

Les travaux de construction d'une seconde usine de papier intégrée aux installations de Miramichi progressent comme prévu, la mise en service du matériel devant avoir lieu en septembre 1989. L'usine est construite par Miramichi Paper Partnership et sa capacité annuelle sera de 250 000 tonnes courtes. La réalisation du projet A-2 entraînera la création de 200 nouveaux emplois.

Usine d'essai ALCELL^{md}.

Les travaux de construction de l'usine d'essai de taille commerciale, d'une capacité de 33 tonnes métriques par jour, qu'exploitera Miramichi pour le compte de Repap sont maintenant terminés dans une proportion de 65 % et la mise en service des installations est prévue pour janvier 1989. Le procédé de mise en pâte des feuillus ALCELL^{md} fait appel à une technique à base d'alcool qui devrait présenter de nombreux avantages sur les procédés classiques de fabrication de pâte à papier.

Usine de pâte de Skeena

On s'attend à ce que les travaux de modernisation de l'usine de pâte qu'exploite Skeena pour le compte de Repap dans l'île Watson, en Colombie-Britannique, soient terminés d'ici la fin de 1988, au terme d'un important arrêt de production prévu au cours du quatrième trimestre pour permettre le couplage des nouvelles installations au

matériel existant. En plus d'être axé sur une réduction du coût de l'énergie et des produits chimiques, le programme de modernisation, auquel 70 millions de dollars ont été consacrés, portera la capacité annuelle de production de l'usine de pâte à 480 000 tonnes métriques.

Scierie de Terrace

On a procédé le 29 septembre à l'ouverture officielle de la nouvelle scierie, construite au coût de 42 millions de dollars, qu'exploitera Skeena pour le compte de Repap à Terrace, en Colombie-Britannique. Forte d'une capacité de production de 150 millions de pieds mesure de planche de bois d'oeuvre de qualité supérieure destiné au Japon, au Royaume-Uni et à d'autres marchés internationaux, la nouvelle usine, qui remplace la scierie exploitée jusque-là, se compose d'installations automatisées ultramodernes conçues pour accroître la récupération du bois et la productivité de 20 %.

Apport de nouveaux capitaux

Un consortium européen formé de dix banques internationales a récemment consenti à la Société un prêt non garanti en devises étrangères d'une valeur de 100 millions de dollars US. Ce prêt est accordé moyennant le taux d'intérêt pratiqué par les banques à Londres pour une période de sept ans, des prélèvements pouvant être effectués durant les deux premières années et leur remboursement devenant exigible au cours des trois dernières. Ces capitaux viennent s'ajouter à ceux générés par la récente émission d'obligations non garanties convertibles d'une valeur de 75 millions de dollars, pour assurer le financement des projets généraux de la Société.

Au 30 septembre 1988, le ratio d'endettement/total de l'actif de Repap était de 42 %, seuil que la Société juge convenable compte tenu de l'ampleur des programmes de modernisation et d'expansion en cours. L'apport des nouvelles installations projetées au bénéfice et aux fonds autogénérés deviendra manifeste au fur et à mesure qu'elles seront mises en service au cours des deux prochaines années.

Dividende

La Société a déclaré pour le troisième trimestre un dividende de 5 ¢ l'action, payable le 31 octobre aux actionnaires inscrits le 30 septembre.

Perspectives

Repap a pour objectif de devenir un chef de file mondial au double titre de la rentabilité et de l'intégration d'installations de production de papier couché haut de gamme et de pâte kraft de résineux de première qualité. Pour y parvenir, nous misons sur la construction d'usines à la fine pointe de la technologie et sur la modernisation de nos installations actuelles, et nous cherchons ainsi à offrir à notre clientèle, suivant des méthodes souples et rentables, des produits de qualité supérieure.

Par ailleurs, le vif intérêt que nous portons au procédé révolutionnaire de mise en pâte ALCELL^{md} et notre récente association avec Ferrostaal AG nous permettront d'étendre nos ramifications sur la scène internationale.

Forte d'une conjoncture commerciale favorable persistante, et des avantages qui découleront de la réalisation de projets de modernisation et d'expansion au cours des deux prochaines années, la Société s'attend à ce que son bénéfice et ses fonds autogénérés après impôts continuent de progresser.

Le Président du Conseil
et Chef de la direction,
George S. Petty

ÉTAT DES RÉSULTATS

(en millions de dollars canadiens) (non vérifié)

	Trimestre	Écart par rapport à 1987	Neuf premiers mois	Écart par rapport à 1987
Chiffre d'affaires	260 \$	18 %	765 \$	11 %
Frais d'exploitation et de vente	194	13 %	577	4 %
Amortissement	10	35 %	32	37 %
Bénéfice d'exploitation	56	37 %	156	42 %
Intérêts débiteurs et autres frais	30	29 %	39	19 %
Impôts sur le revenu reportés	20	29 %	54	41 %
Bénéfice net	23 \$	36 %	63 \$	44 %
Bénéfice par action	45 ¢	32 %	1,21 \$	33 %

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 1988

(en millions de dollars canadiens) (non vérifié)

ACTIF

Actif à court terme	335 \$
Autres éléments d'actif	143
Immobilisations (valeur nette)	1 325
CAPITAUX ENGAGÉS	1 803 \$
Passif à court terme	237 \$
Dette à long terme	629
Subventions au développement remboursables	21
Provenance des capitaux:	
Actions privilégiées de filiales	114
Impôts sur le revenu reportés	100
Crédits d'impôt à l'investissement	21
Ressources équivalentes à l'avoir des actionnaires (1)	179
Obligations non garanties convertibles	75
Avoir des actionnaires	427
Total des capitaux	916
	1 803 \$

(1) Crédits d'impôt à l'investissement reçus en espèces et subventions non remboursables.

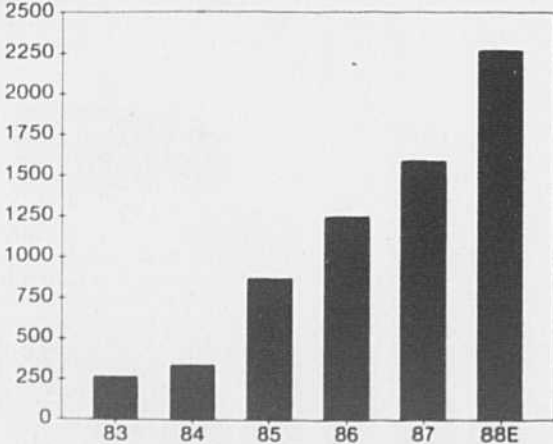
ENGAGEMENTS DE REPAP AU TITRE DU PAPIER COUCHÉ ENVERS DES COMMERÇANTS, DES IMPRIMEURS ET DES ÉDITEURS

MACHINE ET ANNÉE DE SA CONSTRUCTION	COÛT EN CAPITAL EN MILLIONS DE \$ US	CAPACITÉ TONNES/ANNÉE
MIDTEC, Wis.		
M5 1985-86 (remise à neuf)	50	100 000
M6 1980-81 Gingerbelle	100	140 000
M7 1987-1988	300	250 000
TOTAL — MIDTEC	450	490 000
MIRAMICHI, N.-B.		
A1 1986-87 Miramichi Belle	300	220 000
A2 1989	335	250 000
TOTAL — MIRAMICHI	635	470 000
TOTAL — FIN DE 1989	1 085	960 000

CORP. DES ENTREPRISES REPAP INC.

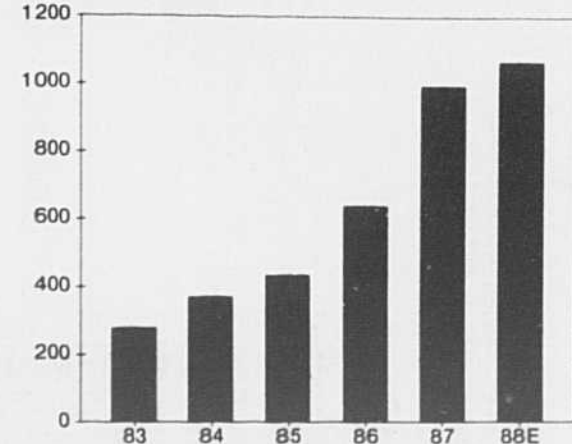
ACTIF

(en millions de dollars)



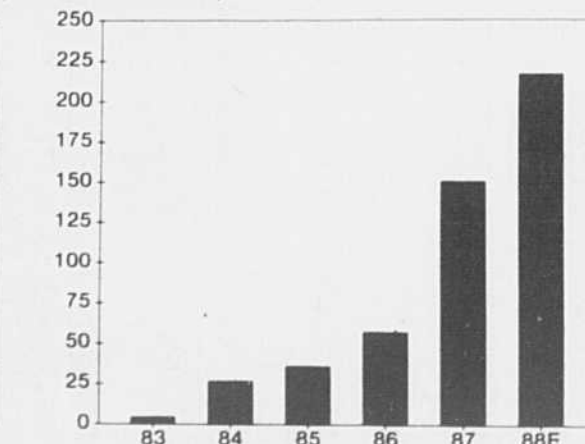
CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions de dollars)



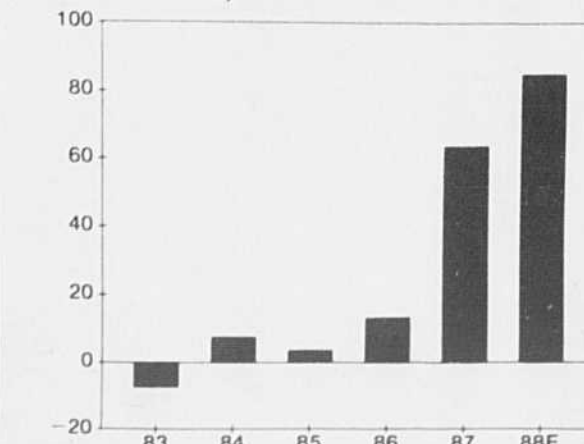
FONDS AUTOGÉNÉRÉS APRÈS IMPÔTS

(en millions de dollars)



BÉNÉFICE NET

(en millions de dollars)



SPORTS

JOUEUR PAR EXCELLENCE

Canseco, le choix de tous dans l'Américaine

NEW YORK (AP) — Jose Canseco, le premier joueur des ligues majeures à claquer 40 circuits et réussir 40 vols de but en une saison, a été choisi à l'unanimité le joueur par excellence dans la Ligue américaine, hier.

Le solide voltigeur des Athletics d'Oakland a obtenu 28 votes de première place et un total de 392 points au scrutin de l'Association des chroniqueurs de baseball d'Amérique.

Canseco est le septième joueur de la Ligue américaine à être choisi à l'unanimité et le premier lors des 15 dernières années. Hank Greenberg (1935), Al Rosen (1953), Mickey Mantle (1956), Frank Robinson (1966), Denny McLain (1968) et Reggie Jackson (1973) avaient également été des choix unanimes.

Le voltigeur Mike Greenwell, des Red Sox de Boston, a récolté 242 points pour terminer deuxième. Le voltigeur Kirby Puckett, des Twins du Minnesota, a obtenu 219 points, le voltigeur Dave Winfield, des Yankees de New York, 164 points, et le releveur Dennis Eckersley, des Athletics, 156 points.

Canseco a frappé pour .307, réussissant 42 circuits et produisant 124 points pour mener les Athletics au championnat de la Ligue américaine. Ils ont affiché un dossier de 104-58.

Contrairement à plusieurs joueurs, le titre ne rapporte aucun boni à Canseco, n'ayant aucun clause à cet effet dans son contrat qui lui a rapporté \$ 355.000.

En plus de trois saisons dans les ligues majeures, Canseco totalise 111 circuits et 367 points produits. Cependant, il n'avait jamais été aussi constant que cette saison alors qu'il a haussé sa moyenne de 50 points.

« Je suis plus vieux, si vous considérez qu'un joueur de 24 ans est vieux. L'expérience m'a aidé. Je connais mieux les lanceurs et je suis plus confortable au bâton. »

Pour avoir réussi 111 circuits, dont cinq quand il a été rappelé des mineures dans les dernières semaines de la saison 1985, Canseco occupe le 10^e rang à ce chapitre parmi les joueurs de 24 ans dans l'histoire du baseball. Les autres neuf joueurs ont leur place au Temple de la renommée.

Mel Ott, qui comptait déjà huit saisons, en totalisait 176 au même âge. Le meneur de tous les temps, Hank Aaron, en avait 140 et il a terminé avec 755 circuits.

Cette année, Canseco a dominé les ligues majeures au chapitre des circuits, 42. De ce nombre, 27 ont égalé le compte ou donné l'avance aux Athletics. Son équipe a également remporté 29 des 37 matchs dans lesquels il a réussi un vol de but. Il a mené la Ligue américaine en frappant 76 coups de plus d'un but et il a pris la deuxième place au chapitre des points comptés, 120.

« Il a eu une saison formidable, a dit l'instructeur Bob Watson durant la Série mondiale. Il a réussi de gros circuits et volé des buts quand nous en avions besoin. »

Les autres joueurs des Athletics à avoir déjà reçu le titre sont Reggie Jackson, en 1973 et le gaucher Vida Blue, en 1971. À sa première saison, Canseco avait été proclamé la recrue de l'année dans la Ligue américaine.

Né à Cuba en 1964, Canseco a été le 15^e choix des Athletics lors du repêchage des joueurs collégiaux en juin 1982.

Mario Leclerc
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Walter Poddubny produit avec la régularité de l'horloge depuis le début de la saison. Bien qu'on puisse lui reprocher son manque d'intensité certains soirs, Poddubny donne exactement aux Nordiques ce dont ils s'attendaient lorsqu'on a complété la transaction qui devait envoyer Normand Rochefort aux Rangers de New York, l'été dernier.

Le joueur de centre de 28 ans s'affirme en attaque comme en fait foi sa fiche de 13 buts et 11 aides en 19 matchs. Poddubny a marqué deux buts et fourni une passe dans le match nul des Nordiques contre les Bruins de Boston, mardi.

Pour ce match, Ron Lapointe l'a employé en compagnie de Iiro Jarvi et Jeff Jackson. Deux travailleurs infatigables, capables de gagner des batailles dans les coins de patinoire et habiles à alimenter Poddubny.

Lapointe a aussi opté pour une nouvelle stratégie au cours de ce match. Une stratégie mise de l'avant à la suite d'une sérieuse discussion tenue avec Poddubny, lui-même, lors du dernier voyage de l'équipe à Washington, St. Louis et Chicago. L'entraîneur des Nordiques a utilisé trois trios plutôt que quatre. Toute une différence pour des joueurs dont le style est d'abord orienté vers l'attaque.

« J'ai longuement discuté avec Walt au cours de ce voyage. Je lui ai fait remarquer qu'on déplorait son manque d'intensité et d'implication au cours de certains matchs. À son tour, il m'a rappelé que des joueurs de sa trempe étaient plus efficaces lorsque leur tour revenait plus souvent sur la patinoire. En d'autres termes, il demandait à jouer plus souvent », a fait savoir Lapointe.

Devant cette situation, le pilote

des Nordiques est passé à l'action. Et, il a obtenu des résultats immédiats. Non seulement Poddubny a offert une belle performance, mais le capitaine Peter Stastny est sorti d'une certaine torpeur.

« Il n'y a aucun doute que plus je joue, mieux je me sens. C'est une question d'individus, mais moi j'ai l'impression d'être davantage dans le match lorsqu'on évolue à trois trios », a soutenu celui qui a été choisi la première étoile du dernier match des siens.

L'athlète originaire de Thunder Bay avance même que son objectif de 50 buts devient davantage réali-

sable dans un tel contexte. Au rythme où il produit, il pourrait terminer la campagne avec une récolte variant entre 50 et 55 buts. Poddubny en a marqué 40 et 38 au cours de ses deux dernières saisons avec les Rangers.

La marque de 40 buts est un objectif réaliste. Mais, j'espère toujours attendre le chiffre magique de 50. Ma situation sera sûrement facilitée si l'on continue à nous utiliser de la sorte », a admis le numéro 75 des Fleurelisés.

■ Faute avouée à moitié pardonnée, dit le proverbe. Les journalistes se sont trompés en prétendant que

Gord Donnelly passerait à une autre organisation au cours de la journée d'hier. Au moment d'écrire ces lignes, Martin Madden n'avait toujours pas fait l'annonce d'une transaction impliquant l'homme fort des Nordiques. Madden a cependant indiqué qu'il avait passé la journée au téléphone pour finaliser quelques marchés. On s'attend toujours à ce que Donnelly soit impliqué dans une transaction « incessamment ». Mais, cette fois-ci, nous vous ferons grâce de la journée précise. « Chat échaudé craint l'eau chaude », dirait l'autre.

■ Le passage de Ken McRae et Scott Shaunessy avec les Nordiques aura été de courte durée. Ron Lapointe a fait savoir, hier, que ses deux jeunes joueurs avaient été cédés aux Citadels de Halifax, de la Ligue américaine. McRae et Shaunessy avaient été rappelés il y a une semaine en compagnie de Marc Fortier et Bobby Dollas. Ces deux derniers sont toujours avec l'équipe. « Dans le cas de McRae et Shaunessy, nous sommes satisfaits de leur progression mais nous ne pouvions les utiliser sur une base régulière. Nous avons donc jugé nécessaire de les retourner avec notre club-école où ils pourront poursuivre leur développement », a justifié Ron Lapointe.

■ Ron Lapointe n'a pas l'intention de modifier son alignement pour le prochain match des Nordiques qui aura lieu, samedi à Québec, contre les Flyers de Philadelphie. Seul le défenseur Robert Picard pourrait reprendre sa place dans l'alignement, lui qui semble maintenant rétabli de sa blessure à l'épaule droite.

■ Alain Côté a affirmé, hier, que les amateurs avaient vu les « vrais » Nordiques lors du match de mardi contre les Bruins de Boston. « Nous avons affiché plus d'enthousiasme et plus de créativité en attaque. Tous les joueurs voulaient prendre possession de la rondelle. On s'est aussi impliqué physiquement », a-t-il analysé.

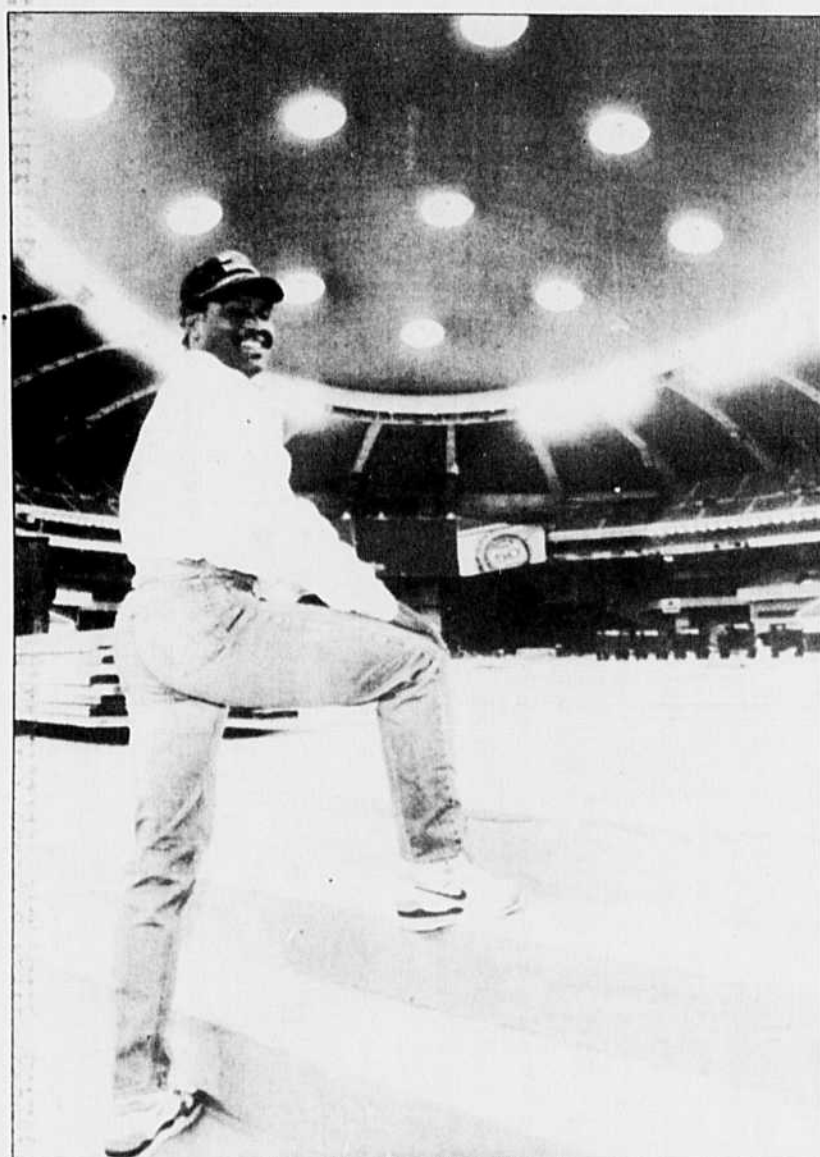


PHOTO PC

Tim Raines gagne quelques échelons

Le voltigeur de gauche Tim Raines est en ville depuis quelques jours. Il a profité de son passage au Stade olympique pour apposer sa signature au bas d'un contrat de trois ans qui lui rapportera quelque \$ 6,3 millions. Il en a aussi profité pour faire le point sur son programme de rééducation, lui qui a subi une chirurgie arthroscopique à l'épaule gauche au début de septembre. « Mon épaule va très bien. Je pense que je serai rétabli à 100 % d'ici un mois ». Raines a aussi constaté les modifications apportées aux abris des joueurs. Les joueurs auront maintenant quelques marches à gravir pour se rendre sur le terrain.

FOOTBALL

CLASSEMENT

Conférence Américaine

	Section Est							
	p	g	p	n	pp	pc	moy	
BUFFALO	11	10	1	0	243	148	909	
INDIANAPOLIS	11	6	5	0	263	206	545	
N-ANGLETERRE	11	6	5	0	190	222	545	
JETS NY	11	5	5	1	233	236	500	
MIAMI	11	5	5	0	192	234	455	

Section Centrale

CINCINNATI	11	8	3	0	322	216	727
HOUSTON	11	7	4	0	263	257	636
CLEVELAND	11	6	5	0	177	186	545
PITTSBURGH	11	2	9	0	222	306	182

Section Ouest

DENVER	11	6	5	0	237	213	545
RAIDERS LA	11	6	5	0	213	222	545
SEATTLE	11	6	5	0	188	211	545
SAN DIEGO	11	3	8	0	129	204	273
KANSAS CITY	11	2	8	1	154	194	227

Conférence Nationale

	Section Est							
	p	g	p	n	pp	pc	moy	
GIANTS NY	11	7	4	0	236	223	636	
PHOENIX	11	7	4	0	262	236	636	
PHILADELPHIE	11	6	5	0	198	281	545	
WASHINGTON	11	6	5	0	257	270	545	
DALLAS	11	2	9	0	172	254	181	

Section Centrale

CHICAGO	11	9	2	0	226	137	818
MINNESOTA	11	7	4	0	292	182	636
TAMPA BAY	11	3	8	0	198	281	273
DETROIT	11	2	9	0	149	233	181
GREEN BAY	11	2	9	0	173	227	181

Section Ouest

N-ORLÉANS	11	8	3	0	228	186	727
RAMS LA	11	7	4	0	276	194	636
S. FRANCISCO	11	6	5	0	225	205	545
ATLANTA	11	3	7	0	196	254	273



Ligue nationale

Dimanche 13 novembre
Chicago 34, Wash'ton 14
K. City 31, Cincinnati 28
Denver 30, Cleveland 7
Seattle 27, Houston 24
India's 10, Green Bay 13
Raiders 9, S. Francisco 3
N-Angleterre 14, Jets 13
N-Orléans 14, Rams 10
Phoenix 24, Giants 17
Phil'phie 27, Pittsburgh 26
San Diego 10, Atlanta 7
Tampa Bay 23, Detroit 20
Minnesota 43, Dallas 3

Lundi 14 novembre
Buffalo 31, Miami 6
Dimanche
Atlanta à Raiders
Chicago à Tampa Bay
Cincinnati à Dallas
Denver à N-Orléans
Detroit à Green Bay
India's à Minnesota
Jets à Buffalo
Phil'phie à Giants
Phoenix à Houston
Pittsburgh à Cleveland
San Diego à Rams
Seattle à K. City
N-Angleterre à Miami
Lundi
Wash'ton à S. Francisco

Les Expos ont les meilleures filiales, selon *Baseball America*

Michel Lajeunesse
de la Presse Canadienne

LES EXPOS de Montréal ont été proclamés l'organisation de l'année dans le baseball majeur, hier, titre décerné annuellement par la revue *Baseball America*.

Miles Wolff, directeur de cette revue, a déclaré que les Expos avaient mérité cet honneur en raison de leur réseau de clubs-écoles qui regorgent de joueurs de talent.

David Dombrowski, directeur général de l'équipe, a mentionné que tout le mérite revenait à Dan Duquette, directeur du développement des joueurs. Ce dernier n'est pas étranger à un tel honneur puisqu'il vient de l'organisation des Brewers de Milwaukee, qui avaient remporté

le titre au cours des trois saisons précédentes.

Duquette a mentionné pour sa part que de grandes choses attendent les Expos au cours des prochaines saisons.

« Quand je suis arrivé avec les Expos, j'ai vu que l'équipe avait tous les ingrédients pour produire. Il s'agissait de mettre toutes les pièces ensemble. Je crois que nous sommes prêts à produire des joueurs dynamiques, des joueurs qui auront un impact sur les résultats de l'équipe des ligues majeures pour longtemps, comme ce fut le cas pour les Mets de New York et les Athletics d'Oakland par exemple. »

Duquette voulait parler des joueurs comme Delino DeShields, Kevin Dean, Tyrone Kingwood et Marquis Grissom qu'on ne tardera

pas à voir dans les ligues majeures.

Les lanceurs des Expos ont terminé au troisième rang des ligues majeures avec une moyenne globale de points mérités de 3,08. Leurs lanceurs des clubs-écoles ont dominé les ligues mineures avec une moyenne de 3,12. Les filiales des Expos regorgent aussi de lanceurs de talent.

« On dit que les lanceurs font toute la différence dans le baseball. Nous sommes très riches dans ce domaine, a poursuivi Duquette. Mais cela ne veut pas dire que nous verrons tous ces jeunes dans le baseball majeur. Dans les ligues mineures, il nous faut un bon mélange de vétérans et de jeunes. Les vétérans poussent les jeunes à se surpasser. Ils leur montrent comment garder leur calme pour bien exploiter tout leur talent. »

Les filiales des Expos ont produit encore de bons lanceurs depuis quelques années. On peut penser aux Brian Holman, John Dopson et Randy Johnson, qui ont tous terminé la saison avec les Expos.

« Notre rôle dans les filiales, c'est de produire des joueurs capables d'évoluer dans les ligues majeures en formant les jeunes que les dépisteurs nous dénichent, a dit Duquette. Nous pouvons aider l'équipe des ligues majeures en lui fournissant des joueurs susceptibles de l'aider ou des joueurs-ressources qui peuvent servir de monnaie d'échange en vue de l'acquisition d'un joueur convoité. »

Dombrowski a également souligné le bon travail de Gary Hughes, directeur du recrutement.

« Si tout fonctionne si bien dans nos filiales, c'est que les dépisteurs et les gens qui s'occupent du développement des jeunes joueurs travaillent la main dans la main, a dit Dombrowski. Ce n'est pas le cas dans toutes les organisations. »

LNF

Les joueurs rejettent la nouvelle proposition

SKOKIE, Illinois (AP) — Les propriétaires d'équipes de la NFL, qui opèrent sans contrat de travail avec les joueurs depuis plus d'un an, soumettront bientôt une nouvelle proposition d'entente et menacent de l'imposer unilatéralement à la fin de la saison dans le cas où les négociations avec l'association des joueurs n'aboutiraient à rien.

La proposition, qui a été développée par le conseil de direction de la NFL et a toutes les chances d'être approuvée par les propriétaires, comprend une forme modifiée d'autonomie pour les joueurs, basée sur la fréquence d'utilisation de ceux-ci pendant les matches, ainsi qu'une échelle salariale pour les recrues. Mais il faut s'attendre à ce que toutes ces mesures soient rejetées par l'association des joueurs, qui entend aller jusqu'au bout de la poursuite anti-monopole qu'elle a déposée à la suite de la grève de 24 jours la saison dernière.

« Ça ne vaut même pas la peine d'en parler », a dit Gene Upshaw, le directeur exécutif de l'association. Upshaw prétend avoir obtenu copie de la proposition par le biais de Jack Donlan, le représentant de la partie patronale.

« S'ils nous présentaient une proposition qui respecte les limites de la raison, nous l'accepterions. Mais ils n'agrent pas ainsi. »

Upshaw et des sources patronales racontent que les joueurs qui ont terminé les trois premières années de leur contrat et qui prennent part à moins de la moitié des jeux offensifs ou défensifs de leur équipe bénéficieraient aussitôt d'une autonomie complète.

D'autre part tous les joueurs recrues recevraient le même salaire, soit \$ 60.000 à leur première saison et \$ 70.000 à leur deuxième.

EN BREF...

Noah déclare forfait à Bruxelles

BRUXELLES (AFP) — Après l'Australien Pat Cash, le Français Yannick Noah a déclaré forfait pour le tournoi de tennis en salle de Bruxelles (21-27 novembre), comptant pour le Nabisco Grand Prix et doté de \$ 490.000, ont annoncé les organisateurs. Souffrant d'une tendinite qui l'a contrainit à deux mois de repos complet, Yannick Noah devait effectuer sa rentrée en compétition à l'occasion du tournoi belge. Quant à l'Américain John Mac Enroe, qui participe actuellement au tournoi de Detroit, il a demandé une invitation « wild card ». L'Américain espère participer au Masters de New York et souhaite précisément jouer à Bruxelles pour marquer des points.

Le tombeur de Hilton coupable de dopage ?

NEW YORK (AFP) — L'Américain Robert Hines, devenu champion du monde des poids super-welters IBF en battant le Montréalais Matthew Hilton, aux points, le 4 novembre dernier à Las Vegas, pourrait perdre son titre en raison d'un contrôle anti-dopage qui a révélé la présence de lidocaïne, un médicament anti-douleur. L'information, publiée par le quotidien *New York Daily News*. La lidocaïne est considérée comme un produit dopant par la commission de boxe du Nevada où a eu lieu la réunion mais ne figure pas sur la liste des produits interdits par l'IBF.

L'Irlande désignée tête de série

LONDRES (AFP) — L'Irlande, victorieuse de la quatrième coupe Dunhill de golf en octobre dernier, sera l'une des huit têtes de série de la prochaine édition qui aura lieu du 26 septembre au 1^{er} octobre à Saint-Andrews (Écosse). Les autres têtes de série regrouperont l'Angleterre, l'Écosse, le Pays de Galles, l'Australie, le Japon, l'Espagne et les États-Unis.

Fletcher partirait le bal...

Michel Lajeunesse
de la Presse Canadienne

LES DIRIGEANTS des Expos sont conscients que l'addition d'un ou deux joueurs à leur formation en vue de la prochaine saison pourrait faire une énorme différence. On parle de l'acquisition d'un frappeur gaucher pouvant être utilisé au cœur de l'alignement et d'un joueur d'arrêt-court.

Depuis plusieurs années, les Expos recherchent un bon joueur d'inter. Hubie Brooks avait été transformé en joueur d'arrêt-court à son arrivée avec l'équipe. Mais il ne s'est jamais distingué à ce poste, pas plus que Luis Rivera, qui a représenté une grande déception la saison dernière quand Buck Rodgers lui a confié le poste dès le début du camp d'entraînement.

Entre en scène cependant un certain Scott Fletcher, qui a quitté les Rangers du Texas pour devenir joueur autonome.

Comme plusieurs autres équipes, les Expos sont à sa recherche et ils aimeraient le compter parmi eux la saison prochaine. Hier, le directeur général David Dombrowski a confirmé que les Expos avaient offert officiellement un contrat à Fletcher lundi et qu'on attendait une contre-proposition au cours des prochains jours. Fletcher pourrait représenter toute la clé des activités hivernales des Expos.

« Scott Fletcher représente le premier pas de toutes nos négociations, a admis Dombrowski. Nous discutons toujours avec beaucoup d'équipes. »

HOCKEY

Ligue nationale

Mardi

Boston 5, Nordiques 3
Rangers 3, Philadelphie 3
Wash'ton 4, Minnesota 2
Calgary 5, Islanders 1
N. Jersey 4, St. Louis 2
L. Angeles 6, Vancouver 4

Hier

Islanders à Montréal
Rangers à Wash'ton
Minnesota à Phil'phie
Calgary à Islanders
N. Jersey à St. Louis
Vancouver à L. Angeles

Ce soir

Canadien à Boston
St. Louis à Phil'phie
Calgary au N. Jersey
Vancouver au Minnesota
Rangers à L. Angeles

Demain

Boston à Detroit
Hartford à Wash'ton
Toronto à Winnipeg

Samedi

Pittsburgh à Islanders
Phil'phie à Québec
Calgary à Hartford
Wash'ton au N. Jersey
Chicago à Montréal
Toronto à Edmonton
Rangers au Minnesota
Vancouver à St. Louis
Buffalo à L. Angeles

CLASSEMENT

Conférence Prince-de-Galles

	Section Charles Adams							
	p	g	p	n	bp	bc	pts	
BOSTON	18	9	4	5	71	51	23	
MONTREAL	19	8	8	3	72	70	19	
BUFFALO	19	8	9	2	67	81	18	
HARTFORD	17	7	9	1	60	65	15	
QUEBEC	20	6	12	2	70	92	14	

Section Lester Patrick

RANGERS NY	18	9	6	3	75	60	21
PITTSBURGH	18	10	8	0	84	82	20
NEW JERSEY	18	8	7	3	64	67	19
PHILADELPHIE	19	8	10	1	74	73	17
WASHINGTON	17	6	9	2	60	63	14
ISLANDERS NY	17	6	9	2	47	64	14

Conférence Clarence Campbell

Section James Norris

DETROIT	17	8	5	4	66	62	20
ST. LOUIS	16	7	6	3	59	64	17
TORONTO	18	8	9	1	63	66	17
CHICAGO	19	5	10	4	81	92	14
MINNESOTA	17	3	11	3	50	73	9

Section Connie Smythe

CALGARY	19	12	4	3	84	49	27
LOS ANGELES	18	12	6	0	97	77	24
EDMONTON	18	11	5	2	78	70	24
VANCOUVER	20	7	10	3	61	59	17
WINNIPEG	15	6	6	3	64	65	15